



Envoi au contrôle de légalité le : 20 mars 2023

Publication électronique le : 20 mars 2023

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 27 FÉVRIER 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Marc SARPAUX

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, M. François LEMAIRE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT.

Excusé(s) : M. Laurent DUPORGE, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Steve BRIOIS.

Assistant également sans voix délibérative : Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Marc TELLIER

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT

**CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DU TERRITOIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES 7 VALLÉES**

(N°2023-63)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.112-1 et suivants, L.121-1 et suivants, L.221-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-508 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais – Pacte des solidarités humaines » ;

Vu la délibération n°2022-498 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Adoption du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes

Défavorisées (PDALHPD) 2022-2027 » ;

Vu la délibération n°2018-430 de la Commission Permanente en date du 01/10/2018 « Convention territoriale Globale départementale entre la CAF et le département du Pas-de-Calais » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités Humaines » rendu lors de sa réunion en date du 06/02/2023 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, la Communauté de Communes des 7 Vallées, et les communes du territoire, la convention territoriale globale au service du projet social de territoire de la Communauté de communes des 7 Vallées, dans les termes du projet joint en annexe à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 42 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 27 février 2023

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE



Convention Territoriale Globale

au service du projet social de territoire de la

***Communauté de Communes
Des 7 Vallées***

Du 01/01/2022 au 31/12/2025



SOMMAIRE

Préambule (p.1)

Article 1 : Objet de la convention (p.3)

Article 2 : Les champs d'intervention de la CAF sur le territoire (p.3)

Article 3 : Les champs d'intervention des partenaires signataires de la convention (p.5)

Article 4 : Enjeux et orientations partagés au regard des besoins (p.7)

a. Enjeux incontournables à la mise en œuvre de la CTG

b. Enjeux communs aux thématiques transversales

c. Enjeux thématiques

c.1 Thématique Animation de la Vie Sociale

c.2 Thématique Parentalité

c.3 Thématique Petite Enfance

c.4 Thématique Enfance

c.5 Thématique Jeunesse

c.6 Thématique Logement

c.7 Thématique Santé

c.8 Thématique Insertion Sociale et Professionnelle

Article 5 : Engagements des partenaires (p.9)

Article 6-a : Modalités de collaboration et de gouvernance (p.9)

Article 6-b : Modalités de pilotage et d'animation de la démarche (p.9)

Article 7 : Evaluation (p.10)

Article 8 : Echanges de données (p.10)

Article 9 : Communication (p.10)

Article 10 : Durée de la convention (p.10)

Article 11 : Exécution formelle de la convention (p.11)

Article 12 : La fin de la convention (p.11)

Article 13 : Les recours (p.11)

Article 14 : Confidentialité (p.12)

Annexe 1 : Liste des équipements et services soutenus par la CAF

Annexe 2 : Plan d'actions 2022-2025

Annexe 3 : Modalités de pilotage stratégique et de suivi de la CTG

Annexe 4 : Référentiel emploi – Chargé de coopération CTG

Annexe 5 : Projet social de territoire

Annexe 6 : Délibération de la communauté de communes 7 Vallées

Préambule :

- **Rappel principe d'une CTG :**

Les communes (et leur regroupement) sont particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales afin de répondre aux besoins des familles.

Pour accompagner les développements, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné en cohérence avec les enjeux de développement identifiés par elle.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

- **Liens avec la charte « Avec les Familles » de la MSA :**

La CTG territoriale s'inscrit également dans le cadre des orientations fixées par la MSA à travers sa charte territoriale « avec les familles », conformément aux orientations fixées par sa Convention d'Objectifs et de Gestion 2021-2025, dans l'objectif d'accompagner les familles dans leurs parcours de vie.

La Charte a pour vocation de développer les services et les solidarités aux familles sur les territoires fragilisés par l'absence ou l'insuffisance de services qui leur sont dédiés et marqués par trois phénomènes :

- L'arrivée de nouvelles familles en milieu rural, notamment de jeunes familles
- Une tendance à une réduction de services ou à leur éloignement
- Un accroissement de l'isolement et une dilution du lien social

- **Rappel rôle et missions des Caf :**

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf auprès des collectivités témoigne de leur engagement, dans une visée universelle, à accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille rencontre une difficulté susceptible de déséquilibrer le foyer.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Ces missions dépassent l'échelon communal et l'analyse doit se faire en tenant compte d'une logique territoriale et non administrative. C'est pourquoi, l'échelle pertinente d'élaboration d'un tel projet est celle de l'intercommunalité, chaque commune y adhérant conformément à ses compétences.

- **Liens avec les schémas départementaux :**

La CTG peut s'enrichir des documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles (SDSF), schéma départemental de l'animation de la vie sociale (SDAVS), stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté...

Le SDSF 2ème génération 2019-2022, signé entre l'Etat (DDCS), la Caf du Pas-de-Calais, le Département, l'Education Nationale, la MSA (Mutualité Sociale Agricole), l'AMF (Association des Maires du Pas de Calais) et l'UDAF 62 (Union Départementale des Associations Familiales), s'envisage donc comme une illustration concrète d'une démarche concertée en faveur d'une ambition commune : « Favoriser l'engagement en accompagnant les familles dès la petite enfance afin de conduire chaque jeune du département à exercer sa citoyenneté et trouver sa place dans la société ».

Cette ambition se déclinera localement en 3 AXES majeurs :

1. Favoriser l'autonomie de tous
2. Prévenir les ruptures
3. Territorialiser les réponses apportées aux familles

Ces axes seront la référence permettant de guider la mise en œuvre de chacun des objectifs et de chacune des actions, définis aux différentes étapes de vie des enfants et des jeunes, adultes et parents de demain. Ce schéma s'appuie sur la Stratégie nationale de la Parentalité.

8 chapitres ont ainsi été définis :

- 1 - Accompagner les familles de jeunes enfants (0 à 6 ans)
- 2 - Accompagner les familles de jeunes enfants (6 à 11 ans)
- 3 - Accompagner les jeunes et leur famille face aux enjeux de l'adolescence (11 à 18 ans)
- 4 - Développer les possibilités de relais parental et de répit en famille
- 5 - Améliorer les relations entre les familles et l'école pour qu'elles construisent ensemble et en confiance une communauté éducative
- 6 - Accompagner les conflits pour faciliter la préservation des liens familiaux
- 7 - Favoriser le soutien des pairs
- 8 - Améliorer l'information et la participation des familles

Des principes d'intervention transversaux ont également été identifiés :

- Parentalité et précarité : enjeux transversaux et besoins spécifiques des familles à prendre en compte par l'ensemble des acteurs
- L'accompagnement des parents en situation de précarité constitue un levier de prévention dans de nombreux aspects de la vie actuelle et future de l'enfant
- Des freins restent à lever pour améliorer l'accès à l'accompagnement à la parentalité pour les familles en précarité.

Article 1 : Objet de la convention :

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet social de territoire (Annexe 5), résultat d'un travail partagé entre les acteurs du territoire (élus, techniciens, institutions, associations...) a pour objectifs :

- D'identifier les besoins prioritaires du territoire au regard du diagnostic partagé.
- De prioriser le développement du territoire en fonction de l'écart entre l'offre, le besoin des habitants et les enjeux validés.
- De pérenniser, d'optimiser et d'harmoniser l'offre de service existante, par une mobilisation des moyens (Annexe 1 : liste équipements soutenus par chaque collectivité, dans le respect des compétences).
- De définir et d'organiser l'animation de la coopération territoriale (cf. article 6b de la présente convention)
- De s'accorder sur les orientations stratégiques et les impacts attendus dans le but de développer, ensuite, des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits et ce au regard des évolutions et changements attendus.

Article 2 : les champs d'intervention de la Caf sur le territoire concerné :

La Caf du Pas-de-Calais, acteur incontournable dans la mise en œuvre des politiques publiques familiales et sociales se doit d'être présente auprès de toutes les familles, tout au long de leur vie. Ses missions s'articulent autour de 4 axes:

- **Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :**
 - *Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;*
 - *Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.*
- **Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :**
 - *Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;*
 - *Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;*
 - *Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.*

- **Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :**
 - *Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;*
 - *Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;*
 - *Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.*

- **Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :**
 - *Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;*
 - *Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ;*

Pour la période 2018/2022, la branche Famille entend agir pour le développement des services aux allocataires en aidant toutes les familles dans l'accueil et l'éducation de leurs enfants. Elle vise la pérennité et le développement des offres sur les territoires, devant pouvoir bénéficier à chaque parent, et souhaite que cette période soit marquée par une nette avancée dans la prise en compte du handicap.

Dans le cadre du soutien aux familles, elle s'engage à contribuer à la proposition d'une offre d'accueil éducative de qualité et accessible financièrement à tous, sur l'ensemble des temps libérés en dehors de l'école. Également, elle s'engage pour l'accès aux droits et à l'autonomie des jeunes de 12 à 25 ans, en renforçant la présence éducative auprès de ce public et en favorisant la prise de responsabilités et l'engagement citoyen.

C'est le même esprit d'universalité et la recherche d'une égalité réelle qui engagent la Caf dans la lutte contre les inégalités sociales et territoriales et contre la pauvreté des enfants et des jeunes.

La Caf s'engage par ailleurs à réduire les facteurs d'exclusion tels que l'illettrisme, l'illectronisme et favoriser l'accès et le recours aux droits en direction de toutes les familles.

Pour mener à bien ces différentes missions, la Caf propose différentes interventions :

- Le versement de Prestations Légales (prestations d'entretien, de solvabilisation des familles) et d'aides ou de subventions au titre des financements de l'action sociale pour La Petite Enfance, la Jeunesse, la Parentalité, l'accompagnement des familles et le travail social, le Logement
- Une équipe implantée sur l'antenne de développement d'Étaples-sur-Mer composée d'un responsable de territoire, de deux secrétaires, de deux chargés d'accompagnement territorial et de six travailleurs sociaux, qui ont pour mission :
 - ✓ L'accompagnement technique et méthodologique, le soutien en ingénierie sociale.
 - ✓ L'accompagnement des familles dans le cadre des offres de service liées à la survenue d'un évènement fragilisant (séparation, décès, impayés de loyers...).
 - ✓ L'orientation et l'accompagnement des familles vers les équipements et les services de l'ensemble du territoire en interaction avec les partenaires.
 - ✓ La participation aux instances de réflexion, d'action ou d'accompagnement de projets des collectivités et partenaires sur les champs de compétences de la CAF, et en lien avec la coordinatrice parentalité dans le cadre du soutien à la fonction parentale.
 - ✓ Le suivi et l'accompagnement technique réalisés chaque année auprès des équipements bénéficiaires d'une prestation de service CAF et/ou d'un agrément délivré par l'institution

Article 3 : les champs d'intervention des partenaires signataires de la convention :

❖ Les collectivités locales

Conformément à l'application de la loi du 07 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe, la Communauté de Communes des 7 vallées est issue d'une fusion en date du 1^{er} janvier 2014, avec les Communauté de Communes de l'Hesdinois (CCH), la Communauté de Communes Canche-Ternoise (CCT) et la Communauté de Communes du Val de Canche et d'Authie (CCVA).

L'échelle géographique de l'intercommunalité est privilégiée pour définir le projet social de territoire dans le respect des compétences de chacun.

Le territoire des 7 Vallées étendu sur 500 km² est composé de 69 communes et compte environ 30 000 habitants.

Dans le cadre des champs thématiques du projet social et de la présente CTG, depuis le 1^{er} janvier 2016, les compétences de la Communauté de Communes des 7 Vallées qui interviennent sont les suivantes :

- Compétence optionnelle :

Développement économique

- Compétences facultatives :

- Politique du logement et du cadre de vie
- Actions culturelles et sportives
- Service de soins infirmiers à domicile
- Portage de repas à domicile pour les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite et les personnes dont l'état de santé le justifie
- Mise en place et gestion d'actions en faveur des jeunes résidant sur le territoire selon une programmation retenue par le Conseil Communautaire
- Mise en place et gestion d'un Relais Assistant Maternel
- Mise en place et gestion d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)
- Création, développement et suivi d'action pour la petite enfance : multi-accueil, micro-crèche
- Communications électroniques
- Santé (soutien à l'installation et au maintien des professionnels de santé ; aide aux étudiants en filière longue ; création, entretien et gestion de maison de santé pluridisciplinaire ; télémédecine : soutien à la mise en place sur le territoire et gestion de cette action)
- Mobilité
- France Services

Les 69 communes de la communauté de communes des 7 Vallées désignées ci-dessous ont conservé l'ensemble des autres compétences sociales :

Aix-en-Issart ; Aubin-Saint-Vaast ; Auchy-Les-Hesdin ; Azincourt ; Béalencourt ; Beaurainville ; Blangy-Sur-Ternoise ; Blingel ; Boisjean ; Boubers-les-Hesmond ; Bouin-Plumoisson ; Brevillers ; Brimeux ; Buire-le-Sec ; Campagne-les-Hesdin ; Capelle-les-Hesdin ; Caumont ; Cavron-Saint Martin ; Chériennes ; Contes ; Douriez ; Eclimeux ; Fillières ; Fresnoy ; Galametz ; Gouy-Saint André ; Grigny , Guigny ; Guisy ; Hesdin ; Hesmond ; Huby-Saint-Leu ; Incourt ; Labroye ; La Loge ; Le Parcq ; Le Quesnoy-enArtois ; Lespinoy ; Loison-Sur-Créquoise ; Maintenay ; Maisoncelle ; Marant ; Marconne ; Marconnelle ; Marenla ; Maresquel-Ecquemicourt ; Marles Sur-Canche ; Mouriez ; Neulette ; Noyelles-les-Humières ; Offin ; Raye-Sur-Authie ; Regnauville ; Rollancourt ; Roussent ; SaintDenoëux ; Sainte-Austreberthe ; Saint-Georges ; Saint Rémy-Au-Bois ; Saulchoy ; Sempy ; Tortefontaine ; Tramecourt ; Vacqueriette Erquières ; Vieil-Hesdin ; Wail ; Wambercourt ; Wamin ; Willeman

❖ **Le Département du Pas de Calais**

La Maison du Département Solidarité (MDS) poursuit une stratégie d'adaptation des réponses de proximité aux besoins repérés en lien avec les ressources locales. L'accès aux droits des usagers et aux services est un réel enjeu dans le milieu rural, où la problématique de la mobilité est prégnante. La mise en œuvre des politiques Solidarités s'inscrit particulièrement dans une approche préventive, collective et partenariale.

La prévention à tous les âges de la vie, le soutien de la dynamique de développement social, de mise en réseau et de coordination des acteurs locaux se traduisent par des initiatives dans les champs thématiques tels que le logement, l'accompagnement des familles et le travail social, l'animation de la vie sociale, la parentalité, la jeunesse, l'accueil du jeune enfant.

Les interventions du Département s'inscrivent dans le cadre des missions suivantes :

- Accompagner l'autonomie des personnes dans un esprit de bienveillance à l'égard de tous, de l'enfance au grand âge, par une approche globale des situations en mettant les potentiels et ressources au cœur des projets des personnes
- Agir dans la bataille pour l'emploi
- Apporter une réponse aux urgences sociales
- Décloisonner les politiques sociales dans les domaines de la culture, du sport, de l'éducation, pour des réponses ancrées dans les territoires de vie des populations
- Prévenir les ruptures dans les parcours des plus fragiles en développant un accueil de qualité et de proximité, en simplifiant l'accès aux dispositifs, en mutualisant les expertises internes et celles des partenaires

❖ **La Mutualité Sociale Agricole**

La Mutualité Sociale Agricole, organisme de protection sociale pour le monde agricole, propose à ses ressortissants, une politique globale d'action sanitaire et sociale qui vise à les accompagner tout au long de la vie, depuis l'enfance jusqu'au grand âge, et repose sur les valeurs fondatrices de l'institution : responsabilité, solidarité et proximité.

Pour répondre aux besoins sociaux de ses ressortissants en lien étroit avec les spécificités de leurs territoires de vie, la politique d'action sanitaire et sociale de la MSA s'inscrit pleinement dans le cadre du guichet unique avec une approche globale de l'accompagnement social « inter branches », une culture de la proximité, le sens de l'innovation, la maîtrise des méthodologies du développement social, de l'ingénierie sociale et de l'essaimage en réseau.

Les enjeux pour la MSA, dans l'accompagnement des familles et des jeunes dans leur parcours de vie, reposent sur les axes suivants :

- Améliorer les conditions de vie des familles du régime agricole et les accompagner dans leur parcours de vie en leur apportant des réponses individuelles et collectives,
- Poursuivre le soutien à la création et au développement d'actions et de services aux familles/aux jeunes en s'appuyant sur le développement des compétences sociales, la citoyenneté de proximité, les solidarités et les ressources des territoires ruraux,
- Soutenir les initiatives portées par des jeunes en territoires ruraux et cultiver l'esprit d'innovation,
- Faire évoluer et renforcer l'offre proposée pour les jeunes en territoires ruraux.

C'est dans ce contexte que la MSA Nord Pas de Calais s'engage pleinement dans cette convention territoriale globale auprès des partenaires du territoire.

Article 4 : Enjeux, objectifs partagés au regard des besoins :

Au regard du diagnostic, les principaux enjeux et axes définis conjointement sont :

a. Les enjeux incontournables à la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale :

ENJEU STRATEGIQUE
<ul style="list-style-type: none">• L'animation de la coopération pour un projet social partagé
AXE STRATEGIQUE
<ul style="list-style-type: none">• Définir et animer la coopération l'échelle du Territoire.

b. Les enjeux communs aux thématiques transversales : l'accès aux droits, la mobilité, le numérique, le handicap :

ENJEU STRATEGIQUE
<ul style="list-style-type: none">• La mise en réseau des acteurs• Un maillage territorial équilibré
AXE STRATEGIQUE
<ul style="list-style-type: none">• Mettre en réseau les acteurs• Favoriser les coopérations et les mutualisations• Soutenir prioritairement le développement de projet dans les territoires non couverts• S'appuyer sur le dispositif "Accueil Social Inconditionnel de Proximité" (ASIP) et engager une réflexion sur sa mise en œuvre sur le territoire

c. Les enjeux par thématique :

1. Thématique « ANIMATION DE LA VIE SOCIALE »

ENJEU STRATEGIQUE
<ul style="list-style-type: none">• Développer et soutenir des espaces de vie sociale et les initiatives locales (des élus, des habitants, des associations) à l'échelle du territoire
AXE STRATEGIQUE
<ul style="list-style-type: none">• Impulser les projets en fonction des besoins repérés• Accompagner, soutenir les élus, les associations et les habitants

2. Thématique « PARENTALITE »

ENJEU STRATEGIQUE
<ul style="list-style-type: none">• Soutenir et développer la fonction parentale quel que soit le lieu de résidence, l'âge de l'enfant et l'équipement à proximité
AXE STRATEGIQUE
<ul style="list-style-type: none">• Soutenir la fonction parentale en lien avec l'ensemble des partenaires

3. Thématique « PETITE ENFANCE »

ENJEU STRATEGIQUE
<ul style="list-style-type: none">• L'accès aux modes de garde quel que soit le lieu de résidence et le niveau de ressources• La satisfaction des parents quel que soit le mode de garde choisi : qualité d'accueil et impact financier
AXE STRATEGIQUE
<ul style="list-style-type: none">• Renforcer et proposer une offre d'accueil petite enfance diversifiée• Informer, communiquer sensibiliser sur le mode d'accueil PSU• Prendre en compte la problématique des horaires atypiques• Conforter le RPE dans sa mission d'observatoire

4. Thématique « ENFANCE »

ENJEU STRATEGIQUE
<ul style="list-style-type: none">• L'accès aux modes d'accueil quel que soit le lieu de résidence et le niveau de ressources des familles• La satisfaction des parents quel que soit le mode d'accueil choisi : qualité d'accueil et impact financier
AXE STRATEGIQUE
<ul style="list-style-type: none">• Développer les modes d'accueil dédiés à l'enfance sur le territoire• Soutenir prioritairement les communes non pourvues d'équipement et où le besoin est réel• Mettre en réseau les acteurs• Développer la communication auprès des habitants et des partenaires

5. Thématique « JEUNESSE »

ENJEU STRATEGIQUE
<ul style="list-style-type: none">• L'Accès à des lieux de rencontre qui accompagnent les initiatives des jeunes quel que soit le lieu de résidence et le niveau de ressources
AXE STRATEGIQUE
<ul style="list-style-type: none">• Accompagner et soutenir les jeunes du territoire dans leur développement personnel et professionnel• Déployer une communication adaptée aux jeunes

6. Thématique CADRE DE VIE : « LE LOGEMENT »

ENJEU STRATEGIQUE
<ul style="list-style-type: none">• Une offre de logement diversifiée et accessible à tous• L'accès pour tous à un logement digne
AXE STRATEGIQUE
<ul style="list-style-type: none">• Déployer un réseau partenarial transversal• Améliorer l'information et l'accès aux droits

7. Thématique CADRE DE VIE : « LA SANTE »

ENJEU STRATEGIQUE
<ul style="list-style-type: none">• L'accès aux soins pour tous quel que soit le lieu de résidence• Définir une politique santé adaptée à l'ensemble de la population
AXE STRATEGIQUE
<ul style="list-style-type: none">• Mettre en place une instance partenariale et transversale• Affiner le diagnostic santé

8. Thématique « INSERTION SOCIALE & PROFESSIONNELLE »

ENJEU STRATEGIQUE
<ul style="list-style-type: none">• Mise en réseau transversal des acteurs
AXE STRATEGIQUE
<ul style="list-style-type: none">• Favoriser la transversalité du travail en réseau• Développer la clause d'insertion dans les projets

Article 5 : Engagements des partenaires :

- Les partenaires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.
- La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la CNAF. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.
- La CTG matérialise également l'engagement conjoint des partenaires à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.
- A l'issue des Contrats enfance et jeunesse passés avec les collectivités signataires, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1 à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par les collectivités locales compétentes, sous la forme de « bonus territoire CTG ». De son côté, les collectivités s'engagent à poursuivre leur soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de leur contribution pour les équipements et services listés en Annexe 1.
- Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

Article 6 - a : Modalités de collaboration et gouvernance :

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place les instances suivantes (Annexe 3) :

- Comité de pilotage
- Comité technique
- Groupe projet
- Groupes thématiques en fonction des besoins

Article 6 - b : Modalités de pilotage et d'animation de la démarche :

L'élaboration et la mise en œuvre d'un projet social de territoire partagé, formalisé via cette Convention Territoriale Globale (CTG), contribuent au développement et à la structuration d'une offre de service adaptée aux besoins des familles du territoire.

Afin de garantir le développement et la structuration de cette offre, le pilotage ainsi que l'animation de la démarche doivent être organisés et formalisés. De ce fait, l'évolution des postes de coordonnateurs CEJ existants vers des postes de chargés de coopération territoriale s'avère nécessaire.

Il conviendra, durant la période de la CTG, de s'interroger sur les profils existants afin d'identifier les actions à mettre en œuvre dans le but de garantir l'évolution de ces postes.

Au besoin, il est possible de s'appuyer sur le référentiel national d'emploi cible fixant les missions, les activités et les attendus de ce poste (cf. annexe 4)

Un plan identifiant précisément les actions à mettre en œuvre ainsi que l'échéancier des travaux nécessaires à cette fin seront déclinés dans une fiche action annexée à la CTG

Aux termes de la CTG signée avec l'intercommunalité et les communes, cette évolution devra avoir été opérée et effectuée ; seuls les postes dont les missions auront évolué vers la fonction de chargé de coopération territoriale continueront à bénéficier de financements au titre du pilotage.

Article 7 : Evaluation :

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la CTG, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan d'actions, constituant l'annexe 3 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés en annexe.

Article 8 : Echanges de données :

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

Les parties s'engagent à mentionner dans tout document interne ou externe, la source des données.

Article 9 : Communication :

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

Article 10 : Durée de la convention :

La présente convention est conclue à compter du 01 janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2025 au maximum.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

Article 11 : Exécution formelle de la convention :

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

Article 12 : La fin de la convention :

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure :

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure :

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- Résiliation par consentement mutuel :

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- Effets de la résiliation :

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

Article 13 : Les recours :

- Recours contentieux :

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

Article 14 : Confidentialité :

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Le..... 2022

En 3 exemplaires originaux

La Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais Le Directeur	La <i>communauté de communes</i> <i>des Sept Vallées</i> Le Président
Le Département du Pas de Calais, Le Président	La Mutualité Sociale Agricole Nord Pas de Calais, Le Président

La Commune d'AIX EN ISSART, Le Maire	La Commune d'AUBIN-SAINT-VAAST, Le Maire
La Commune d'AUCHY LES HESDIN, Le Maire	La Commune d'AZINCOURT, Le Maire
La Commune de BEALENCOURT, Le Maire	La Commune de BEURAINVILLE, Le Maire
La Commune de BLANGY-SUR-TERNOISE, Le Maire	La Commune de BLINGEL, Le Maire
La Commune de BOUBERS LES HESMOND, Le Maire	La Commune de BOISJEAN, Le Maire
La Commune de BOUIN-PLUMOISON, Le Maire	La Commune de BREVILLIERS, Le Maire

La Commune de BRIMEUX, Le Maire	La Commune de BUIRE-LE- SEC, Le Maire
La Commune de CAMPAGNE LES HESDIN, Le Maire	La Commune de CAPELLE LES HESDIN, Le Maire
La Commune de CAUMONT, Le Maire	La Commune de CAVRON SAINT MARTIN, Le Maire
La Commune de CHERIENNES, Le Maire	La Commune de CONTES, Le Maire
La Commune de DOURIEZ, Le Maire	La Commune d'ECLIMEUX, Le Maire
La Commune de FILLIEVRES, Le Maire	La Commune de FRESNOY, Le Maire

La Commune de GOUY-SAINT-ANDRE, Le Maire	La Commune de GRIGNY, Le Maire
La Commune de GUIGNY, Le Maire	La Commune de GUISY, Le Maire
La Commune d'HESDIN, Le Maire	La Commune de HUBY-SAINT-LEU, Le Maire
La Commune d'INCOURT, Le Maire	La Commune de LABROYE, Le Maire
La Commune de LA LOGE, Le Maire	La Commune de LE PARCQ, Le Maire
La Commune de LE QUESNOY-EN-ARTOIS, Le Maire	La Commune de LESPINOY, Le Maire

La Commune de LOISON-SUR-CREQUOISE, Le Maire	La Commune de MAINTENAY, Le Maire
La Commune de MAISONCELLE, Le Maire	La Commune de MARANT, Le Maire
La Commune de MARCONNÉ, Le Maire	La Commune de MARCONNELLE, Le Maire
La Commune de MARENLA, Le Maire	La Commune de MARESQUEL-ECQUEMICOURT, Le Maire
La Commune de MARLES-SUR-CANCHE, Le Maire	La Commune de MOURIEZ, Le Maire
La Commune de NEULETTE, Le Maire	La Commune de NOYELLES-LES-HUMIERES, Le Maire

La Commune d'OFFIN, Le Maire	La Commune de RAYE-SUR-AUTHIE, Le Maire
La Commune de REGNAUVILLE, Le Maire	La Commune de ROLLANCOURT, Le Maire
La Commune de ROUSSENT, Le Maire	La Commune de SAINT-DENOEUX, Le Maire
La Commune de SAINT-GEORGES, Le Maire	La Commune de SAINT-REMY-AU-BOIS, Le Maire
La Commune de SAINTE-AUSTREBERTHE, Le Maire	La Commune de SAULCHOY, Le Maire
La Commune de SEMPY, Le Maire	La Commune de TORTEFONTAINE, Le Maire

La Commune de TRAMECOURT, Le Maire	La Commune de VACQUERIETTE- ERQUIERES, Le Maire
La Commune de VEIL-HESDIN, Le Maire	La Commune de WAIL, Le Maire
La Commune de WAMBERCOURT, Le Maire	La Commune de WAMIN, Le Maire
La Commune de WILLEMANN, Le Maire	

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 7 VALLEES

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
LAEP	
	Espace Bateau sur l'eau - 40 Rue de la Paroisse, 62140 Hesdin
	Maison de l'enfant – Rue des écoles, 62990 Beaurainville
RPE	
	RPE 7 Vallées-
	40 Rue de la Paroisse, 62140 Hesdin
	Rue Daniel Ranger, 62870 Campagne les Hesdin
COORDINATION	
	Pilotage de la CC

COMMUNE DE AUCHY LES HESDIN

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	
	ALSH – Rue du 19 mars 1962, 62770 Auchy les Hesdin
SEJOUR	
	Séjour Mairie

COMMUNE DE BEURAINVILLE

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	
	ALSH – 98 Rue des écoles, 62990 Beaurainville

COMMUNE DE BLANGY SUR TERNOISE

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	
	ALSH – Rue d'ECLINEUX, 62770 Blangy sur Ternoise

COMMUNE DE BUIRE LE SEC

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	
	ALSH – 2 Rue de Maintenay, 62870 Buire le sec

COMMUNE DE MARCONNELLE

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	
	ALSH – Rue du Pré Vert, 62140 Marconnelle

COMMUNE DE MARESQUEL ECQUEMICOURT

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	
	ALSH – Route de Montreuil, 62990 Maresquel Ecquemicourt
SEJOUR	
	Séjour de la Mairie

UN PROJET SOCIAL PARTAGE		
OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	PLAN D’ACTIONS 2022/2025
Définir et animer la coopération territoriale vers un projet social partagé	<p>Définir la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation du projet social partagé</p> <p>Organiser le pilotage du projet social partagé</p> <p>Animer la démarche</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place une fonction de coordination territoriale à l’échelle du territoire des 7 Vallées <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et définir les moyens humains et les fiches de poste du ou des chargé(s) de coopération. 2. Définir les outils de suivi et d’évaluation du projet social : <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d’une veille des besoins sociaux, du diagnostic de territoire - Elaboration d’un référentiel de suivi 3. Affiner la gouvernance en tenant compte des objectifs poursuivis et des membres signataires : <ul style="list-style-type: none"> - Le Comité de Pilotage - Le comité technique - La poursuite de la dynamique partenariale engagée - L’identification et la mise en réseau des partenaires - La définition et la mise en place des instances et des outils d’animation

AMBITION 1 :**GARANTIR L'ACCES AUX DROITS ET AUX SERVICES A LA POPULATION QUEL QUE SOIT LE LIEU DE RÉSIDENCE ET LE NIVEAU DE RESSOURCES**

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	PLAN D' ACTIONS 2022/2025
AMELIORER L'INFORMATION, POUR MIEUX ORIENTER ET MOBILISER LA POPULATION	Favoriser un maillage territorial équilibré	4. Identifier, Développer et Animer des Réseaux avec les acteurs 5. Favoriser les coopérations et les mutualisations 6. Porter une attention particulière sur les territoires non couverts
	Favoriser le rayonnement d'une information centralisée et d'un déploiement décentralisé vers les micro-territoires (adaptée et efficiente)	7. S'appuyer sur le dispositif « Accueil Social Inconditionnel de Proximité » et engager une réflexion sur sa mise en œuvre sur le territoire 8. Mener une réflexion sur l'opportunité d'outils favorisant une information centralisée et globale et une meilleure orientation des publics 9. Identifier les micro-territoires et mettre en place un réseau de personnes ressources (secrétaires de mairies, référents élus jeunesse, social, sport, culture, Intervenants CAF, Département, MSA...) 10. Promouvoir et communiquer sur les dispositifs existants
	Optimiser les outils de communication et de diffusion à l'échelle du Territoire	11. Mutualiser l'information et l'interconnaissance avec le réseau de personnes ressources 12. Développer des outils de communication adaptés à tous à l'échelle du territoire et par micro-territoire 13. Définir la stratégie de communication
	S'appuyer sur le numérique comme levier inclusif & Socioculturel	14. Définir les conditions pour permettre aux habitants d'avoir accès à la pratique du numérique dans leur quotidien

<p>AMELIORER L'INFORMATION, POUR MIEUX ORIENTER ET MOBILISER LA POPULATION</p>	<p>S'appuyer sur le Numérique comme levier inclusif & Socioculturel</p> <p>Favoriser l'Accès aux services</p>	<ol style="list-style-type: none"> 15. Accompagner la population plus isolée et fragilisée vers l'information et la formation 16. S'appuyer sur le numérique pour favoriser la vie sociale, familiale et professionnelle 17. Participer à l'élaboration de la stratégie de la compétence mobilité sur le territoire 18. Adapter l'information aux publics sur les dispositifs mobilité sur le territoire 19. Sensibiliser la population à la notion de « mobilité solidaire », à l'utilisation des modes doux par l'amélioration, la sécurisation des voies et par la mise en place d'actions citoyennes 20. Apporter une attention particulière en faveur des personnes isolées et fragilisées 21. Favoriser la mutualisation des lieux et la complémentarité des actions en s'appuyant sur les équipements publics et associatifs
---	---	--

AMBITION N°2 :

AMELIORER LA QUALITE DE VIE DE L'HABITANT

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	PLAN D' ACTIONS 2022/2025
<p>FAVORISER LA QUALITE DE VIE DES HABITANTS</p>	<p>Améliorer le Bien Vivre sur le territoire</p>	<p>22. Favoriser le parcours résidentiel de l'Habitant</p> <p>23. Renforcer l'offre de logements par la rénovation et la réhabilitation des logements et par l'insertion professionnelle</p> <p>24. Lutter contre les fractures énergétiques et les logements indignes</p> <p>25. Développer une offre de logements adaptés et accessibles</p> <p>26. Faciliter l'insertion professionnelle par l'accès à un logement</p>
<p>FAVORISER LA QUALITE DE VIE DES HABITANTS</p>	<p>Améliorer le Bien Vivre sur le territoire</p>	<p>27. Engager une réflexion afin d'apporter des solutions en faveur des situations d'urgence (logements d'urgence, résidence sociale, n° d'urgence, dispositif « logement d'abord » ...)</p> <p>28. Mener une réflexion sur l'Habitat inclusif et innovant en adéquation avec les évolutions socio démographiques</p>
	<p>Améliorer le Bien Vieillir sur le territoire</p>	<p>29. Renforcer les services de maintien à domicile à l'échelle du Territoire</p> <p>30. Réaliser une analyse des besoins sociaux afin d'identifier et d'anticiper les besoins spécifiques des personnes âgées et dépendantes</p>
	<p>Favoriser le Bien être</p>	<p>31. S'appuyer sur les politiques de santé afin d'appréhender les problématiques globales des habitants, par la mise en œuvre d'un accompagnement des publics dans le champ de la prévention, avec une priorité vers les publics fragilisés et isolés</p>

**FAVORISER
LA QUALITE
DE VIE DES HABITANTS**

Favoriser le Bien Vivre Ensemble

32. Impulser, accompagner, soutenir les élus, les associations, les habitants au sein des rencontres collectives
33. Encourager et développer le lien social via les rencontres et les échanges auprès et entre les habitants
34. Favoriser la mixité sociale et le lien intergénérationnel
35. Développer des actions de prévention et d'animation sociale afin de lutter contre l'isolement et le repli sur soi des personnes
36. Soutenir et encourager les associations et les équipements de proximité favorisant l'accès des habitants au sein de leurs activités (jeunesse, culture, sport, solidarité, numérique)
37. Développer et encourager des espaces d'animation de la vie sociale sur le territoire pour favoriser les échanges et les rencontres

AMBITION N°3 :**SOUTENIR PRIORITAIREMENT LE PARCOURS DE L'ENFANT DE LA PETITE ENFANCE A LA JEUNESSE**

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	PLAN D' ACTIONS 2022/2025
SOUTENIR LE PARCOURS DE L'ENFANT DE LA PETITE ENFANCE A LA JEUNESSE	Favoriser une approche globale des besoins de l'enfant et de sa famille	38. Construire une culture commune de l'éducation partagée avec les différents acteurs 39. Réflexion sur la mise en place d'une instance permanente « petite enfance, enfance, jeunesse » 40. Engager une réflexion vers la définition d'un projet éducatif global
	Aider les familles à concilier vie sociale, familiale et professionnelle	41. Structurer et soutenir la diversité de l'offre d'accueil sur l'ensemble du territoire 42. Soutenir prioritairement les territoires non pourvus
	Accompagner et soutenir le développement personnel et professionnel des jeunes	43. Engager une réflexion vers la définition d'une politique jeunesse à l'échelle des 69 communes 44. Soutenir la jeunesse dans son parcours personnel (loisirs, logement...) et professionnel (formations de proximité ; découverte des entreprises.) 45. Favoriser l'autonomie et l'engagement citoyen 46. Encourager et soutenir les projets à l'initiative des jeunes
	Soutenir les parents dans leurs fonctions de premier éducateur	47. Mener une réflexion sur la prise de compétence « parentalité » par l'intercommunalité afin d'engager une véritable politique de soutien à la fonction parentale et aux relations parents-enfants à l'échelle du territoire et le développement d'actions de soutien à la parentalité

AMBITION N°4 :

RENDRE L'HABITANT ACTEUR DE SON TERRITOIRE

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	PLAN D' ACTIONS 2022/2025
IMPULSER, ACCOMPAGNER SOUTENIR LES ELUS, LES ASSOCIATIONS ET LES HABITANTS.	Encourager l'Implication & les Initiatives des Habitants	48. Encourager les démarches qui facilitent la démocratie participative afin d'impulser les initiatives des habitants 49. Encourager les démarches qui favorisent la place et le recueil de la parole de l'habitant 50. Développer des activités, des temps forts à caractère sportif, culturel et de loisirs, numérique, qui permettraient aux habitants de s'impliquer sur leur territoire et de prendre des responsabilités dans une organisation collective 51. Développer et soutenir les espaces d'animation de la vie sociale et les initiatives locales (élus, habitants, associations) à l'échelle du territoire

LES FICHES ACTIONS

Un plan de 51 actions - qui feront l'objet d'une discussion avec les partenaires afin d'identifier les structures porteuses et les personnes ressources en charge de la mise en œuvre - a été construit. Des fiches actions ont été priorisées pour l'année 2022 et élaborées avec les partenaires signataires notamment :

Fiche action N°1 : La Mise en œuvre du projet social de territoire

Objectifs : Définir et animer la coopération territoriale pour un projet social partagé

Fiche action N°2 : Le RPE : guichet unique des modes d'accueil

Objectifs : Renforcer la mission d'information sur les modes d'accueil envers les familles

Fiche action N°3 : Lancement d'une démarche de préfiguration de la prestation PS Jeunes

Objectif : Définir la politique jeunesse communautaire 12/25 ans

Fiche action N°4 : Création d'une structure d'Accueil du Jeune Enfant accessible à tous

Objectif : Adapter une offre de garde aux ressources des familles du Territoire

Fiche action N°5 : Création d'Espaces d'Animation de la Vie Sociale

Objectif : Préfiguration pour la création d'une structure d'animation de la vie sociale de la ville d'Hesdin et de sa couronne

Fiche action N°6 : Création d'un lieu ressource dédié à la parentalité

Objectif : Accompagner et soutenir les familles du territoire

Concernant les autres fiches actions, il s'agira d'engager, avant tout, un travail avec les partenaires afin d'identifier les porteurs et les personnes ressources, condition sine qua non au démarrage de l'action.

Fiche N° 1 : LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE

AMBITION : Un projet social partagé

OBJECTIFS GENERAUX : Définir et animer la coopération territoriale vers un projet social partagé

<u>Éléments clés du diagnostic</u>		<u>Public Cible</u>	
<p>Un poste de Coordonnateur Enfance Jeunesse à l'échelle des 69 communes sur un 0.5 ETP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Seules 5 communes sont couvertes par le Contrat enfance Jeunesse de la CAF - Nécessité d'engager un travail avec les 69 Communes dans le cadre de la Convention Territoriale Globale afin de lutter contre les disparités de services aux familles et garantir une offre de services sur l'ensemble du territoire. - Un nombre important de partenaires institutionnels mobilisés dans la démarche du projet social qu'il faut associer - Un territoire très rural, vaste, situé en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) qui demande un renforcement de l'ingénierie pour conduire la coopération de manière efficiente 		<ul style="list-style-type: none"> - Les acteurs publics et associatifs du territoire - Les élus des 69 communes - Les partenaires institutionnels - Les habitants 	
<u>Intitulé de l'Action</u>		<u>Porteur et pilote de l'action</u>	
Du Coordinateur CEJ au Chargé de Coopération Territorial		Communauté de communes des 7 Vallées	
<u>Objectifs Opérationnels</u>		<u>Modalités de Mises en œuvre</u>	
Mettre en place une fonction de coordination territoriale à l'échelle du territoire des 7 Vallées		<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et définir les moyens humains et les fiches de poste du ou des chargé(s) de coopération - Définir les outils de suivi et d'évaluation du projet social - Elaboration d'un référentiel de suivi 	
<u>Partenaires signataires</u>		<u>Partenaires associés - sollicités (expertise)</u>	
7 Vallées /CAF/ MSA /département		7 VALLEES / CAF / MSA	
<u>Moyens mobilisables (humains-financiers- matériels)</u>		<u>Résultats Attendus</u>	
<u>Moyens humains</u> : 7 Vallées : création d'un poste équivalent temps plein de chargé de coopération		<ul style="list-style-type: none"> - Définition de la stratégie d'animation du projet social à l'échelle du territoire - Identification des porteurs d'actions et des personnes ressources selon les thématiques du projet social - Organisation de la mise en réseau des acteurs enclenchée dans la démarche CTG - Identification des lieux ressources et les mettre en réseau 	
<u>Echéance</u>	<u>2022</u>	<u>Indicateurs d'évaluation</u> <i>(Données chiffrées & observables)</i>	Bilan annuel Instances et réunions ; outils de suivi

Fiche N° 2 : LE RELAIS PETITE ENFANCE GUICHET UNIQUE DES MODES D'ACCUEIL

AMBITION n° 4 : SOUTENIR LE PARCOURS DE L'ENFANT : DE LA PETITE ENFANCE A LA JEUNESSE
OBJECTIFS GENERAUX : SOUTENIR LE PARCOURS DE L'ENFANT : DE LA PETITE ENFANCE A LA JEUNESSE
Objectifs Opérationnels : Aider les Familles à concilier vie sociale, familiale et professionnelle

<u>Éléments clés du diagnostic</u>		<u>Public Cible</u>	
<ul style="list-style-type: none"> - Un Relais Petite Enfance à l'échelle du territoire identifié par les familles et les partenaires - Des modes de garde diversifiés en termes d'accueil individuel et collectif (micro-crèche paje) et en développement (ouverture micro-crèche PSU fin 2022) - Problématique des horaires atypiques 		<ul style="list-style-type: none"> - Futurs parents et parents, à la recherche d'un mode de garde 	
<u>Intitulé de l'Action</u>		<u>Porteur et pilote de l'action</u>	
Le RPE « Guichet Unique » des Modes d'accueil		Communauté de communes des 7 Vallées- Relais Petite Enfance	
<u>Objectifs Opérationnels</u>		<u>Modalités de Mises en œuvre</u>	
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'information et l'orientation des familles sur l'ensemble des modes d'accueil de moins de six ans par la mise en place d'un point d'information centralisé - Favoriser la recherche d'un mode d'accueil adapté aux besoins des familles et notamment pour ceux avec des besoins spécifiques (périscolaires, atypiques...) ou auprès des familles en situation de vulnérabilité (demandeur d'emploi, situation de handicap...) - Renforcer l'action du RPE quant à l'accompagnement proposé aux familles dans le cadre de leur projet d'accueil via un accompagnement et un suivi, individuel et personnalisé - Conforter le RPE dans sa mission d'observatoire 		<ul style="list-style-type: none"> - Centralisation des demandes de mode de garde en s'appuyant sur le site mon-enfant.fr - Mise en place d'une commission d'attribution pour la micro-crèche PSU étendue aux micro-crèches PAJE qui souhaitent s'engager dans la démarche - Suivi de la demande des familles 	
<u>Partenaires signataires</u>		<u>Partenaires associés - sollicités (expertise)</u>	
- 7 Vallées /CAF/ MSA		Structures collectives du territoire /Service PMI du Département /MSA	
<u>Moyens mobilisables (humains-financiers- matériels)</u>		<u>Résultats Attendus</u>	
<p>Financiers : Mission Complémentaire RPE Guichet Unique</p> <p>Moyens humains : Animatrices RPE</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Un point unique d'information pour les familles - Permettre aux familles d'avoir un choix éclairé quant à leur mode de garde - Satisfaction des parents quel que soit le mode de garde choisi - Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des familles - Meilleure visibilité de l'offre et de la demande sur le territoire 	
<u>Echéance</u>	Janvier 2022	<u>Indicateurs d'évaluation (Données chiffrées & observables)</u>	Bilan annuel /Evaluation de l'offre et de la demande (besoins solutionnés)

Fiche N° 3 : PREFIGURATION PS JEUNES

AMBITION n° 4 : SOUTENIR LE PARCOURS DE L'ENFANT : DE LA PETITE ENFANCE A LA JEUNESSE

OBJECTIFS GENERAUX : SOUTENIR LE PARCOURS DE L'ENFANT : DE LA PETITE ENFANCE A LA JEUNESSE

Objectifs Opérationnels : Accompagner et soutenir le développement personnel et professionnel des jeunes

<u>Eléments clés du diagnostic</u>		<u>Public Cible</u>	
<ul style="list-style-type: none"> - Un indice jeunesse de 0.80 inférieur à la moyenne départementale (1.07), une part des enfants de moins de 6 ans à moins de 18 ans supérieure à la moyenne départementale - Les jeunes ne disposent pas de lieux de rencontres, ni d'espace de vie sociale dédié - Une politique jeunesse impulsée par l'intercommunalité à poursuivre - Pas de personnel, ni de réseau jeunesse partenarial 		Les 12/25 ans	
<u>Intitulé de l'Action</u>		<u>Porteur et pilote de l'action</u>	
Préfiguration PS Jeunes « BULLES D'ENVIE »		Communauté de communes des 7 Vallées	
<u>Objectifs Opérationnels</u>		<u>Modalités de Mises en œuvre</u>	
<ul style="list-style-type: none"> - Affiner le diagnostic jeunesse en identifiant les besoins, attentes et problématiques des jeunes et de leurs familles pour définir la politique jeunesse communautaire et mettre en place des actions adaptées - Accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets et dans leur engagement citoyen 		<ul style="list-style-type: none"> - Aller à la rencontre des jeunes en présentiel - Accueillir les jeunes sur des temps et des lieux de rencontres délocalisés sur le territoire - Mobiliser les jeunes, notamment ceux qui ne fréquentent pas de structures - S'appuyer sur l'outil numérique pour aller vers les jeunes et les mobiliser - Constituer et s'appuyer sur le réseau partenarial jeunesse à l'échelle du territoire 	
<u>Partenaires signataires</u>		<u>Partenaires associés - sollicités (expertise)</u>	
7 Vallées /CAF/ MSA		CREAVANE /OTSJ /Mission Locale/ADEFI/ Collèges/ ALSH / Coopérative Numérique /Elus référents Jeunesse des communes /Médiathèques	
<u>Moyens mobilisables (humains-financiers- matériels)</u>		<u>Résultats Attendus</u>	
Dispositif CAF « Préfiguration PS jeunes » : Recrutement d'un référent qualifié (1 ETP)		Définir et élaborer un projet adapté en vue de l'obtention de l'agrément PS Jeunes	
<u>Echéance</u>	Mars 2022	<u>Indicateurs d'évaluation (Données chiffrées & observables)</u>	Conformité du projet avec le cahier des charges PS jeunes / Nombre de réunions partenariales /Elaboration d'outils de recueils et de suivi

Fiche N° 4 : Création d'une structure d'Accueil du Jeune Enfant Accessible à Tous

AMBITION n° 4 : SOUTENIR LE PARCOURS DE L'ENFANT : DE LA PETITE ENFANCE A LA JEUNESSE
OBJECTIFS GENERAUX : SOUTENIR LE PARCOURS DE L'ENFANT : DE LA PETITE ENFANCE A LA JEUNESSE
Objectifs Opérationnels : Aider les familles à concilier vie sociale, familiale et professionnelle

<u>Éléments clés du diagnostic</u>		<u>Public Cible</u>	
<ul style="list-style-type: none"> - Un Relais Petite Enfance (RPE) qui couvre le territoire - Une offre de garde individuelle : Assistantes maternelles agréées - Une offre de garde en Accueil collectif (micro-crèche) mais un accès limité par son fonctionnement en mode PAJE - Disparité de l'offre de garde en fonction du lieu de résidence - L'accès au mode de garde : un frein au retour à l'emploi, à l'insertion sociale et professionnelle 		Les familles avec jeunes enfants	
<u>Intitulé de l'Action</u>		<u>Porteur et pilote de l'action</u>	
Création d'une structure d'Accueil du Jeune Enfant « MI FA SOL » à Marconnelle		Association « Accueil & Parentalité au Cœur des 7 Vallées » (APC7V)	
<u>Objectifs Opérationnels</u>		<u>Modalités de Mises en œuvre</u>	
<ul style="list-style-type: none"> - Structurer et soutenir la diversité de l'offre d'accueil sur l'ensemble du territoire - Soutenir prioritairement les territoires non pourvus 		<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des démarches en vue de la création d'une Micro-crèche en mode PSU à Marconnelle - Agrément de 12 places dont une place d'urgence et une place pour les enfants en situation de handicap - Mise en place d'une commission d'attribution dans le cadre de la mission de guichet unique du RPE + travail en partenariat avec les acteurs de la petite enfance du territoire. 	
<u>Partenaires signataires</u>		<u>Partenaires associés - sollicités (expertise)</u>	
7 Vallées /CAF/ MSA/DEPARTEMENT		<ul style="list-style-type: none"> - Service PMI - Relais Petite Enfance 	
<u>Moyens mobilisables (humains-financiers- matériels)</u>		<u>Résultats Attendus</u>	
CAF : PSU + Bonus Territoire + ingénierie sociale ADS CTG 7 Vallées : Subvention de fonctionnement + personnel RPE (commission attribution)		<ul style="list-style-type: none"> - Une offre adaptée aux besoins des familles - Un soutien pour les familles en parcours d'insertion sociale et professionnelle 	
<u>Echéance</u>	Novembre 2022	<u>Indicateurs d'évaluation (Données chiffrées & observables)</u>	Taux de fréquentation /demande de garde solutionnée Satisfaction des familles

FICHE N° 5 : CREATION D'ESPACES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

AMBITION n° 4 : RENDRE L'HABITANT ACTEUR DE SON TERRITOIRE

OBJECTIFS GENERAUX : IMPULSER, ACCOMPAGNER, SOUTENIR LES ELUS, LES ASSOCIATIONS ET LES HABITANTS

Objectifs Opérationnels : Encourager l'Implication & les Initiatives des Habitants.

<u>Eléments clés du diagnostic</u>	<u>Public Cible</u>
<ul style="list-style-type: none"> -Peu de lieu de rencontre et d'animation de la vie sociale -Des habitants éloignés des politiques sociales et des dispositifs -Des disparités sociales -Peu d'espaces qui favorisent la démarche participative des habitants -Repli sur soi / isolement d'une partie des habitants qui cumulent les difficultés sociales 	Les habitants des communes signataires ; Hesdin, Huby saint leu, Marconne, Marconnelle, Sainte Austreberthe
<u>Intitulé de l'Action</u>	<u>Porteurs et pilote de l'action</u>
Préfiguration en vue de la création d'un Espace d'Animation de la Vie Sociale	Les communes d'Hesdin, Huby Saint Leu, Marconne, Marconnelle, Sainte Austreberthe
<u>Objectifs Opérationnels</u>	<u>Modalités de Mises en œuvre</u>
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre d'une étude relative à la création d'une structure d'animation de la vie sociale - Encourager l'Implication & les initiatives des Habitants 	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic quant aux attendus des habitants - Développement et perspectives - Validation du projet
<u>Partenaires signataires</u>	<u>Partenaires associés - sollicités (expertise)</u>
CAF /MSA/DEPARTEMENT	Chargé de coopération territorialProjet social 7 Vallées /Les partenaires du territoire
<u>Moyens mobilisables (humains-financiers- matériels)</u>	<u>Résultats Attendus</u>
CAF : Préfiguration Centre Social Hesdin et alentours Fédérations des centres sociaux : recrutement du chargé de mission	<ul style="list-style-type: none"> - Définir et élaborer un projet adapté en vue de l'obtention de l'agrément PS Jeunes - Une offre adaptée aux besoins des familles
<u>Echéance</u>	<u>Indicateurs d'évaluation (données chiffrées & observables)</u>
Août 2023	Conformité du projet avec le cahier des charges d'une structure d'animation de la vie sociale / Nombre de réunions partenariales /Elaboration d'outils de recueils et de suivi

Fiche N° 6 : Création d'un espace ressource dédié à la parentalité

AMBITION n° 4 : SOUTENIR LE PARCOURS DE L'ENFANT : DE LA PETITE ENFANCE A LA JEUNESSE

OBJECTIFS GENERAUX : SOUTENIR LE PARCOURS DE L'ENFANT : DE LA PETITE ENFANCE A LA JEUNESSE

Objectifs Opérationnels : Soutenir les parents dans leurs fonctions de premiers éducateurs

<u>Eléments clés du diagnostic</u>		<u>Public Cible</u>	
Part importante de familles sur le territoire Une démarche engagée par 7 Vallées depuis 2016 en faveur de la parentalité dans le cadre d'actions labellisées REAPP, mais pas d'autres actions sur le territoire En dehors du LAEP, pas de lieux de rencontres dédiés à la parentalité		Futurs parents et les familles du territoire Professionnels et porteurs de projet	
<u>Intitulé de l'Action</u>		<u>Porteur et pilote de l'action</u>	
Espace Ressource Parentalité		Communauté de Communes des 7 Vallées –Pôle Social	
<u>Objectifs Opérationnels</u>		<u>Modalités de Mises en œuvre</u>	
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'accès à l'information des parents, sur le champ de la parentalité, en un même lieu (accueil inconditionnel) - Valoriser les services existants et orienter les parents vers une réponse adaptée à leurs besoins - Valoriser, soutenir et conforter les parents dans leur fonction parentale - Appuyer les collectifs de parents 		<ul style="list-style-type: none"> • Accueil, Information et Orientation des familles • Animation via un programme d'actions collectives adaptées aux besoins des parents • Accompagnement d'initiatives et projets de parents • Coordination des actions, concertation et mise en réseau des acteurs concernés par la thématique parentalité 	
<u>Partenaires signataires</u>		<u>Partenaires associés - sollicités (expertise)</u>	
7 Vallées /CAF/ MSA/DEPARTEMENT		<ul style="list-style-type: none"> - Service PMI / Relais Petite Enfance / LAEP / Référent Jeunesse / Agents de la communauté de communes en lien avec le projet 	
<u>Moyens mobilisables (humains-financiers- matériels)</u>		<u>Résultats Attendus</u>	
CAF : FNP3 7 Vallées : recrutement d'un professionnel qualifié		<ul style="list-style-type: none"> - Une offre adaptée aux besoins des familles - Un soutien pour les familles en parcours d'insertion sociale et professionnelle 	
<u>Echéance</u>	Janvier 2023	<u>Indicateurs d'évaluation (Données chiffrées & observables)</u>	Bilan annuel Recueil de la parole des familles

► **Le Comité De Pilotage**

Cette instance décisionnelle :

- assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation du projet social et notamment de la Convention Territoriale Globale
- contribue à renforcer la coordination entre les partenaires dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants
- veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné
- porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire

Le comité de pilotage est composé des représentants (élus ou délégués) des différents partenaires signataires.

Le comité de pilotage est animé par la Communauté de Communes des 7 Vallées en étroite collaboration avec la Caf, le Conseil Départemental, la MSA et se réunit à minima une fois par an.

► **Le Comité Technique**

Cette instance de collaboration technique a pour mission de :

- préparer les décisions pour le Comité de pilotage CTG
- mettre en œuvre et évaluer les objectifs en annexe de la présente convention, en lien avec les référents de la CTG de la communauté de communes et de la CAF, de la MSA et du Département

Le comité technique se réunit selon les besoins. Les membres sont amenés à évoluer en fonction de la dynamique du projet.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif pour assurer un travail en transversalité.

► **Les Groupes Thématiques**

Ces groupes thématiques sont composés de personnes ressources qui apportent à la fois leurs expertises dans une thématique centrale ou transversale.

► **Le groupe Projet**

Ce groupe composé des représentants de la CAF, de la MSA, du Département et du Chargé de Coopération Territoriale des 7 Vallées, est garant de la méthodologie et de la démarche du projet.

L'ensemble des modalités de fonctionnement de ces instances seront potentiellement amenées à évoluer dans le courant de la convention au regard de l'évolution de la dynamique projet.

<p>Définition</p>	<p>Met en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité locale en matière de développement et de redynamisation d'un territoire. Sur un mode partenarial et selon plusieurs thématiques d'intervention possibles, il participe au pilotage et à la contractualisation des projets en coordonnant les différentes interventions de politiques publiques mises en œuvre dans le cadre du projet de territoire. Il propose des éléments d'arbitrage et accompagne les prises de décision en partageant l'information en continu et en mobilisant des expertises externes. L'enjeu de son poste réside dans le renforcement de la fluidité de l'ensemble de la chaîne de responsabilité : celle-ci doit concilier priorité politique et prise en compte des enjeux locaux. Elle s'appuie sur une dynamique « descendante » : pour tenir compte des orientations stratégiques, des leviers et contraintes budgétaires et des impératifs opérationnels ; et sur une dynamique « ascendante » : pour construire des dispositifs adaptés aux besoins et aux spécificités locales et accompagner l'innovation sociale.</p>
<p>Contexte</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évolution des politiques publiques, des missions de service public et des modes sociétaux : plan de cohésion sociale, principes du développement durable et de démocratie locale, politiques d'emploi, d'aménagement, d'économie solidaire, d'habitat, etc. ▪ Mutations institutionnelles, développement de l'intercommunalité et recomposition des territoires et de leur articulation : évolution de la représentation de l'État en territoire (développement des agences nationales, etc.), processus de décentralisation et renforcement de l'échelon régional et local. Développement de l'intercommunalité et des logiques de coopération ▪ Développement des démarches de pilotage, de contractualisation et d'appui aux territoires : Déclinaisons opérationnelles des orientations stratégiques définies dans le cadre du Sdsf dans les conventions territoriales globales (Ctg), contrats territoriaux, contrats urbains de cohésion sociale, contrats d'agglomération), développement des modes de concertation des dispositifs partenariaux et contractualisés, des appels à projet, évolution des outils de la gouvernance locale et de la promotion du territoire (SEM, SPL, GECT, agences de développement, etc.), développement des outils de planification et d'observation. Développement des politiques publiques globales et transverses ▪ Développement des dispositifs de démocratie locale et de proximité : Changement des techniques et des modes de travail : logiques de transversalité et de management par projets, relations en réseau, travail coopératif en ligne, technologies de l'information et de la communication. Diversification de la demande des familles : flexibilité des horaires
<p>Attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Conduite des diagnostics territoriaux ou thématiques et notamment « inclusion » en matière d'accès des enfants issus de familles défavorisées (ainsi que ceux porteurs de handicap) et d'offres disponibles pour ces enfants ▶ Assistance et conseil auprès des élus et des comités de pilotage <ul style="list-style-type: none"> - Établir un état des lieux des dispositifs et acteurs du développement territorial - Identifier des tendances et facteurs d'évolution - Conseiller et/ou réaliser des prestations de service et d'accompagnement des porteurs de projet - Repérer les leviers d'intervention possibles de la collectivité - Traduire les orientations politiques en plans d'action - Proposer les modalités de mise en œuvre des projets locaux et des programmes d'actions ▶ Accompagnement de la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la Ctg <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la construction d'une stratégie de développement territorial concevoir, formaliser, conduire des programmes, contrats, procédures ou des projets opérationnels - Poursuivre le maillage territorial, l'accessibilité et la qualité des modes d'accueil du jeune enfant : avec une attention particulière à l'accueil des enfants en situation de handicap et/ou de pauvreté - Soutenir la diversification et l'accessibilité de l'offre de loisirs, notamment sur le temps du mercredi et des vacances - Poursuivre le développement des actions favorisant l'autonomie des jeunes et leur

	<p>engagement citoyen</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'émergence d'actions de soutien à la parentalité répondant aux besoins spécifiques de chaque territoire - Accompagner les parents à l'arrivée de l'enfant, dans l'éducation et en prévention des ruptures familiales par des interventions individuelles et collectives de travail social et d'aide à domicile ciblées autour des événements de vie des familles - Renforcer le maillage territorial des structures d'animation de la vie sociale (Avs), en renforçant leur présence dans les territoires prioritaires et en accompagnant le maintien de l'offre existante. - Poursuivre les actions en faveur de l'inclusion sociale en matière de prévention des expulsions locatives et de lutte contre la non-décence par des aides au maintien dans un logement décent - Garantir l'accès aux droits et veiller à l'accessibilité des services sur l'ensemble du territoire et par l'accompagnement à l'inclusion numérique <p>► Développement et animation de la contractualisation, des partenariats et des réseaux professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Synthétiser les attentes et besoins des partenaires - Mobiliser les acteurs locaux et notamment animer des réseaux mobilisation en faveur des enfants porteurs de handicap : financement de pôles « d'appui ou de ressources » ou de comités de pilotage entre les différents acteurs du milieu ordinaire et du milieu spécialisé - Organiser et animer des comités de pilotage, des groupes techniques, des commissions thématiques et territoriales - Organiser l'information des partenaires sur les engagements et les dispositifs de la collectivité - Favoriser les échanges d'expériences <p>► Organisation et animation de la relation avec la population</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants - Développer et animer des dispositifs de concertation et de participation avec le public - Construire et mettre en œuvre une stratégie de communication interne et externe - Réguler les relations entre institutions, acteurs et population - Pérenniser et valoriser la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement <p>► Contribution à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer des partenariats afin de collecter des données et de l'information - Concevoir et mettre en œuvre des indicateurs de suivi et des bases de données partagées - Conduire des analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation - Réaliser une veille sur la réglementation, les outils et méthodes du développement territorial, l'environnement économique, social, culturel, politique - Exploiter et communiquer les résultats de l'évaluation
<p>Activités</p>	<p>Impulser et mettre en œuvre les politiques « petite-enfance, enfance-jeunesse et éducation, parentalité, logement et accès aux droits »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer un conseil auprès des élus et des comités de pilotage - Traduire les orientations politiques en plans d'actions - Repérer les marges de manœuvre et saisir les opportunités - Elaborer l'évaluation des engagements contractuels liés à la mise en place du projet de territoire - Accompagner l'élaboration du schéma de développement territorial (Ctg) - Mettre en œuvre les outils de suivi, d'observation et d'évaluation des dispositifs <p>Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer au diagnostic socio-économique du territoire - Evaluer les demandes et les attentes des familles et les qualifier en besoins - Animer et suivre les commissions d'admission <p>Animer la mise en réseau des acteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques - Etre en lien permanent avec les collaborateurs et les chargés de développement territorial - Développer des actions transversales en interne avec les différents services de la collectivité et en externe avec les acteurs du secteur de l'enfance, de l'éducation, de la jeunesse, de la parentalité, de la vie sociale <p>Organiser et animer la relation avec la population</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants - Développer et animer des dispositifs de concertation et de participation avec le public - Concevoir et développer des supports d'information - Réguler les relations entre institutions, acteurs et population - Pérenniser et valoriser la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement

	<p>Savoirs généraux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Environnement territorial - Instances, processus et circuits de décision de la collectivité - Procédures et actes administratifs - Principes et modes d'animation du management public territorial - Techniques de communication et de négociation - Réseaux stratégiques d'information - Méthodes d'ingénierie de projet - Techniques de travail coopératif - Bases de données, tableaux de bord - Dispositifs et techniques d'écoute et de concertation - Méthode de gestion de conflit <p>Savoirs socioprofessionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Orientation, enjeux, évolutions et cadre réglementaire des politiques de développement territorial - Cadre réglementaire des politiques publiques : accueil du jeune enfant, éducation, jeunesse, soutien à la parentalité, handicap, logement, vie sociale, emploi, habitat, aménagement social, environnement, culture, accès aux droits, prévention, sécurité, tourisme, etc. - Rôles et attributions des acteurs et partenaires institutionnels - Méthodes d'analyse et de diagnostic des territoires - Dispositifs et opérateurs du développement territorial - Dispositifs d'appui (financier, ingénierie de conseil et d'étude) aux projets - Cadres juridique, réglementaire, financier et administratif du conventionnement et de la contractualisation des politiques publiques - Marché des cabinets d'études et de conseils, prestataires sur le champ des politiques de développement - Outils et méthodes du développement local - Techniques d'enquête, de recueil et de traitement de données - Techniques statistiques et méthodes d'analyses quantitatives et qualitatives - Observatoires, système d'information géographique - Méthodes et outils d'évaluation des politiques publiques - Finances publiques, règlements d'attribution des aides publiques et des fonds européens - Réseaux associatifs - Modes et cadre juridique de la contractualisation entre acteurs - Techniques et outils du marketing public - Cadre réglementaire de la concertation et de l'information des usagers - Principes et techniques de la participation des habitants
<p>Compétences/Connaissances</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Garant de la mise en œuvre des projets et des contrats de son domaine - Relative autonomie dans l'organisation du travail et des activités dans le cadre des orientations stratégiques des collectivités - Force de proposition auprès des élus - Rôle d'interface en interne avec les services de la collectivité et en externe avec les acteurs du territoire - Force de proposition et aide à la décision auprès des élus et des membres des comités de pilotage
<p>Autonomie et responsabilités</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Coopération avec les services de la collectivité - Relations avec les acteurs de la vie locale, notamment associatifs - Relations avec les institutions, les partenaires ou contrôleurs (direction départementale de la cohésion sociale, Caf, inspection académique et établissements scolaires, conseil général) - Relations avec les opérateurs privés dans le cadre de délégations de service public - Contacts avec les populations à l'occasion de réunions publiques d'information et de concertation
<p>Relations fonctionnelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Commune, structure intercommunale - Rattaché aux services enfance, jeunesse et éducation, vie sociale ou directement aux élus, ou à titre exceptionnel à une association
<p>Situation fonctionnelle</p>	<p>Niveau Bac + 2 / Bac + 3 : Educateurs territoriaux de jeunes enfants (catégorie B, filière Sociale), animateurs territoriaux (catégorie B, filière Animation) / cadres territoriaux du social et de la santé (catégorie A, filière sociale ou médico-sociale)</p>
<p>Coût indicatif Etp</p>	<p>48 000 €</p>

ANNEXE 5

PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE DES 7 VALLEES

2022/2025

« ACCOMPAGNER LE PARCOURS DE L'HABITANT DE 0 AU 4e AGE »



SOMMAIRE

PREAMBULE (Page 1)

I. LA METHODOLOGIE DE PROJET : UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE (Page 2)

- 1.1- La création d'un comité de pilotage
- 1.2- La création d'un groupe projet
- 1.3- La création d'un comité technique
- 1.4- La création d'instances consultatives auprès des habitants, élus, partenaires (associations, institutions)
- 1.5- Des outils de recueils des données partagées
- 1.6- Un projet de territoire de la Communauté de Communes

II. LES ETAPES CLES DE L'ELABORATION DU PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE (Page 5)

- 2.1- Les Champs d'intervention validés
- 2.2- Le calendrier de l'élaboration du projet social
- 2.3- Un diagnostic social partagé
- 2.4- Les enjeux et axes stratégiques validés
- 2.5- Les objectifs du projet social
- 2.6- L'élaboration du plan d'actions
- 2.7- La validation du projet social de territoire en conseil communautaire

III. LE DIAGNOSTIC SOCIAL PARTAGE (Page 8)

- 3.1- Présentation du Territoire
- 3.2- Un vaste territoire rural
- 3.3- Une circulation au sein du territoire limitée et complexe
- 3.4- La Ville d'Hesdin labélisée « Petites Villes de Demain »
- 3.5- La démographie et la structure Familiale du territoire
- 3.6- Une population disparate selon les communes
- 3.7- Une jeunesse en baisse et un vieillissement de la population en augmentation
- 3.8- Les Familles allocataires de la CAF et de la MSA

3.9- Une structure familiale prépondérante

4.0- Une baisse constante de la natalité

IV. ECONOMIE ET EMPLOI (Page 16)

4.1- Une économie productive très présente

4.2- Une majorité d'employés et d'ouvriers

4.3- Le niveau de ressources des habitants : des disparités selon les communes

V. LES INDICATEURS DE VULNERABILITE ET LA CONSULTATION DES HABITANTS (Page 20)

5.1- La représentation des indicateurs de vulnérabilité

5.2- La consultation des Habitants

VI. LES THEMATIQUES TRANSVERSALES DU PROJET SOCIAL (Page 22)

6.1- L'animation de la Vie Sociale

6.2- La parentalité

6.3- L'éducation Partagée

6.4- La Jeunesse : une ambition prioritaire de la Communauté de Communes

6.5- Le cadre de Vie : l'Habitat

6.6- Le cadre de Vie : la Santé

6.7- L'insertion sociale et professionnelle

6.8- L'accès aux droits et aux services

6.9- La mobilité

6.10- Le Numérique

VII. LES ENJEUX ET LES AXES STRATEGIQUES (Page 63)

VIII. LE PLAN D' ACTIONS : DES AMBITIONS PARTAGEES A METTRE EN ŒUVRE (Page 70)

IX. LES FICHES ACTIONS (Page 77)

PREAMBULE

La Communauté de Communes des 7 Vallées a créé un Pôle Social dans le but de mener une réflexion sur les futures compétences communautaires à exercer. En parallèle, la fin du Contrat Enfance Jeunesse, signé avec la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) du Pas de Calais et la MSA (Mutualité Sociale Agricole) du Nord-Pas-de-Calais, fut l'opportunité d'engager une autre réflexion, lors d'une réunion avec la CAF le 20 novembre 2020, vers une nouvelle forme de contractualisation intitulée : **LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**.

Convaincus que cette convention :

- constitue un véritable outil de démocratisation de l'action sociale, qui vise à associer tous les acteurs,
- est l'une des solutions pour apporter, en proximité, une réponse globale aux besoins et problématiques des habitants du territoire,
- permettra de développer de nouveaux services aux habitants en favorisant l'équilibrage du maillage territorial,

les élus ont validé la démarche d'élaboration d'un **PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE PARTAGE**. L'échelle géographique de l'intercommunalité est privilégiée pour définir les contours de ce projet, dans le respect des compétences de chacun.

Au regard des enjeux de cette nouvelle démarche, la Convention Territoriale Globale a été présentée lors d'une séance du Conseil Communautaire le 8 février 2021. Le Conseil Communautaire a délibéré afin d'officialiser la procédure de mise en œuvre et l'engagement de la signer avec la Caisse d'Allocations du Pas-de-Calais, la Mutualité Sociale Agricole et le Conseil Départemental.

Lors de cette présentation, la volonté du Conseil Communautaire, de la CAF, du Conseil Départemental et de la MSA, était de mettre l'accent sur la notion de « **DEMARCHE PARTAGEE** » avec les acteurs qui agissent sur le territoire. En effet, la réussite de ce projet social repose sur la mise en œuvre d'une méthodologie participative et active de manière à élaborer un projet qui répond à de réelles problématiques vécues, connues des partenaires.

Dans ce contexte, afin de traiter l'ensemble des sujets qui touchent le quotidien des habitants, des partenaires, les champs d'intervention du projet social ont été validés au-delà de ceux de la Convention Territoriale Globale en faveur des publics de 0 au 4ème âge. Dans cette dynamique, quatre thématiques ont été proposées : **EDUCATION PARTAGEE, L'EMPLOI ET L'INSERTION, LE CADRE DE VIE ET L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE**.

Pour engager cette démarche partagée, des instances de pilotage et des instances techniques ont été mises en place afin de collecter les données et les connaissances des partenaires, en vue d'établir un diagnostic concerté. En parallèle, la population a eu l'occasion de s'exprimer par le biais de la diffusion d'une enquête, qui a permis de recueillir 564 retours.

Un forum des partenaires, intitulé « Croisons nos regards », a été mis en place en juin 2021. Il a réuni une centaine d'acteurs de terrain dans le but de recenser les opinions de chacun, les observations, les manques repérés, les réponses déjà apportées. Ce forum fut également l'occasion d'engager une démarche de mise en réseau des structures associatives et publiques autour de la démarche du projet social partagé.

Enfin, des groupes thématiques ont été mis en place. Ils ont permis l'élaboration d'un plan d'actions validé par les instances, les partenaires, le Conseil Communautaire et les Communes pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025 autour de quatre ambitions :

- **GARANTIR L'ACCES AUX DROITS ET AUX SERVICES A LA POPULATION QUELQUE SOIT LE LIEU DE RESIDENCE ET LE NIVEAU DE RESSOURCES**
- **AMELIORER LA QUALITE DE VIE DE L'HABITANT**
- **ACCOMPAGNER ET SOUTENIR PRIORITAIREMENT LE PARCOURS DE VIE DE L'ENFANT ET DE LA PETITE ENFANCE A LA JEUNESSE**
- **RENDRE ACTEUR L'HABITANT DE SON TERRITOIRE**

I – LA METHODOLOGIE DU PROJET : UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE

Afin d'organiser et d'animer la démarche, la Communauté de Communes des 7 Vallées via le Pôle Social Jeunesse et Sport a missionné deux agents :

- le Responsable du Pôle comme **Chef de projet**
- La Coordonnatrice du Contrat Enfance Jeunesse comme **Animatrice de la démarche du projet**.

Des instances décisionnelles et techniques ont été mises en œuvre afin de bien identifier les orientations politiques du projet ainsi que le rôle technique des partenaires institutionnels et associatifs. Ainsi, l'élaboration du projet social s'est hiérarchisée de la manière suivante :

1.1 La Création d'un Comité de Pilotage :

Cette instance a une fonction politique et stratégique, c'est-à-dire qu'elle avait pour mission de valider la démarche de projet autour de deux phases :

- **La première phase** : élaboration d'un diagnostic social partagé en vue d'identifier les ressources, les besoins et les enjeux par thématique. La proposition fut de dresser un état des lieux du territoire, **de partager et croiser les données avec les acteurs du territoire**, via un forum « *Croisons Nos Regards* », organisé et animé avec des personnes ressources en fonction de leurs domaines de compétence et d'expertise, en lien avec les thématiques validées dans la stratégie, et de **consulter les habitants** via un questionnaire pour mieux identifier et affiner leurs besoins.
- **La deuxième phase** : à partir de la synthèse et de l'analyse du diagnostic social partagé, des axes et orientations stratégiques ainsi que le plan d'action et sa mise en œuvre ont été définis.

Composition du Comité de Pilotage :

- La Sous-préfecture de Montreuil sur Mer
- La Communauté de Communes des 7 Vallées
- Les Maires des Communes signataires du CEJ et celles souhaitant s'engager dans la CTG
- La Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais
- La Mutualité Sociale Agricole du Nord-Pas-de-Calais
- Le Conseil Départemental du Pas de Calais
- La Région des Hauts de France
- L'Education Nationale
- La Gendarmerie Nationale
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDEETS)

1.2 La création d'un Groupe Projet :

Ce groupe de travail est garant de la méthodologie et de la démarche partagée, il est constitué des techniciens de :

- la Communauté de Communes des 7 Vallées
- la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais
- la Mutualité Sociale Agricole du Nord-Pas-de-Calais
- le Conseil Départemental du Pas de Calais

1.3 La création d'un Comité Technique :

Cette instance de travail construit les différentes étapes du projet (élaboration du diagnostic partagé, définition des axes stratégiques et construction du plan d'actions. Il est composé de :

- techniciens de 7 Vallées et des communes
- partenaires institutionnels
- partenaires associatifs

1.4 La Création d'Instances Consultatives auprès des habitants, élus, partenaires (associations, institutions...) :

Une consultation des habitants, par le biais d'un questionnaire mis en ligne et renseigné par 564 habitants. Pour les publics n'ayant pas accès ou rencontrant des difficultés à utiliser l'outil informatique, les partenaires ont été sollicités afin de mettre à disposition un format papier de cette enquête et, au besoin, afin d'accompagner la personne à le compléter.

Une consultation de l'ensemble des partenaires du territoire via :

- **un forum « Croisons Nos Regards »** organisé sur 4 demi-journées ayant réuni 88 participants, soit une représentation de 28 structures/institutions/associations différentes. Les partenaires ont été consultés sur l'ensemble des thématiques dans la phase diagnostic afin d'affiner les besoins du territoire et d'apporter un regard croisé.
- **des groupes de travail thématiques** dans le cadre de l'élaboration du plan d'actions.
- **une Consultation des Elus** lors des commissions intercommunales (sociale et jeunesse).

1.5 Des outils de recueils de données des partenaires du territoire :

Pour élaborer le diagnostic, des outils de recueil auprès des partenaires ont été élaborés, à savoir :

- **élaboration d'outils de travail communs** : fiche portrait, tableau synthèse des études réalisées.
- **partage des données chiffrées** : CAF, MSA, Département, INSEE, 7 Vallées.

1.6 Un Projet de Territoire de la Communauté de Communes :

En 2021, la Communauté de Communes des 7 Vallées a révisé son projet de territoire construit avec les élus et les partenaires. Une enquête numérique a été diffusée auprès des habitants afin d'identifier et de définir leurs priorités au sein des cinq ambitions définies dans le projet de territoire comme suit :

- deux ambitions motrices : le développement économique et l'emploi sur le territoire
- trois ambitions supports : habiter, vivre et animer le territoire.

Le travail réalisé dans ce projet de territoire a servi de fondation pour appréhender le projet social.

II- LES ÉTAPES CLÉS DE L'ÉLABORATION DU PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE

2.1 Les champs d'intervention validés :

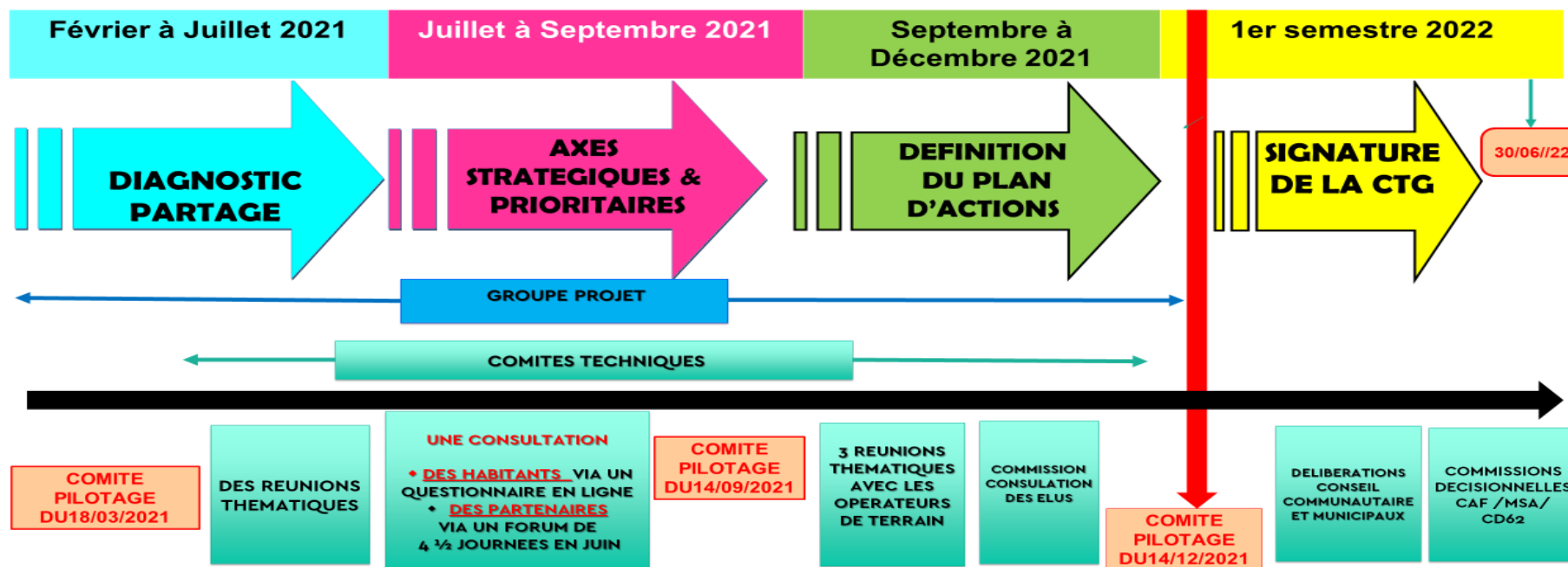
Afin d'appréhender le projet dans le cadre d'une approche globale et transversale, le projet a été construit à partir du **parcours de vie de l'habitant**.

Ainsi, quatre thématiques principales ont été identifiées :

1. l'éducation partagée : la parentalité, la petite enfance, l'enfance et la jeunesse
2. l'animation de la vie sociale
3. le cadre de vie : l'habitat, la santé
4. l'insertion sociale et professionnelle

Quatre thématiques complémentaires ont été traitées de manière transversale : l'accès aux droits, le numérique, la mobilité, le handicap.

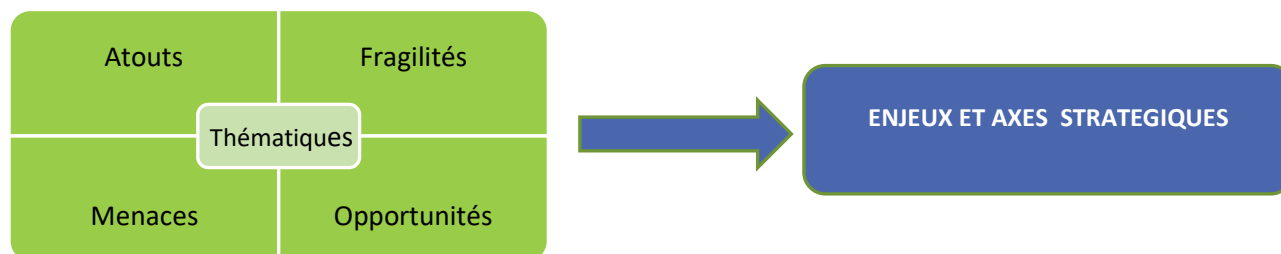
2.2 Le calendrier de l'élaboration du projet social :



2.3 Un diagnostic social partagé :

« Le diagnostic est un processus de travail participatif qui met en évidence les points forts, les points faibles, les potentialités et les menaces du territoire. Il recherche des écarts entre les représentations des différents acteurs, met en évidence des atouts et des attentes, identifie les causes des dysfonctionnements et surtout recherche des axes de progrès. » (Source : *le diagnostic partagé, un outil au service du projet territorial enfance jeunesse, guide pratiques, D'Qual*).

Ce diagnostic repose donc sur l'analyse de données quantitatives (statistiques INSEE, études réalisées, données chiffrées partenariales) et de données qualitatives (recueil de la parole des partenaires et des habitants). Ces données ont été analysées par thématique et ont permis de déterminer les enjeux et les axes stratégiques du projet, au regard des atouts, des fragilités/faiblesses, des opportunités et des risques/menaces repérés préalablement.



2.4 Les enjeux et les axes stratégiques validés :

A l'issue de l'élaboration du diagnostic social partagé et au regard des problématiques identifiées, **des enjeux stratégiques déclinés en axes stratégiques** ont été définis et validés par le Comité de pilotage en septembre 2021 :

- Développer et soutenir les espaces de vie sociale et les initiatives locales (élus, habitants, associations) à l'échelle du territoire
- Soutenir et développer la fonction parentale, quel que soit le lieu de résidence, l'âge de l'enfant et l'existence, ou pas, d'un équipement à proximité
- Rendre les modes de garde accessibles à tous, choisis par les habitants de façon éclairée, quel que soit leur lieu de résidence, leur niveau de ressources des familles
- Permettre aux jeunes d'accéder à des espaces de rencontres qui accompagne leurs initiatives et projets, quel que soit leur lieu de résidence, leur niveau de ressources
- Apporter une offre de logement diversifiée, digne et accessible à tous
- Définir une politique de santé adaptée et accessible à tous
- Mettre en réseau transversal les acteurs

2.5 Les objectifs du projet social :

Dans la continuité du travail engagé avec les partenaires, 5 objectifs généraux ont été définis par le biais de quatre groupes de travail thématiques :

- Améliorer l'information pour mieux orienter et mobiliser la population
- Favoriser la qualité de vie des habitants
- Soutenir le parcours de l'enfant de la petite enfance à la jeunesse
- Impulser, accompagner et soutenir les élus, les associations et les habitants
- Définir et animer la coopération territoriale pour un projet social partagé

2.6 L'élaboration du plan d'actions :

Ces 4 groupes thématiques ont formulé un plan de 51 actions qui feront l'objet d'une discussion avec les partenaires afin d'identifier les structures porteuses et les personnes ressources en charge de la mise en œuvre. Des fiches actions ont été priorisées pour l'année 2022 et élaborées avec les partenaires signataires notamment :

- Evolution du poste de coordonnateur au poste de chargé de coopération en vue d'animer le projet social
- La préfiguration de la Prestation de Service Jeunes
- La Préfiguration du Centre Social d'Hesdin et sa couronne
- La création d'une structure du jeune enfant accessible à tous
- L'évolution des 2.36 ETP à 3 ETP afin de conforter le Relais Petite Enfance dans sa mission d'observatoire
- La création d'un lieu ressource afin de soutenir les parents dans leurs fonctions de premier éducateur
- L'élaboration d'un diagnostic intitulé « bien vieillir en 7 Vallées » et une analyse des besoins sociaux afin d'identifier et d'anticiper les besoins spécifiques des personnes âgées et dépendantes et de renforcer le maintien à domicile.

Concernant les autres fiches actions, il s'agira d'engager, avant tout, un travail avec les partenaires afin d'identifier les porteurs et les personnes ressources, condition sine qua non au démarrage de l'action.

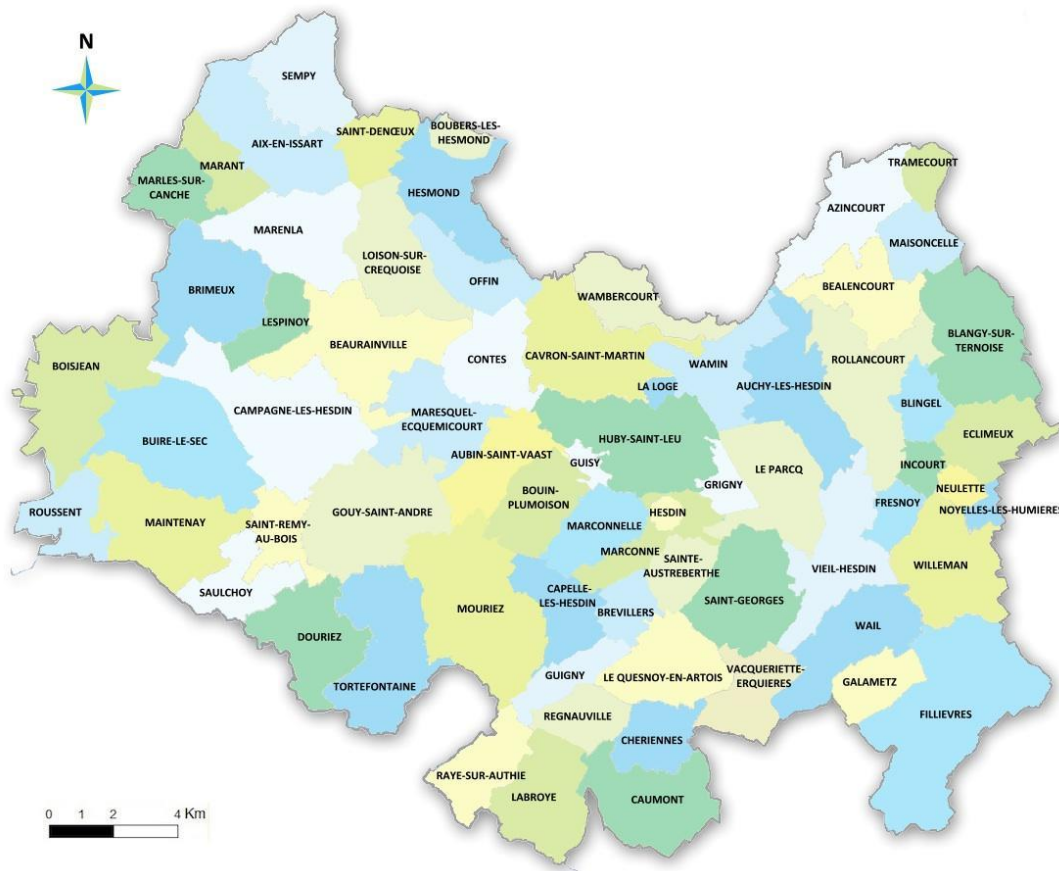
2.7 Validation du projet social de Territoire en Conseil Communautaire :

Lors de la séance, le président a présenté le projet social à l'ensemble des délégués communautaires et a resitué le contexte de la Convention Territoriale Globale qui sera signée avec la Communauté de Communes des Vallées et les communes qui souhaitent s'engager. L'objectif était de bien cerner les enjeux de cette convention pour l'ensemble des 69 communes dans le respect des compétences de chaque commune, de préciser qu'elle ne relève pas d'une compétence communautaire, mais qu'elle vient bien en appui des communes ou des associations qui envisageraient la mise en place d'un service ou d'un projet en faveur de la population, en vue de favoriser un équilibre territorial entrant dans le champ d'intervention de la Caisse d'Allocations Familiales, du Conseil Départemental du Pas de Calais et/ou de la Mutualité Sociale Agricole.

Parallèlement, les conseils municipaux ont été invités à délibérer afin de signer cette convention.

III. LE DIAGNOSTIC SOCIAL PARTAGE DE TERRITOIRE DES 7 VALLÉES

3.1 Présentation du Territoire :



Conformément à l'application de la loi du 07 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe, la Communauté de Communes des 7 vallées est issue d'une fusion en date du 1^{er} janvier 2014, avec les Communauté de Communes de l'Hesdinois (CCH), la Communauté de Communes Canche-Ternoise (CCT) et la Communauté de Communes du Val de Canche et d'Authie (CCVA). L'échelle géographique de l'intercommunalité est privilégiée pour définir le projet social de territoire dans le respect des compétences de chacun. Le territoire des 7 Vallées, étendu sur 500 m², est composé de 69 communes et compte environ 30 000 habitants.

3.2 Un Vaste territoire Rural :

Il se caractérise comme un territoire rural avec une faible densité de population (61 hab./km²).

Sur le plan de la répartition des espaces, l'habitat se concentre le long des vallées et autour des bourgs centres. En effet, il est essentiellement constitué de petites communes (seules 7 comptent plus de 1000 habitants), avec un maillage relativement équilibré de bourgs centres.

En revanche, les communes éloignées des bourgs centres sont moins peuplées et isolées de toutes commodités.

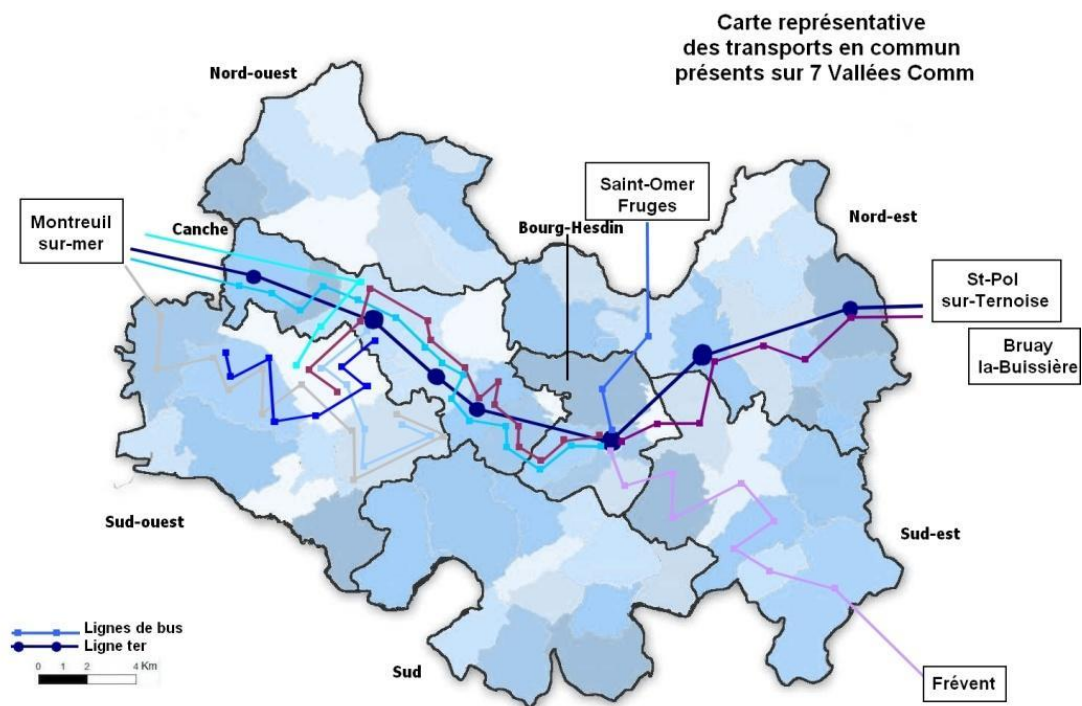
La plupart des communes du territoire sont rurales, près de 75% de l'occupation du sol est concernée par l'agriculture (grandes cultures et prairies). La CC7V est majoritairement constituée de petites communes à vocation résidentielle et dotée d'une activité agricole prédominante.

3-3 Une Circulation au sein du Territoire limitée et complexe :

La Communauté de Communes des 7 Vallées se situe au sud-ouest du Pas-de-Calais, à proximité de la Côte d'Opale. Elle est rattachée à l'arrondissement de Montreuil sur mer, ce que l'on appelle « l'arrière-pays du Littoral ». Elle est irriguée par deux rivières : « la Canche » et « l'Authie » qui forment une frontière naturelle avec le département de la Somme. A l'Est, le territoire est à proximité du Bassin Minier et de l'Arrageois. C'est une campagne vallonnée, entrecoupée de cours d'eau, une terre d'élevage parsemée de villages à l'habitat traditionnel préservé.

Le territoire se situe à moins de deux heures de route de Lille – Bruxelles – Amiens. Deux voies autoroutières, l'A16 et l'A26 passent à proximité du territoire sans le desservir directement.

La circulation interne au sein du territoire s'effectue grâce à deux axes routiers relativement importants : la **D939** qui traverse le territoire d'est en ouest, et qui permet de rejoindre Arras et Montreuil ; et également par la **RD928** (axe Saint-Omer – Abbeville) du nord au sud. Ces axes routiers accentuent le dynamisme démographique et l'arrivée de familles biactives. Il s'agit néanmoins d'axes routiers secondaires et les autoroutes (A16 & A26) restent relativement éloignées.



Concernant les transports publics, le Territoire est également desservi par la ligne ferroviaire ARRAS-ETAPLES desservant 7 communes du territoire et par quelques lignes de bus départementales.

L'association "Lien Plus" propose un service de transport à la demande. Toutefois, il s'agit d'une offre de service social à vocation d'insertion et non d'une offre/ligne de transport régulière.

Parallèlement, un dispositif de covoiturage sécurisé « Rezo-Pouce » est en place sur le territoire depuis 2020. Toutefois, ce dispositif est peu connu et peu utilisé par la population en raison d'un manque d'animation de l'action.

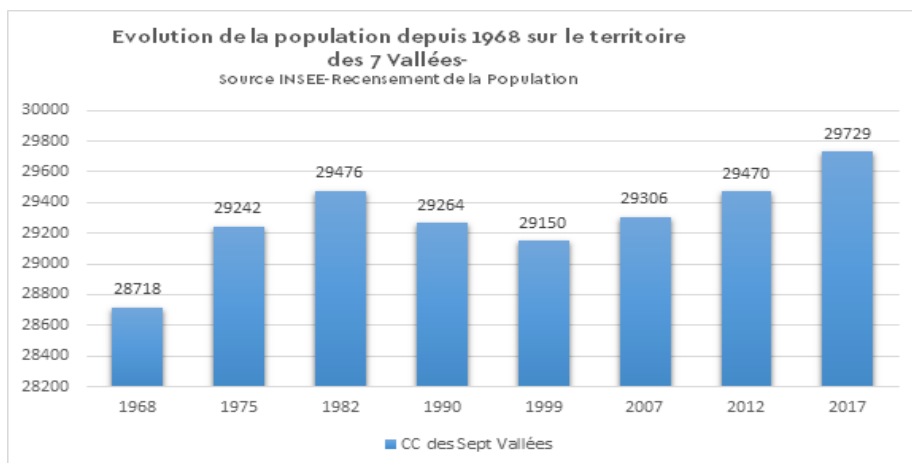
De manière globale, bien que proche en distance-temps des plusieurs grandes métropoles ou de villes touristiques attractives comme Le Touquet, la circulation au sein du territoire demeure limitée et complexe pour les habitants du fait de son éloignement des grands centres urbains et du fait d'une offre de transport insuffisante, inadaptée aux besoins des habitants qui ne facilitent pas leurs déplacements, notamment ceux des plus modestes.

3.4 La Ville d'Hesdin labellisée « Petite Ville De Demain »

Le programme « *Petites villes de demain* », lancé le 1^{er} octobre 2020, permet aux villes de moins de 20 000 habitants, désignées par les Préfets de bénéficier d'un soutien spécifique de l'État et de ses partenaires pour élaborer et mettre en œuvre leurs projets de revitalisation. Partie intégrante du « *Plan de Relance* », ce programme vise à soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des projets de revitalisation en termes de services et d'équipements afin de renforcer l'attractivité du bourg-centre, de conforter et développer les services et maintenir les habitants (bassins de vie).

La labellisation de la ville d'Hesdin via ce programme représente donc un appui et un atout pour la ville et sa couronne mais également à l'échelle de l'intercommunalité et du territoire.

3.5 La Démographie Et La Structure Familiale Du Territoire :



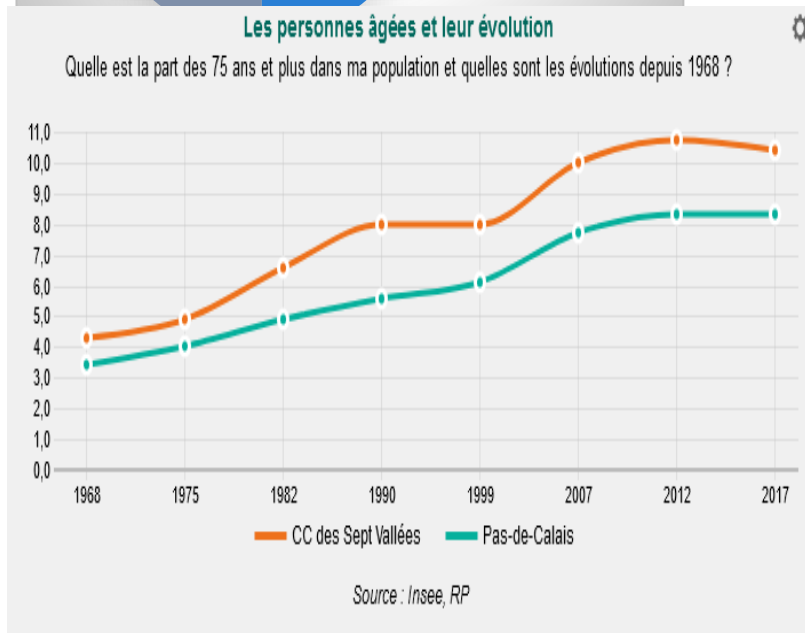
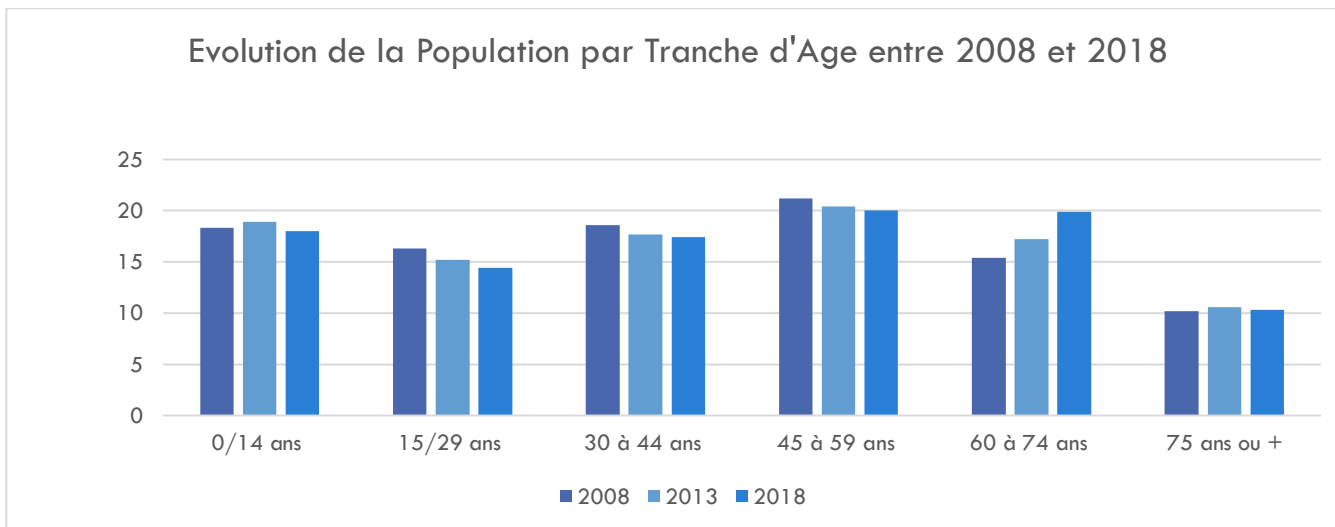
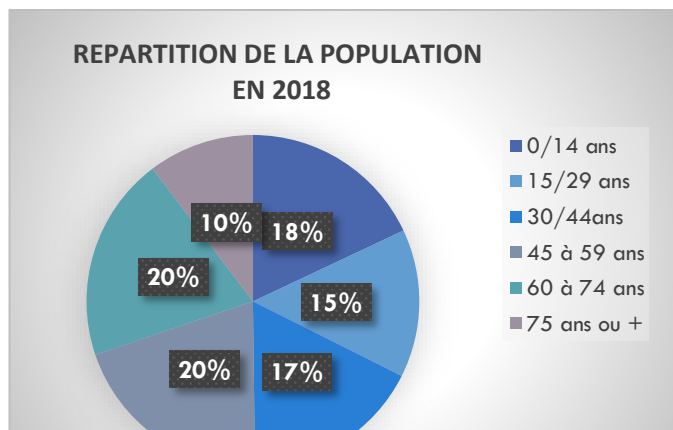
La Communauté de Communes des 7 Vallées connaît **une légère croissance de sa population**. Cela s'explique notamment par un solde migratoire positif.

Elle comptait 29 729 habitants (INSEE 2017). Malgré une diminution entre 1982 et 1999, sa population augmente progressivement **sur la période 1999-2017 (+579 habitants)**. Cette légère croissance s'explique par un solde migratoire positif (+ 0.36% entre 2012 et 2017) alors que la Région Hauts-de-France connaît un solde migratoire négatif sur la même période (- 0.28%).

Ainsi, le **territoire attire des populations nouvelles**. Cette tendance peut s'expliquer par la qualité du cadre de vie offerte sur les 7 Vallées liée à ses espaces naturels.

A contrario, sur la période 1990-2017, le solde naturel est négatif (différence entre la part des naissances et des décès). Un solde naturel négatif doit être appréhendé avec précaution, il peut en effet être associé à une tendance générale des territoires ruraux au vieillissement de la population. Toutefois, il s'agit d'une moyenne observée à l'échelle de l'intercommunalité, cela ne signifie pas que toutes les communes de l'intercommunalité sont concernées par un taux de natalité inférieur au taux de mortalité.

Territoire globalement vieillissant, on observe des communes plus jeunes et dynamiques avec l'arrivée de nouvelles familles d'origine urbaine, à la recherche d'un meilleur cadre de vie.

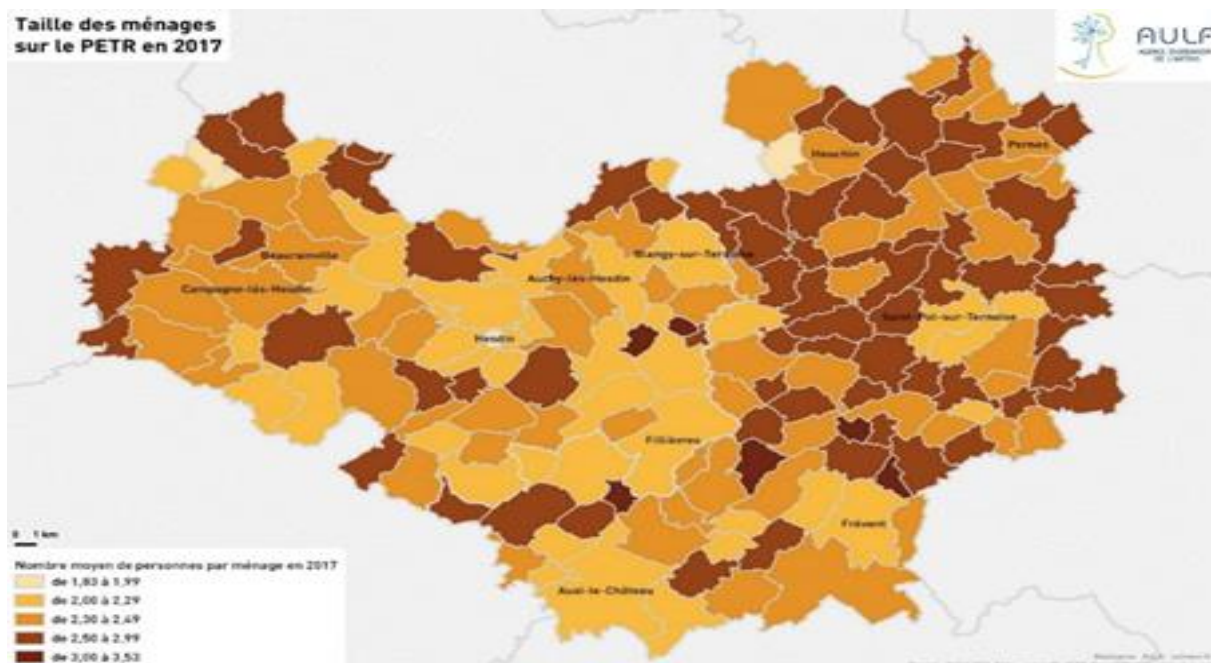


Le territoire des 7 Vallées voit **sa population vieillir avec une part relativement importante des plus de 45 ans, et une population des plus de 60 ans qui ne cesse d'augmenter** comme nous le montre le graphique suivant. Ainsi, en 2018, la part des **60/74 ans** représente **30.2% de la population**. Ce phénomène constaté sur le plan national tend à se renforcer sur le territoire. Selon une étude INSEE, à l'horizon 2050, un tiers des habitants de l'ensemble du territoire du montreuillois/ternois serait sénior : les 65 ans et plus représenteraient alors 33% de la population soit un taux supérieur à la région (25%) et à la France métropolitaine (27.1%).

3.8 Composition des ménages et de la famille :

On observe à la fois une très légère baisse de la taille des ménages passant de 2,31 personnes en moyenne en 2017 (2,35 dans le Pas-de-Calais) à 2,37 en 2012 (2,41 dans le Pas-de-Calais) et une **disparité** selon les communes.

Avec le vieillissement de la population, la part des **ménages d'une seule personne progresse fortement pour représenter désormais 30% à l'échelle du territoire, et près de la moitié des ménages sur la commune d'Hesdin.**



3.9 Les Familles Allocataires De La CAF Et De La MSA :

En 2019, la part des allocataires CAF/MSA représente plus de la moitié de la population soit **52.95%** dont 5 288 allocataires **CAF soit une représentation de 45,7%** de la population et 2 155 allocataires **MSA soit 7,25%** de la population.

Le taux de couverture de la population Insee par les prestations Caf du territoire est inférieur à celui de (du, de l') Pas-de-calais

	Année Réf	Cc Des 7 Vallées	Variation sur 5 ans(*)	Pas-de-calais	Variation sur 5 ans(*)
Nombre d'habitants (INSEE)	2017	29 729	➡ +0,9%	1 468 018	➡ +0,3%
Evolution de la Population Insee	2017	+0,9%		+0,3%	
Nombre d'allocataires Caf	2019	5 288	⬆ +13,3%	316 094	⬆ +13,4%
Nombre de personnes couvertes Caf	2019	13 578	⬆ +2,4%	793 263	⬆ +2,9%
Taux de couverture Caf	2019	45,7%		54,0%	
Nombre d'allocataires MSA	2019	549	⬆ +16,3%	9 763	⬆ +16,4%
Nombre de personnes couvertes MSA	2019	1 461	⬆ +9,8%	26 785	⬆ +6,5%
Indice jeunesse (Rp Insee)	2017	0,80		1,07	

Comme l'indique le tableau, le nombre d'allocataires CAF et le nombre de personnes couvertes par les prestations CAF et la MSA sont en augmentation et représentent pour la CAF un taux de couverture* de **45.7%** en 2019 restant inférieur à celui du Département (54%).

*Le taux de couverture CAF/MSA correspond au rapport entre le nombre de personnes couvertes par des prestations familiales/ou sociales et la population totale.

4.0 Une Structure Familiale Prépondérante :

Les familles en couple avec enfant(s) prédominent (40,2%)

Les allocataires avec enfant(s) sont principalement des familles avec 2 enfants

Comparées au(à l') DEPARTEMENT :

- la part des familles monoparentales est plus faible,
- la part des familles avec un enfant est plus faible,
- la part des familles avec deux enfants est plus forte.

	Année Réf	Cc Des 7 Vallées	Variation sur 5 ans(*)	Pas-de-calais	Variation sur 5 ans(*)
Evolution des familles Caf	2019	-3,2%		-2,4%	
Part des familles allocataires	2019	53,7%		52,5%	
dont couples avec enfant(s)	2019	40,2%		37,4%	
dont familles monoparentales	2019	13,4%		15,1%	
Evolution des familles monoparentales	2019	-2,5%		+4,5%	
Part des familles avec 1 enfant	2019	30,8%		31,6%	
Part des familles avec 2 enfants	2019	44,9%		44,3%	
Part de familles nombreuses	2019	24,3%		24,1%	
Part des allocataires sans enfants	2019	46,1%		47,2%	
dont couples sans enfants	2019	7,3%		7,3%	
dont allocataires isolés	2019	38,8%		39,9%	

Entre 2015 et 2019, une baisse de **3.2%** (supérieure à celle départementale (-2.4%)) est constatée quant à l'évolution des familles CAF. Cependant, les familles en couple avec enfants prédominent et représentent une part importante de la population. Ainsi, en 2019, la part des familles représente plus de la moitié des allocataires soit **53.7%** dont une part prédominante de familles avec enfant(s) soit **40.2%** (contre 37.4% au niveau départemental).

Par ailleurs, la part des allocataires avec enfant(s) est représentée principalement par des familles avec **2 enfants (44.9%)**, suivie pour 30.8% de familles avec un enfant et 24.3% de familles nombreuses.

La part des familles monoparentales représente quant à elle **13.4%** se situant en dessous de la moyenne départementale (15.1%) et en baisse de **3.2%** entre 2015 et 2019 (contre 2.4% à l'échelle du Département).

La part des allocataires sans enfant représente quant à elle **46.1%** (contre 47.2% au niveau départemental) dont majoritairement des allocataires isolés soit **38.8% et 7.3%** d'allocataires en couple sans enfant.

4.1 Une Baisse Constante de La Natalité :

	Année Réf	Cc Des 7 Vallees	Variation sur 5 ans(*)	Pas-de-calais	Variation sur 5 ans(*)
Nombre de naissances domiciliées	2019	259	↓-24,9%	15 590	↓-17,1%
Nbre total d'enfants Caf	2019	5 771	↓-5,5%	334 954	↓-4,2%
Nombre d'enfants de moins de 21 ans d'allocataires Caf	2019	5 733	↓-5,6%	332 368	↓-4,0%
Nombre d'enfants bénéficiaires de l'AAEH	2019	179	↑+49,2%	11 435	↑+50,7%
Part des enfants bénéficiaires de l'AAEH	2019	3,1%		3,4%	

En 2019, selon les données CAF, le nombre total d'enfants s'élève au nombre de 5771 soit une baisse de **5.5%** entre 2015 et 2019 (contre -4.2% au niveau départemental).

Le nombre de naissances ne cesse donc de diminuer sur le territoire depuis **2014**.

En 2019, **259** naissances sont recensées par la CAF, soit une **baisse significative et constante de 24.9% entre 2015 et 2019, données** largement supérieures à la moyenne départementale qui est de moins **17.1%**.

Les conséquences de cette baisse présagent des fermetures de classe, voire des RPI :

- fermeture du RPI de Douriez en 2018 et le RPI d'Azincourt en 2014,
- fermeture d'une classe maternelle à Beaurainville en 2021.

IV L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI

2.5 Une économie productive très présente :

La Communauté de Communes des 7 Vallées, territoire à dominante rurale et artisanale, possède une économie basée sur quelques grands secteurs d'activité :

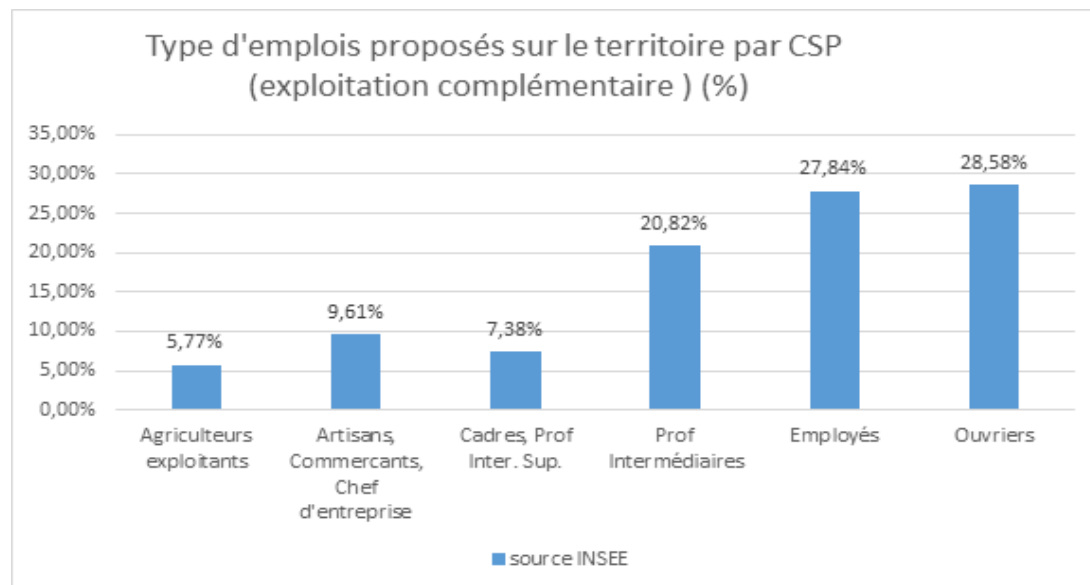
- **l'agriculture**, qui occupe 75 % du territoire, avec des productions variées (grandes cultures, élevages, productions spécialisées de certains fruits et légumes ...)
- **l'artisanat**, avec une densité artisanale élevée (127 artisans pour 10 000 habitants) : secteur qui emploie 1500 salariés environ, avec une prédominance des activités dans le bâtiment, les métiers de bouche et les espaces verts.
- **le tourisme**, basé sur ses atouts environnementaux (rivières, forêts) propose de nombreux loisirs de pleine nature (canoë, randonnées ...) et bénéficie d'un riche patrimoine historique (Azincourt, Vieil Hesdin, Hesdin ...).
- **l'industrie**, qui emploie encore 24 % des salariés du territoire, à la fois dans le domaine agroalimentaire (Nestlé Purina, Eurovanille ...), dans le machinisme agricole (Hardi Evrard, La Campagne, AMBS...), ou dans la production (Dyka, Devos Vandenhove, Ternois Fermetures...)
- **le commerce** est présent dans les bourgs-centres : Hesdin, Campagne-les- Hesdin, Beaurainville... et la majorité des artisans commerçants effectuent des tournées pour desservir les communes aux alentours.

Ainsi, l'économie productive, demeure **fortement présente** dans le territoire, notamment **l'industrie** (24,2 % des emplois sur les 7 Vallées, 15,5% en Région, 12,8% en France) et **l'agriculture** (9,2 % des emplois, 2,5 % dans les Hauts de France, 2,8% en France). Les biens produits par ces entreprises sont principalement destinés à des marchés extérieurs au territoire situés dans des secteurs d'activité très concurrentiels.

En revanche, **l'économie présentielle** (commerce, transports, services divers) apparaît sensiblement **sous-représentée** dans le territoire des 7 Vallées (31,7 % des emplois contre 39 % à l'échelle du Département).

4.2 Une majorité d'employés et d'ouvriers :

Les taux d'activité* (70.9 % soit 12 433 actifs) et d'emploi** (60.6 % soit 10 641 personnes) sur le territoire des 7 Vallées sont en progression et légèrement supérieurs aux moyennes départementales (70.3% % et 58,6 %).



On retrouve une majorité d'ouvriers et d'employés sur le territoire, avec une faible concentration de cadres. Ces données sont à mettre en parallèle avec le niveau de diplôme et l'offre en formation offerte sur le territoire. Cette catégorie d'ouvriers et d'employés bénéficient des revenus les plus bas.

La répartition du taux d'emploi est supérieure à celle du département : il représente **66.1%** pour les **hommes** sur les 7 Vallées (soit 63.1% pour le Département) et **55.1%** pour les **femmes** (soit 54.1%).

L'emploi se concentre fortement dans l'Hesdinois et le long de la RD 349, l'axe économique majeur du territoire.

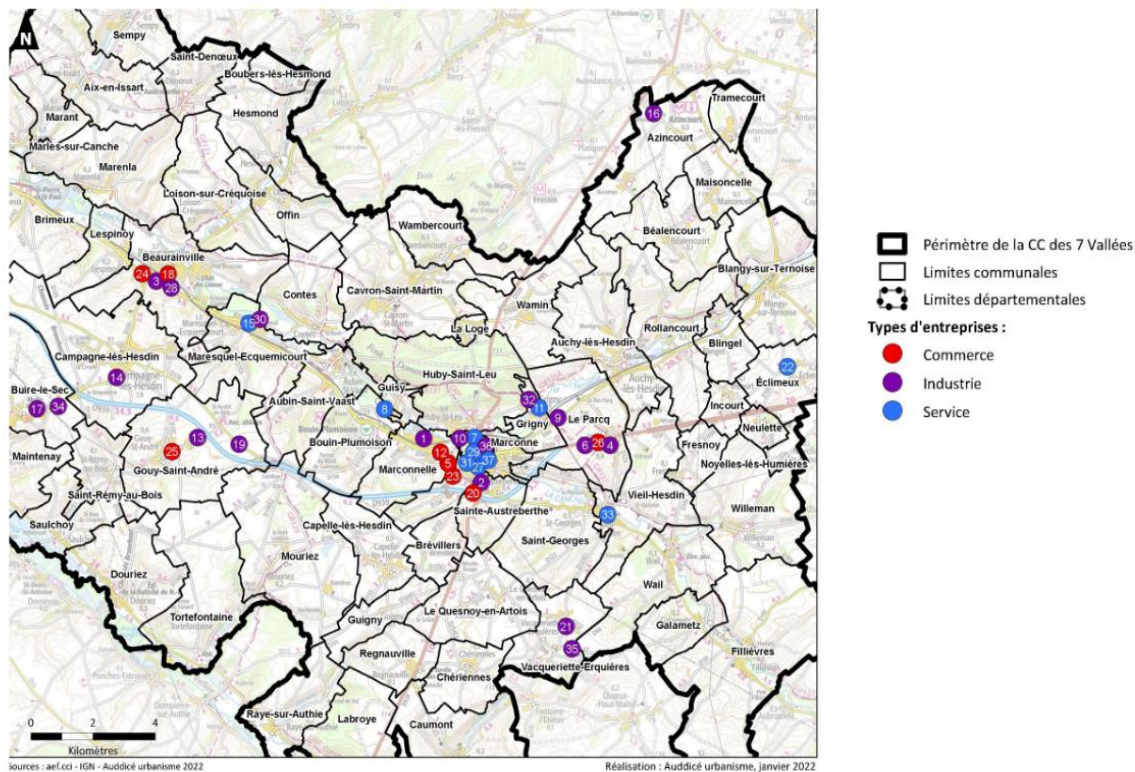
Le territoire des 7 Vallées dispose d'une offre commerciale centralisée sur la ville d'Hesdin avec un tiers des établissements actifs. Les centres-bourgs les plus importants ainsi que la zone commerciale de Marconne-Marconnelle accueillent un autre tiers des activités de commerce et de services commerciaux. Le reste des établissements est dispersé sur le territoire. Les activités commerciales des grandes et moyennes surfaces sont réparties sur l'ensemble du territoire surtout pour le secteur alimentaire. Plus des trois quarts des communes des 7 Vallées ne disposent pas d'au moins un petit commerce alimentaire de proximité.

Le territoire est doté d'un tissu assez dense de petites entreprises de moins de 50 salariés. Une politique d'accueil des entreprises est développée par l'intercommunalité via la création de zones d'activité et la reconversion de friches industrielles, notamment le long des axes routiers principaux.

*Le taux d'activité mesure le potentiel des travailleurs parmi la population âgée de 15 à 64 ans.

**Le taux d'emploi est le rapport entre le nombre de personnes en emploi et le nombre total de personnes.

Les entreprises de plus de 20 salariés implantées sur la CC7V



Hesdin apparaît ainsi comme un pôle d'emplois important (**246** emplois sur la commune pour 100 actifs résidents), mais en perte de vitesse de **-8%**. A l'échelle du territoire, ce ratio (75) traduit néanmoins une forte dépendance des actifs aux pôles d'emplois environnants.

Au niveau des communes, en 2019 le potentiel fiscal par habitant est supérieur à celui du Département : **501 contre 441**.

4.3 Le niveau de ressources des habitants : des disparités selon les communes

De manière globale, le territoire est représenté par une mixité sociale. Toutefois, des disparités sont observées notamment au niveau des ressources et de la précarité des habitants selon les zones géographiques. Le revenu médian sur le territoire reste plutôt modeste en particulier sur la commune d'Hesdin qui est de **23% inférieur** à la moyenne départementale.

La part des allocataires en situation de précarité (bénéficiaires des minima sociaux, allocataires sous le seuil de bas revenus) sur les 7 Vallées est supérieure à celle du département. Le taux de pauvreté sur le territoire atteint 18.2%. Néanmoins, il reste inférieur à celui du département qui de **19.3%** en 2018, mais est équivalent à celui de la Région des Hauts-de-France qui est de **18%** (données INSEE).

- Comparée au(à l') DEPARTEMENT, la part :
- des allocataires à bas revenus est inférieure,
 - des allocataires fragiles est supérieure,
 - des allocataires dont le montant des prestations représente au moins la moitié des ressources est supérieure,
 - des allocataires dont le montant des prestations représente la totalité des ressources est inférieure.

	Année Réf	Cc Des 7 Vallees	Pas-de-calais
Part des allocataires à bas revenus (2)	2019	35,9%	38,5%
Part des allocataires "fragiles" (situés au-dessus du seuil de bas revenus à l'aide des prestations Caf)	2019	19,3%	18,3%
Part des allocataires dont les prestations déterminées représentent au moins la moitié des ressources	2019	11,6%	11,5%
Part des allocataires dont les prestations déterminées représentent la totalité des ressources	2019	15,2%	16,6%
Part des familles bénéficiaires d'un Aide financière individuelle d'action sociale versée par la Caf		6,4%	8,2%

(2) Le Revenu par Unité de Consommation (RUC) est utilisé pour comparer le niveau de vie des ménages de compositions différentes. On le mesure en divisant le revenu disponible du ménage par un nombre d'unités de consommation (1 pour le premier adulte, 0,5 pour les personnes de 14 ans ou plus, 0,3 pour les enfants de moins de 14 ans, et 0,2 pour les familles monoparentales). Exemple, en 2017, le seuil officiel de bas revenus était de 1 052 € par unité

irrégulier. Concernant les **personnes âgées, le taux de pauvreté est situé entre 12 et 16%** selon les secteurs. Il tend globalement à **s'accroître** sur l'ensemble du territoire.

Comme évoqué de manière unanime tout au long de la démarche de projet par l'ensemble des acteurs du territoire, on observe un isolement social et culturel d'une partie de la population et un repli sur soi, caractérisés par : un manque d'entraide familial, des sorties inexistantes, peu d'échanges avec les institutions locales, un manque de confiance envers les autres, une peur d'aller vers l'autre, un manque de lien social et peu de connaissance des ressources locales et des structures existantes. Ces caractéristiques - en corrélation avec le contexte rural du territoire et subies par une partie de la population - sont renforcées par des problématiques liées à la mobilité et au numérique.

Parmi les habitants accompagnés par les partenaires sociaux, il est constaté un manque de repères, un manque de confiance en eux et un réel besoin d'être soutenus dans les démarches de la vie quotidienne. Cependant, une part de la population fragile et vulnérable reste difficilement mobilisable sur des actions de prévention proposées et adaptées à leurs difficultés, soit par manque d'intérêt, d'habitude ou par peur d'être jugée. Cet isolement est également constaté chez certains jeunes avec des difficultés à sortir du contexte familial ou bien même du territoire voire de leur commune.

Toutefois, on constate une forte **disparité ainsi que des situations sociales** très différentes selon les communes, avec :

- une concentration des familles très fragilisées sur les bourgs centres,
- un taux de pauvreté nettement supérieure à celui du territoire pour certaines zones du territoire comme c'est le cas pour la ville d'Hesdin et sa couronne dont le taux de 36%, est particulièrement élevé. Par ailleurs, cette précarité impacte fortement les jeunes avec 30% pour les moins de 30 ans, les jeunes ménages et les familles avec enfant(s).

En 2018, **30.1% des enfants de moins de 3 ans (soit 252 enfants) vivaient sous le seuil de bas revenus, soit près d'un enfant sur 3**, avec une évolution de +0.6% entre 2016 et 2018.

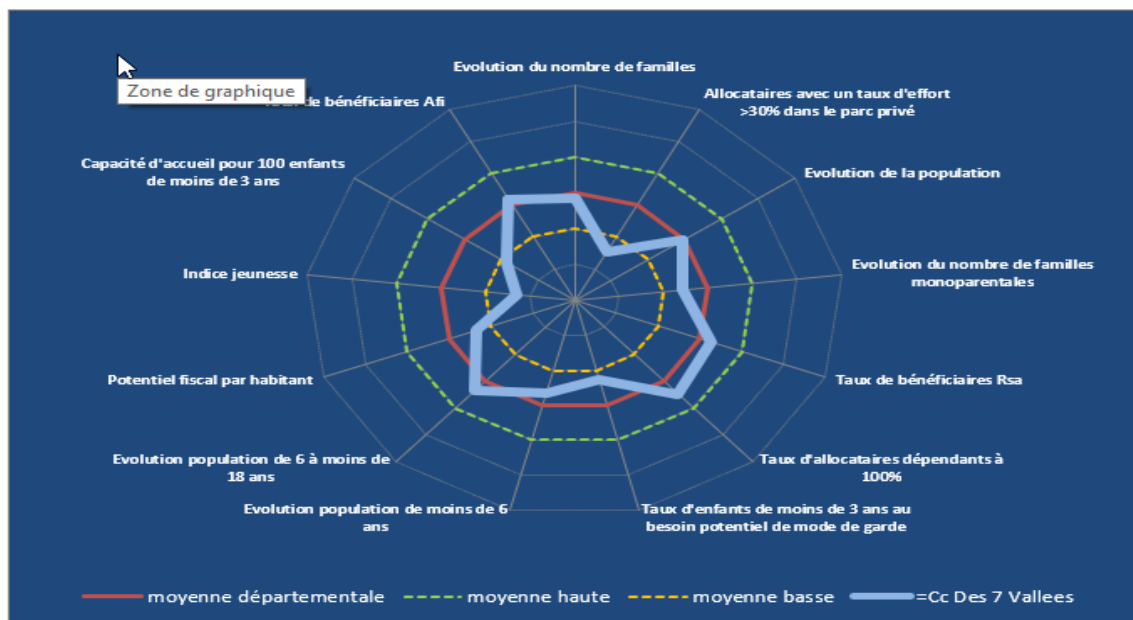
De même, cette part de la **population fragilisée** est en **augmentation** avec notamment l'arrivée de nouvelles familles dans les bourgs centres et des habitants qui cumulent les difficultés sociales dans tous les domaines, le logement, l'emploi, l'éducation, la santé...

La pauvreté se situe également à des niveaux élevés sur la partie Est du territoire notamment pour les jeunes et les populations âgées de plus de 50 ans.

Les niveaux de pauvreté sur l'ouest du territoire se situent entre des moyennes régionales et départementales. La paupérisation progressive de la population est également réelle dans ce secteur géographique, **2/3 des familles allocataires CAF ont un revenu inférieur au SMIC**. Beaucoup de familles domiciliées dans le territoire ont un travail

V. LES INDICATEURS DE VULNERABILITE ET LA CONSULTATION DES HABITANTS

5.1 Représentation des indicateurs de vulnérabilité (données caf)



La Caisse d’allocations Familiales a édité un schéma d’analyse sous la forme d’un diagramme qui permet d’identifier les indicateurs de vulnérabilité d’un territoire à prendre en compte dans les actions du projet social.

Cette analyse est fondée sur 13 indicateurs de vulnérabilité et des codes couleurs qui expriment les indicateurs inférieurs ou supérieurs.

Le **cercle rouge** représente la valeur moyenne des indicateurs sur tous les territoires de même type.

Les champs fortement excentrés des valeurs de la moyenne, c’est à dire, au-dessus du **cercle vert** ou ceux situés en dessous du **cercle orange**, sont ceux pouvant nécessiter une attention particulière car susceptible de générer un « déséquilibre »

Les valeurs de la **courbe bleue** représentent les indicateurs du territoire des 7 Vallées avec des indicateurs marquants :

- un indice jeunesse faible, c’est-à-dire que la part des plus de 60 ans et plus importante que celle des moins de 20 ans qui se traduit par un vieillissement de la population,
- une part importante des bénéficiaires d’aides au logement dans le parc privé avec un taux d’effort supérieur à 30% qui correspond à la part des ressources consacrées au paiement du loyer après perception de l’aide au logement,
- une capacité de mode de garde faible pour les moins de 3 ans.

Les indicateurs fortement inférieurs

- Part allocataires parc privé avec un taux d’effort > 30%
- Capacité d’accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans
- Indice jeunesse

Les indicateurs fortement supérieurs

-

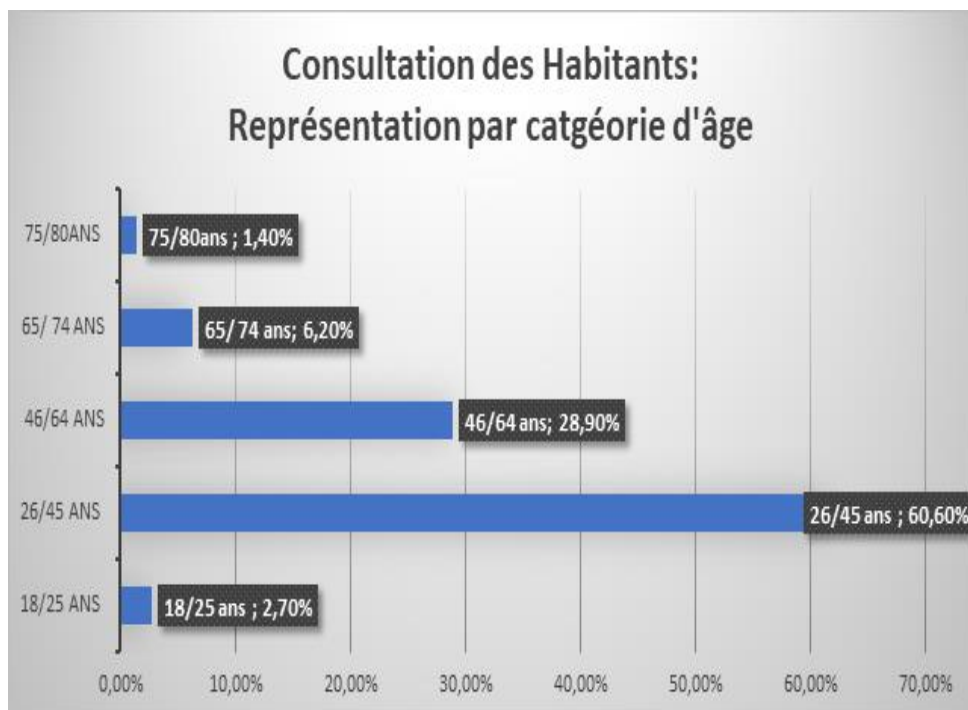
5.2 La consultation des habitants :

Afin de recenser les besoins de la population, un questionnaire a été réalisé avec les partenaires et diffusé à l'ensemble des habitants via les réseaux numériques. On constate une représentation importante des familles et des 26/45ans :

→ 564 questionnaires ont été complétés soit une représentation de **1.8% de la population**

→ Sur les 69 communes du territoire, **65 communes** sont **représentées**

→74.6% des habitants ayant répondu au questionnaire sont des **femmes**



→ L'ensemble des catégories d'âges sont représentées dont majoritairement les **26/45ans (60.6%)**

→ **72,3 %** des répondants ont des **enfants** dont 66.1% **en couple avec enfant.**, et 6.2% vivent seul(e)s avec enfant(s)

→ **64% sont salariés** / 11,1% retraités, 8.8% à la recherche d'un emploi et 1.1% à part égal étudiants et mère au foyer

→ **70.2% vivent sur le territoire depuis plus de 10 voire depuis toujours** (33.9% depuis plus de 10 ans / 36.3% depuis toujours)

A noter que le questionnaire n'a pas été destiné aux jeunes. Une autre méthode d'investigation sera à engager.

VI. LES THEMATIQUES TRANSVERSALES DU PROJET SOCIAL

6.1 L'animation de la vie sociale : de quoi s'agit-il ?

L'animation de la vie sociale est un axe de la politique de la CNAF, elle s'appuie sur des équipements de proximité type centres sociaux et espaces de vie sociale. A partir des problématiques identifiées sur un territoire, les actions portées par ces équipements sont fondées sur une démarche dite « démocratie participative » qui vise à impliquer les habitants, à imaginer ensemble, les réponses aux besoins des familles. Ces lieux d'animation sont aussi des lieux-ressources qui proposent des services et des activités à finalités sociales et éducatives. Ces lieux animés par des professionnels et des bénévoles, encouragent les habitants à contribuer eux-mêmes à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation, à l'expression culturelle, au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à la prévention et la réduction des exclusions.

La participation des habitants, un principe fondateur :

L'animation de la vie sociale est une véritable plus-value, car elle amène les habitants à participer à la vie citoyenne de leur territoire, à prendre des responsabilités dans un projet, dans une organisation. Elle favorise le développement personnel des personnes et leur autonomie. Elle permet, si elle est bien comprise, l'expression des habitants par rapport à leurs besoins et peut accompagner les décideurs à orienter leurs choix politiques.

Ainsi, cette démarche citoyenne reconnaît "l'expertise d'usage" de la population, et contribue à une meilleure adéquation et efficacité, voire efficience, de l'action publique.

Les espaces d'animation de la vie sociale agréés par la CAF :

Les centres sociaux et les espaces de vie sociale : ces lieux de proximité permettent de réunir publics bénéficiaires, collectivités, acteurs institutionnels et associatifs dans une même dynamique de projet. Un centre social se définit comme « un foyer d'initiatives porté par des habitants associés, appuyé par des professionnels capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social local pour l'ensemble de la population d'un territoire ». L'intergénérationnel et la mixité sociale sont au cœur du projet. Le centre social est un établissement polyvalent de proximité. Ses objectifs peuvent l'amener à couvrir de vastes champs de compétences (santé, culture, loisirs, vie familiale, insertion...) ce qui correspond particulièrement aux besoins des jeunes du territoire. Le centre social est un lieu d'animation visant à faire émerger des initiatives portées par ses usagers.

Les centres sociaux constituent un mouvement d'Education Populaire et fonctionnent sur les valeurs de démocratie et de solidarité. Ils sont pour la plupart d'entre eux gérés par des associations et doivent être agréés par la CAF. Si le public des jeunes ne constitue pas le public exclusif d'un Centre social des actions peuvent lui être dédiées. En outre, la souplesse de ses modalités de fonctionnement, l'autonomie de ses usagers ou encore ses objectifs de renforcement de l'initiative correspondent aux attentes des publics adolescents et jeunes adultes.

L'animation de la vie sociale dans les 7 Vallées :

On constate la présence d'une vie locale très importante qui fait office de lieux de vie sociale dans beaucoup de communes : les associations et clubs sportifs, les comités des fêtes, des clubs des aînés, des écoles primaires, des bibliothèques et des médiathèques, des accueils de loisirs, des fêtes locales, des marchés du terroir qui sont en développement...

La richesse du territoire est de disposer d'un tissu associatif important tant sur le plan sportif, culturel que social : il est très souvent animé par des bénévoles. Même si la tendance du bénévolat se fragilise, elle reste très active. Cependant, les représentants sont convaincus du rôle qu'ils jouent dans la lutte contre l'isolement, dans l'attractivité du territoire ainsi que dans la l'éducation des jeunes, et expriment le besoin d'être soutenus, encouragés, aidés. Il est également constaté que les dirigeants n'ont pas toujours les moyens techniques, la méthode et le temps pour se consacrer au montage de projets qui pourraient générer des aides financières pour développer ou améliorer leurs activités quotidiennes.

Néanmoins, selon la taille, les moyens, la situation géographique, les communes rurales ne bénéficient pas toujours des mêmes conditions de développement qui pourraient être dédiées à l'animation de la vie sociale.

De même, on observe une certaine disparité liée à l'accessibilité aux équipements dans certaines communes, liée à des modalités d'inscriptions hiérarchisées qui ne permettent pas toujours aux habitants extérieurs à la commune d'y participer, notamment pendant les vacances scolaires.

D'une manière générale, les habitants des 7 Vallées disposent de peu de lieux informels de rencontres et d'aucun espace qui pourrait servir au développement de l'animation de la vie sociale notamment pour les jeunes.

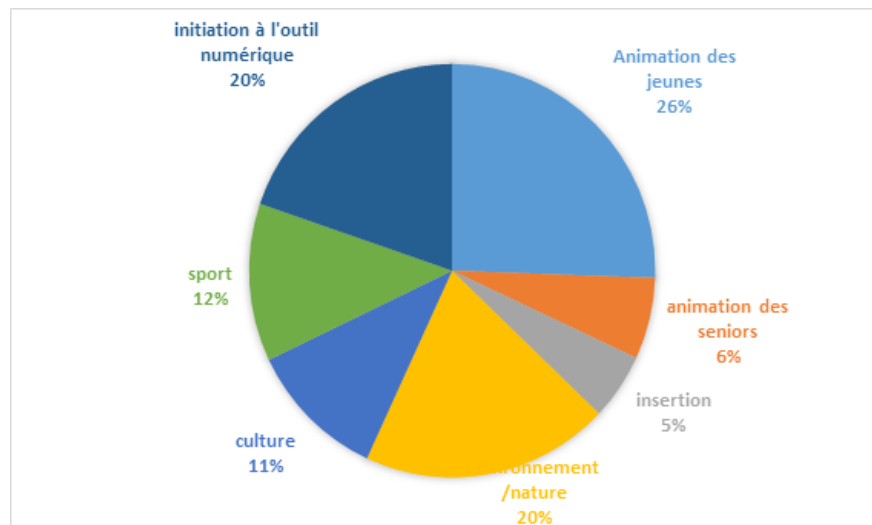
La consultation des Habitants et des Partenaires

Ce Que Disent Les Partenaires	Ce Que Disent Les Habitants qui ont Répondu au Questionnaire
<ul style="list-style-type: none">• Recul et érosion de l'engagement associatif. Manque de bénévolat et d'engagement citoyen,• Absence de lieux uniques pour fédérer les associations et coordonner les activités,• Manque de connaissance, d'informations et de communication de l'existant auprès des habitants et entre	61% des habitants ayant répondu au questionnaire ne participent pas à l'animation de la vie locale sur le territoire, motivé : ▶ par le manque de disponibilité pour 60.3% ▶ par une absence de besoin pour 28.4% ▶ par l'absence de club, association sur la commune ou à proximité pour 11.3%

partenaires qui entraîne le non-recours à l'offre disponible, même à proximité, par absence ou vision partielle,

- Frein psychologique et culturel d'une partie des habitants "ce n'est pas fait pour moi",
- Isolement des familles, sentiment renforcé avec le contexte sanitaire,
- Frein lié à la mobilité /au déplacement
- Des difficultés sociales plus importantes sur certaines communes en comparaison avec d'autres territoires limitrophes
- Des Difficultés à mobiliser les habitants

A la question : Si vous deviez vous impliquer dans la vie locale



Analyse des Données

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Un vivier d'associations et d'équipements diversifiés sur le territoire • Des bénévoles et des projets initiés par les habitants • Une partie de la population qui s'est exprimée via le questionnaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Peu de lieux de rencontres et d'animation de la vie sociale • Des habitants éloignés des politiques sociales et des dispositifs • Des disparités sociales • Peu d'espaces qui favorisent la démarche participative des habitants • Repli sur soi / isolement d'une partie des habitants • Des habitants qui cumulent les difficultés sociales
Menaces	Opportunités

- La construction d'une politique et de projets sans prendre en compte l'avis des habitants

- L'économie Sociale et Solidaire très dynamique
- Les référents dans les communes pour initier une démarche participative avec les habitants

6.2 La Parentalité :

La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale). Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant.

Le soutien à la parentalité repose sur des valeurs :

- la reconnaissance du parent, comme premier éducateur de l'enfant ;
- l'universalisme : les dispositifs et les actions de soutien à la parentalité s'adressent à l'ensemble des parents.

Des structures et des actions sont déjà existantes en faveur de la parentalité sur les 7 Vallées :

a) Un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents " Bateau sur l'Eau" est un service ouvert à Hesdin depuis 1999 et porté par la Communauté de Communes des 7 Vallées depuis 2013. C'est un espace de vie qui accueille de septembre à juin, de manière libre et sans inscription, les enfants de moins de 6 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un grand-parent, ainsi que les futurs parents.

Compte-tenu de l'étendue du territoire, le LAEP est situé sur deux sites et accueille les familles à raison de deux accueils hebdomadaires répartis :

- sur le site d'Hesdin au 40 rue de la Paroisse, dont le local partagé avec le Relais Petite Enfance, chaque mardi entre 14 heures et 17 heures et le 1er mardi de chaque vacances scolaires (sauf juillet/août & décembre)
- sur le site de Beaurainville ouvert depuis septembre 2019, à la Maison de la Petite Enfance- 98 rue des Ecoles, chaque jeudi matin entre 9h30 et 11h30.

Bénéficiant d'un véritable soutien partenarial, Le LAEP est composé de 7 accueillantes mises à disposition par quatre institutions différentes (1 agent 7 vallées, 1 travailleur social CAF, 4 travailleurs médico-sociaux MDS et 1 agent de la commune de Beaurainville) qui assurent en alternance l'accueil sur les 2 sites. La présence de 2 accueillantes par accueil est requise.

Cet espace dédié à la parentalité permet aux familles de passer un moment privilégié avec leur enfant autour du jeu et de la parole.

En 2019, 33 enfants différents et 38 parents ont été accueillis, ce qui représente un accueil de 26 familles différentes dont 16 nouvelles.

b) Des actions intitulées "Parent'hèse" :

Soucieux du bien-être des parents, la Communauté de Communes des 7 Vallées est engagée depuis 2016, en partenariat avec la MDS et la CAF, dans une démarche en faveur de la parentalité afin de répondre aux besoins des familles et de pallier les manques repérés sur le territoire. Une coordinatrice petite enfance a été recrutée afin d'exercer les fonctions de coordination du LAEP et d'assurer la mise en œuvre d'actions parentalité et d'activités autour de la petite enfance.

De cette volonté, un programme intitulé "Parent'hèse" s'est développé au fur et à mesure des années et a été réajusté en fonction des besoins des parents et des constats des partenaires locaux. Financé par la CAF et labellisé dans le cadre du Réseau d'Ecoute et d'Appui à la Parentalité (REAPP), ce programme vise mener l'ensemble des actions Parentalité portées par la Communauté de Communes des 7 Vallées sous la forme de temps de partage en famille par le biais d'ateliers parents enfants, de jeux ..., d'ateliers d'échanges, de conférences débat.

Ces actions ont pour objectifs de :

- soutenir les parents dans leur fonction parentale en valorisant leurs compétences de parent,
- d'apporter des solutions adaptées à leur problématique éducative et de la vie quotidienne.

Depuis, un véritable réseau partenarial en faveur de la parentalité s'est constitué et développé sur le territoire à la fois en termes d'observatoire, de mise en réseau en faveur des actions engagées auprès des familles : Département, CAF, médiathèques, Relais Petite Enfance, LAEP, écoles, associations....

Une veille permet de recueillir des besoins et des attentes afin de mieux cerner les enjeux et les réponses à apporter aux familles. Des besoins sont récurrents : le besoin d'être soutenu dans leur fonction parentale, de favoriser la relation parents-enfants et de partager des moments d'expériences avec d'autres parents.

A l'échelle du Territoire, seule la Communauté de Communes des 7 Vallées porte une action dans le cadre du dispositif « Reapp ».

c) L'action culturelle de la Communauté de Communes des 7 Vallées :

L'action culturelle des 7 Vallées dédiée à la Petite Enfance s'articule notamment autour des ateliers d'éveil du Relais Petite Enfance par le biais d'intervention d'artistes du dispositif CLEA de la DRAC.

Des spectacles jeune public ou familiaux sont également proposés plusieurs fois par an pour les enfants de moins de six ans, avec un accès gratuit pour certains

Le volet artistique et culturel est un outil facilitateur de lien social et d'éducation, cependant il n'est pas accessible à tous malgré les efforts mis en place : manque d'ouverture ; problème de mobilité ; la culture : c'est quoi ? pour qui ? Quelle médiation mettre en place ? Comment mobiliser les plus fragiles ? Comment rendre la vie culturelle plus accessible ?

d) Les actions organisées par la CAF :

Depuis 2019, les travailleurs sociaux de la CAF organisent des “ forums naissance ” en présence des partenaires et structures du territoire à destination des familles qui attendent un premier enfant. L'organisation de ces forums s'appuie sur la base du volontariat.



	Année Réf	Cc Des 7 Vallées	Variation sur 5 ans(*)	Pas-de-calais	Variation sur 5 ans(*)
Nombre de bénéficiaires d'allocations familiales	2019	1 958	↓ -3,8%	112 340	↓ -3,1%
Part des bénéficiaires d'allocations familiales	2019	37,0%		35,5%	
Nombre de bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire	2019	1 505	↓ -2,3%	81 944	↓ -3,4%
Part des bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire	2019	28,5%		25,9%	

L'objectif des services de la CAF est d'informer et d'accompagner les parents dans la prise de décisions relatives aux choix d'un mode de garde ou relatives au recours au congé parental. Les parents bénéficient également d'informations sur les aides financières octroyées par la CAF et des actions de soutien à la parentalité menées sur le territoire.

A savoir : parmi les prestations CAF, la part des bénéficiaires des Allocations Familiales et de l'allocation de rentrée scolaire sur les 7 Vallées est plus haute qu'au niveau départemental.

La CAF verse mensuellement 450 000€ au titre des allocations familiales et 1 000 000€ au titre de l'allocation de rentrée scolaire.

En 2022, ces modalités de forum vont évoluer vers le “ Parcours Naissance ”, qui découle du projet et du plan d'actions « 1000 premiers jours ». L'objectif principal vise à accompagner les futurs et jeunes parents dans une logique préventive d'investissement social autour de la petite enfance et de la parentalité (« Agir tôt pour prévenir »). Ce parcours naissance se décline via des temps d'informations, des temps de partage et des temps spécifiques.

e) Les actions organisées par le Département :

Des ateliers “ massage bébé ” sont proposés par le service PMI une fois par mois au sein de la MDS de Marconne. Basés sur le bien-être et la détente, les parents peuvent ainsi profiter d'un moment privilégié avec leur(s) enfant(s).

Toutefois, ces ateliers sont parfois méconnus des parents et connotés dans la mesure où ils ont lieu au sein de la Maison Département Solidarité.

La consultation des habitants et des partenaires

Ce que disent les partenaires	Ce que disent des habitants qui ont répondu au questionnaire																																										
<ul style="list-style-type: none"> • Repli sur la cellule familiale et isolement social, géographique lié à la ruralité et à l'étendue du territoire, financier, renforcé par un isolement culturel (au sens large) et psychologique. • Déficit de soutien aux enfants et aux jeunes et dans le suivi des activités. • Manque de confiance et de repères éducatifs des parents. • Hausse des informations préoccupantes et des difficultés et carences éducatives repérées, notamment chez des parents avec de jeunes enfants. Mal-être et comportement de l'enfant, violences conjugales et intrafamiliales, addiction, carences éducatives, renforcées par les situations de séparations conjugales. • Disparités dans les équipements et services. • Arrivée de nouvelles familles dont une majorité monoparentales et de jeunes mamans sans soutien (loin du réseau familial qui renforce l'isolement) ou soutien familial fragile. • Manque d'activités en général : culturelles, artistiques et celles qui existent sont méconnues par les habitants ou y ont accès en dehors du territoire. • Difficulté à Mobiliser les familles dans les actions. • Mobilité et manque de connaissance des dispositifs d'aide à la mobilité. 	<p>36 - En tant que parent, qu'est-ce qui rend votre vie compliquée au quotidien sur le territoire ? 302 réponses</p> <table border="1" style="display: none;"> <caption>Données du graphique circulaire (Question 36)</caption> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Les déplacements</td> <td>23,8%</td> </tr> <tr> <td>Le manque d'informations des structur...</td> <td>28,5%</td> </tr> <tr> <td>Eloignement entre travail et lieu de sc...</td> <td>16,9%</td> </tr> <tr> <td>Les horaires des services d'accueil périscolaire</td> <td>9,9%</td> </tr> <tr> <td>Les tarifs des modes de garde</td> <td>10,9%</td> </tr> <tr> <td>Les horaires d'accueil des modes de garde</td> <td>10,9%</td> </tr> <tr> <td>Les tarifs des services d'accueil périscolaire</td> <td>9,9%</td> </tr> <tr> <td>Plu de cantine a cause du covid</td> <td>10,9%</td> </tr> </tbody> </table> <p>35 - En tant que parents, savez-vous vers qui vous tourner pour échanger, trouver des conseils ?</p> <table border="1" style="display: none;"> <caption>Données du graphique à barres (Question 35)</caption> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Nombre de réponses</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Les profes...</td> <td>80</td> </tr> <tr> <td>Les profes...</td> <td>40</td> </tr> <tr> <td>Médecin...</td> <td>130</td> </tr> <tr> <td>Les anima...</td> <td>30</td> </tr> <tr> <td>Les ensei...</td> <td>125</td> </tr> <tr> <td>Les servic...</td> <td>35</td> </tr> <tr> <td>Les média...</td> <td>20</td> </tr> <tr> <td>Les associ...</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>La famille</td> <td>190</td> </tr> <tr> <td>Les amis</td> <td>140</td> </tr> <tr> <td>Je ne sais...</td> <td>35</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie	Pourcentage	Les déplacements	23,8%	Le manque d'informations des structur...	28,5%	Eloignement entre travail et lieu de sc...	16,9%	Les horaires des services d'accueil périscolaire	9,9%	Les tarifs des modes de garde	10,9%	Les horaires d'accueil des modes de garde	10,9%	Les tarifs des services d'accueil périscolaire	9,9%	Plu de cantine a cause du covid	10,9%	Catégorie	Nombre de réponses	Les profes...	80	Les profes...	40	Médecin...	130	Les anima...	30	Les ensei...	125	Les servic...	35	Les média...	20	Les associ...	5	La famille	190	Les amis	140	Je ne sais...	35
Catégorie	Pourcentage																																										
Les déplacements	23,8%																																										
Le manque d'informations des structur...	28,5%																																										
Eloignement entre travail et lieu de sc...	16,9%																																										
Les horaires des services d'accueil périscolaire	9,9%																																										
Les tarifs des modes de garde	10,9%																																										
Les horaires d'accueil des modes de garde	10,9%																																										
Les tarifs des services d'accueil périscolaire	9,9%																																										
Plu de cantine a cause du covid	10,9%																																										
Catégorie	Nombre de réponses																																										
Les profes...	80																																										
Les profes...	40																																										
Médecin...	130																																										
Les anima...	30																																										
Les ensei...	125																																										
Les servic...	35																																										
Les média...	20																																										
Les associ...	5																																										
La famille	190																																										
Les amis	140																																										
Je ne sais...	35																																										

Analyse des données

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• Part importante des allocataires de familles avec enfants (40,2% sur 53,7%).• Taux de familles monoparentales inférieur (13,4%) à la moyenne départementale (15,1%).• Des équipements et des actions engagés sur le Territoire.	<ul style="list-style-type: none">• Fragilisation des familles résidentes et arrivée de population en difficultés économiques et sociales d'origine urbaine.• Des difficultés sociales en augmentation entraînant un impact sur le plan éducatif.• Une pauvreté forte des jeunes ménages et des couples avec enfant.
Menaces	Opportunités
<ul style="list-style-type: none">• Le développement de projets et d'équipements sans prendre en compte la place du parent.	<ul style="list-style-type: none">• Un projet global partagé avec l'ensemble des acteurs éducatifs à l'échelle du territoire.

6.3 L'éducation partagée :

Chacun, au travers de ses missions et actions mises en œuvre dans le parcours de vie de l'enfant (modes d'accueil, éducation nationale, équipements et associations culturelles, sportives...) et contribue ainsi à son éducation.

Cette thématique aborde de manière globale les différentes étapes de vie de l'enfant, de la petite enfance à la jeunesse, et concerne donc les enfants et jeunes de 0 à 18 ans.

Année	7 Vallées
2016	1931
2017	1860
2018	1797
2019	1750

a) La Petite Enfance (0/6ans) :

En 2019, on dénombre 1 750 enfants (CAF/MSA) de moins de 6 ans sur l'ensemble du territoire des 7 Vallées, dont 813 ont moins de 3 ans et 937 ont entre 3 à 6ans. Cette part des moins de 6 ans est en constante diminution au niveau de l'EPCI depuis plusieurs années soit une **baisse de 10% entre 2016 & 2019**.

b) Les enfants de moins de 3 ans :

	Année Réf	Cc Des 7 Vallées	Variation sur 5 ans(*)	Pas-de-calais	Variation sur 5 ans(*)
Taux d'enfants de moins de 3 ans avec besoin potentiel en mode de garde	2019	12,9%		13,6%	
Nombre d'enfants Caf de moins de 3 ans	2019	737	↓-24,3%	45 339	↓-16,9%
Part des enfants de moins de 3 ans	2019	12,8%		13,5%	
Part des enfants de moins de 3 ans dont le(s) parents(s) allocataire Caf exerce(nt) une activité	2019	51,0%		47,6%	
Nombre d'enfants Caf de moins de 3 ans bénéficiaires CMG	2019	293	↓-9,3%	13 608	⇒-0,7%
Part des enfants de moins de 3 ans Caf bénéficiaires d'un complément de mode de garde	2019	39,8%		30,0%	
Part des enfants de moins de 3 ans d'allocataires Caf bénéficiaires d'un complément d'activité	2019	0,0%		0,0%	
Capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans (provisoire) (1)	2019	45,1		53,4	
Nombre d'enfants d'allocataires Caf de 3 à moins de 6 ans	2019	829	↓-9,8%	48 816	↓-9,4%
Part des enfants de 3 à moins de 6 ans	2019	14,4%		14,6%	

(1) L'offre correspond au nombre de places disponibles pour les enfants de moins de 3 ans et établissement d'accueil du jeune enfant, en classes préélémentaires, auprès d'assistantes maternel(le)s et auprès des salariés à domicile. Cette offre est divisée par le nombre d'enfants de moins de 3 ans recensés.

c) Les enfants de 3 ans à moins de 6 ans

On constate également une diminution régulière des enfants de moins de 6 ans passant de 1008 enfants en 2016 à 937 en 2019, soit **une baisse de 7%** en quatre ans.

En 2019, sur la Communauté de Communes des 7 Vallées, 47% des enfants de moins de 6 ans ont moins de 3 ans. La part de **familles avec enfants dont les deux parents travaillent est supérieure** à la moyenne départementale 55% pour les 7 Vallées contre 52.67% pour le Pas de Calais (données caf 2019), représentant ainsi une part importante de familles qui potentiellement peuvent avoir des besoins d'accueil.

De même, en 2019, **39,8% des enfants de moins de 3 ont bénéficié d'un mode de garde, soit un pourcentage supérieur au Département (30%)**.

En corrélation avec la baisse constante de la natalité sur le territoire depuis plusieurs années, cette diminution des enfants de moins de 3 ans est également constatée et constante à l'échelle de l'intercommunalité des 7 Vallées.

Ils sont au nombre de 813 (CAF/MSA) en 2019 contre 923 en 2016 soit une **baisse de 12%** en 4 années. Cette diminution est supérieure à celle du Département.

A savoir : la part des enfants de moins de 3 ans est inférieure au Département.

Des parts plus fortes sont observées sur les 7 Vallées :

- pour les enfants qui bénéficient d'un mode de garde
- concernant la capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans, inférieure à celle du Département.

d) Les Missions du Conseil Départemental :

Le Conseil départemental, par son découpage administratif, dispose de deux Maisons Département Solidarité qui couvrent l'ensemble du territoire : la MDS du Montreuillois site Marconne et la MDS du Ternois Site Saint Pol Sur Ternoise.

Au travers des actions de la Protection Maternelle et Infantile, les actions du Conseil Départemental sont exercées dans un but de prévention médico-sociale en faveur des femmes enceintes, des enfants de moins de six ans et de leurs parents. Ces actions, exercées par des médecins, sage-femmes, puéricultrices et psychologues, participent à la protection de l'enfance.

Ainsi, le service PMI propose un accompagnement lors de consultations ou de visites à domicile et réalise les bilans de 4 ans au sein des écoles du territoire

Dans le cadre de sa compétence en matière d'agrément, les services PMI évaluent, délivrent l'agrément d'assistants maternels agréés et assistants familiaux et en assurent la formation obligatoire et le suivi, ainsi que le suivi des accueils collectifs.

e) Les modes d'accueil :

Le Relais Petite Enfance :

Le Relais Petite Enfance géré par la Communauté de Communes des 7 Vallées couvre l'ensemble du territoire. Il est structuré autour de deux sites :

- A Hesdin au 40 rue de la Paroisse et à Beaurainville à la Maison de l'initiative 35, Rue Jean Mermoz

Trois animatrices (soit 2.36ETP) exercent leurs missions conformément à l'agrément :

- information et orientation en direction des parents et des professionnels de la petite enfance
- lieu de rencontres et d'échanges de pratiques professionnelles
- lieu d'observation des conditions d'accueil des jeunes enfants

Depuis 2018, le Relais Petite Enfance exerce des missions complémentaires, à savoir : favoriser le départ en formation continue des assistants maternels et promouvoir l'activité des assistants maternels pour lutter contre la sous-activité des assistants maternels. Des temps de permanences et d'accueil sur rendez-vous sont proposés de manière hebdomadaire sur les deux sites, ainsi que six ateliers d'éveil proposés sur le temps scolaire dans la salle d'animation collective partagée avec le LAEP, et de manière itinérante dans les salles communales d'Auchy-les-Hesdin et Campagne les Hesdin.

Des ateliers sont également proposés et animés dans les médiathèques d'Auchy les Hesdin et Buire le Sec et de manière ponctuelle à l'Aquatic Bowling Center de Marconne (éveil aquatique). Durant les vacances scolaires (sauf en août et en décembre), des ateliers collectifs ouverts aux enfants de moins de 6 ans sont proposés à raison d'un atelier par semaine.

Le Relais Petite Enfance est un service **identifié par les familles, les professionnels et les partenaires du territoire en matière de mode d'accueil individuel chez l'assistant maternel.**

Toutefois, les futurs parents ou parents sollicitent très peu le RPE pour une demande d'accueil collectif. La mission d'observatoire n'est quant à elle que peu identifiée par les communes, ne les amenant pas à s'appuyer sur le RPE en termes de besoins petite enfance.

L'Accueil individuel :

•Les Maisons d'Assistants Maternelles (MAM) :

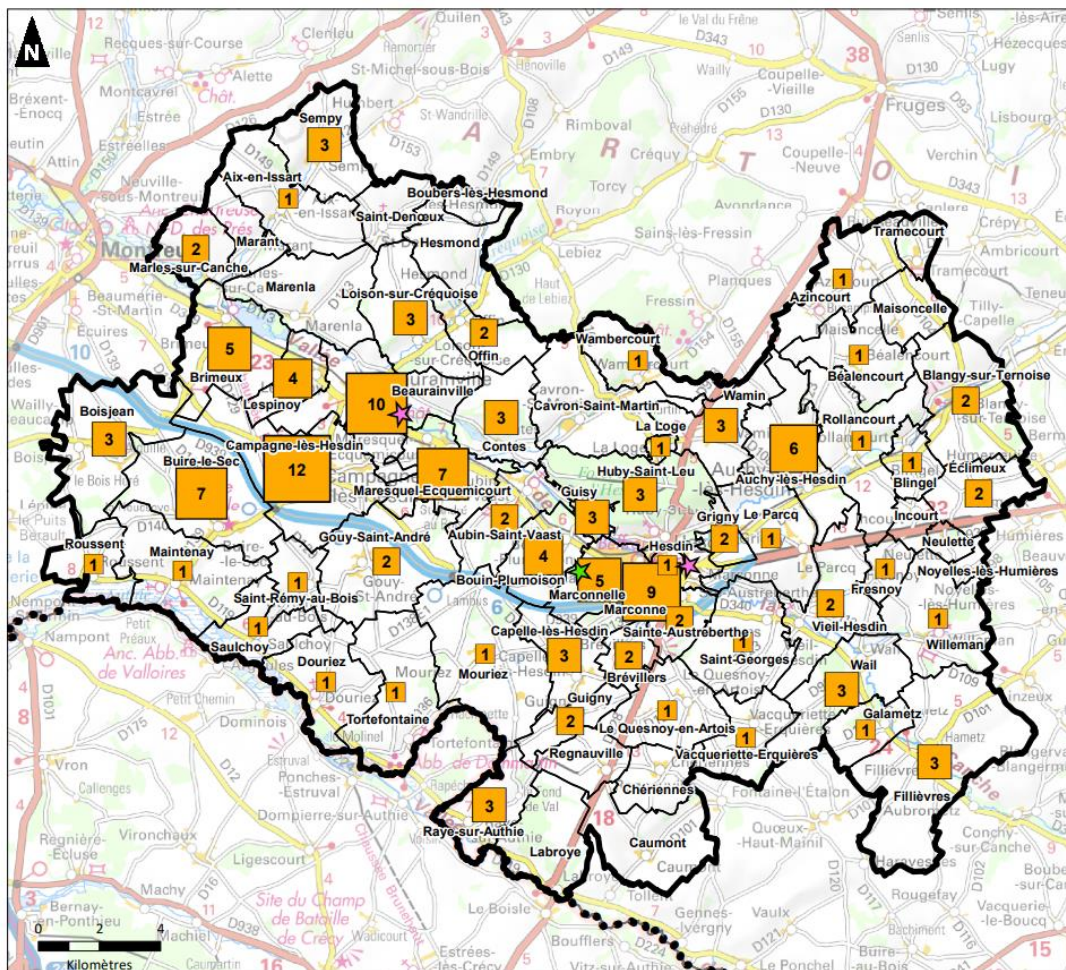
A ce jour, il n'existe pas de Maison d'Assistants Maternels sur le territoire. Des MAM existent sur les territoires voisins (Conchil le temple, Estrée Blanche). Le Relais Petite enfance (RPE) informe et oriente les porteurs de projet mais aucun projet n'a abouti à ce jour.

•La garde à domicile :

Trois associations proposent ce service aux familles du territoire pour les 0/6ans : "Aide à Domicile en Milieu Rural" (ADMR) à Auchy les Hesdin, Marconne, Campagne les Hesdin et "Relais Emploi Services" (RES) à Hucqueliers à partir de 3 ans.

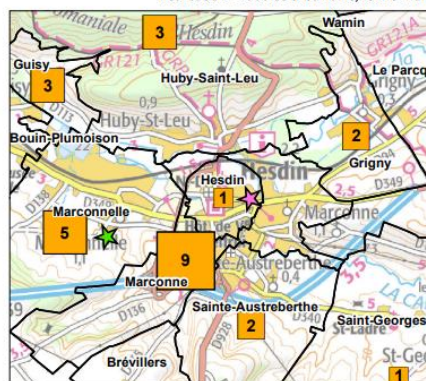
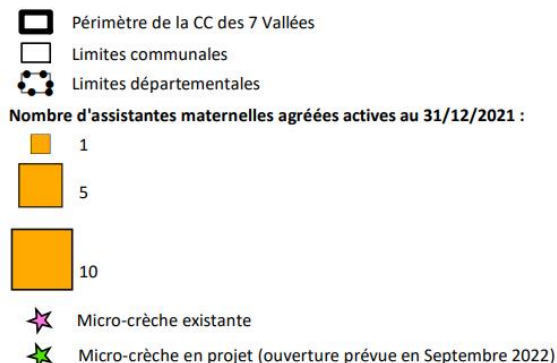
Des gardes à domicile indépendantes proposent également ce mode de garde. Une seule professionnelle est connue du Relais Petite Enfance.

De manière globale, les familles du territoire ont très peu recours à ce mode de garde qui correspond à des besoins spécifiques (horaires décalés, irréguliers). En 2019, 6 enfants de moins de 3 ans ont bénéficié de ce mode de garde.



Sources : INSEE BPE - IGN - Audicé urbanisme 2022

Réalisation : Audicé urbanisme, février 2022



• Les assistants maternelles agréés

Au nombre de 172 au 01.11.2021, les assistantes maternelles représentent **le mode de garde principal sur le territoire**. En 2019, 417 enfants ont été gardés par une assistante maternelle. Tout comme sur le plan national, le territoire est impacté par la baisse du nombre d'assistantes maternelles agréées. Toutefois, le taux d'activité des assistantes maternelles demeure élevé : en 2019, 149 assistantes maternelles ont travaillé au moins un mois dans l'année soit % sur le nombre d'agréé. De même, ce mode de garde est présent sur la majorité du territoire : sur les 69 communes, 56 disposent d'assistantes maternelles agréées.

Les primo-parents ont un besoin d'être informés sur les modes de garde (coût, modalités d'accueils, démarche administrative) et d'être accompagnés à penser l'accueil de leur futur enfant.

Par ailleurs, les besoins en termes d'accueil périscolaire et d'horaires atypiques restent pour les familles parfois problématiques.

De même, au 01.12.2020, **31%** des assistantes maternelles ont entre 50 et 59 ans et 18.75% ont 60 ans pourront donc faire valoir leurs droits à la retraite

Les modes d'accueil collectifs :

- Deux micro-crèches en mode PAJE sont présentes sur le territoire, avec une capacité d'accueil journalière de 11 enfants (10 enfants et 1 place d'urgence)

- Une Micro-Crèche « O P'tit môme » à Hesdin, ouverte depuis 2018, du Lundi au Vendredi de 07h30 à 18h30 aux enfants de 10 semaines à 4 ans.

- Une Micro-Crèche « La petite Denise » à Beaurainville, ouverte depuis Septembre 2020, du Lundi au Vendredi de 07h30 à 19h30 aux enfants de 0 à 6 ans. En 2019, 24 enfants de moins de trois ans originaires du territoire ont été bénéficiaires du CMG structure PAJE.

La micro-crèche "O P'tit môme" va déménager prochainement dans la zone d'activités à Marconne avec une capacité de 12 places, et créer une nouvelle micro-crèche dans cette même zone.

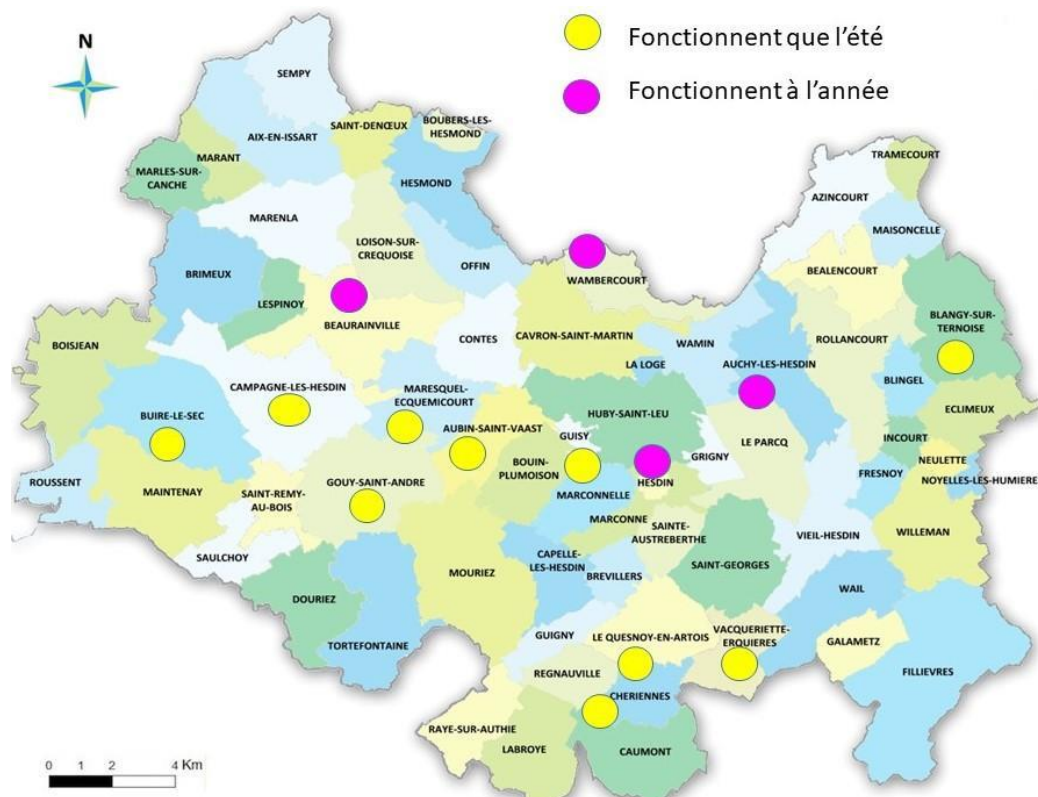
Aucun travail partenarial n'est constitué avec les 2 micro-crèches existantes à ce jour sur le territoire.

Un projet de micro-crèche en mode PSU est porté par l'Association "Accueil et Parentalité au Cœur des 7 Vallées". La micro-crèche située à Marconnelle doit ouvrir ses portes dans le courant du 2ème semestre 2022.

De manière globale, les familles peuvent avoir recours à différents modes d'accueil sur le territoire (accueil individuel, collectif). Cependant, on constate des disparités en fonction du lieu de résidence et en termes d'**accès financier** pour les micro-crèches existantes. En effet, de par leur fonctionnement en mode PAJE, l'accès en accueil collectif y demeure **limité** pour les familles du territoire et plus particulièrement pour les familles avec des revenus modestes.

Par ailleurs, les besoins d'accueil occasionnels, en horaires atypiques, en accueil périscolaire et les week-ends, demeurent problématiques et représentent un frein mettant en cause l'enjeu du maintien ou du retour à l'emploi, notamment pour les femmes.

Les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) :



L'offre d'accueil de loisirs est gérée majoritairement au niveau communal et apparaît peu uniforme sur le territoire à la fois dans son fonctionnement et dans les modalités d'accueil du public (tranches d'âge différentes).

Les 12 accueils de loisirs présents sur le territoire fonctionnent de manière autonome. A ce jour, seule la commune de Beaurainville accueille les enfants à partir de 2 ans.

Comme indiqué dans le questionnaire, les familles sont à la recherche de structures d'accueil qui accueillent à partir de 2 ans notamment pour le mercredi en journée et pendant les vacances scolaires.

Les familles qui interpellent le RPE pour un accueil de loisirs à la journée ne trouvent pas toujours de structures adaptées sur le territoire.

Par ailleurs, les familles manquent de visibilité sur l'offre existante à l'échelle du territoire

A savoir : la caf verse mensuellement sur le territoire, près de 75000€ au titre des prestations légales pour la garde d'enfants. Elle verse annuellement près de 170000€ au titre des différentes prestations de service pour la petite enfance et du contrat enfance jeunesse.

Malgré la présence de ces équipements, on constate une **disparité** en termes :

- d'**ouverture** lors des vacances pour certains, d'autres uniquement l'été/ouverture à la journée ou à la demi-journée)
- de **tranches d'âge**
- et de **coût**.

Des zones du territoire n'étant pas couvertes, les familles ne peuvent avoir recours à cette offre ou sont amenées à solliciter les accueils de loisirs limitrophes voire hors du territoire, engendrant de ce fait un coût financier plus important qui peut limiter ou ne pas permettre son accès aux familles.

Par ailleurs, les échanges avec les directeurs et gestionnaires des ACM ont mis en évidence une difficulté à recruter des animateurs ou pour certaines communes des directeurs. La Communauté de Communes a initié une aide de 20% pour le BAFA et 30% pour le BAFD, afin d'encourager les jeunes à se former. D'autre part, aucun travail de mise en réseau des ACM n'est mis en place à l'échelle du territoire, ce qui ne facilite les démarches des familles.

Les lieux dédiés à la Petite Enfance :

• Le Conseil Départemental

Le service PMI de la Maison Départementale Solidarité de Marconne propose des consultations en présence d'un médecin et d'une infirmière puéricultrice :

- Une fois par mois à la médiathèque d'Auchy les Hesdin,
- Une fois par mois à Hesdin dans les locaux de la MDS de Marconne,
- Une fois par mois à Beaurainville dans les locaux de la Maison de la Petite Enfance.

Les professionnels observent une mobilisation importante des familles quelle que soit leur commune de résidence. Ces consultations répondent à un réel besoin des familles dans la mesure où le territoire ne dispose plus de pédiatre et que les familles peinent à trouver un nouveau médecin traitant lorsque ce dernier part à la retraite.

Parallèlement, les professionnels animent des ateliers thématiques à raison d'une fois par mois tels qu'un atelier de détente et de bien être : "Massage Bébé " et " langage des signes ". Très appréciés des parents qui y participent, ces ateliers demeurent peu connus par la population.

• Les actions sportives et culturelles :

Le territoire des 7 vallées est doté de nombreuses associations. Cependant, la majorité des équipements existants est dédiée aux enfants de plus de 6 ans et aux adultes.

Toutefois, quelques activités sont proposées aux plus jeunes, à savoir :

- des séances " Bébés Nageurs" **pour les 6 mois à 4 ans** accompagnés par leurs parents à l'Aquatique Bowming Center (ABC) de Marconne, des séances kids Mania" pour les enfants âgés de **4 à 6 ans**.
- divers clubs sportifs tels que le football, le judo, le handball, le basket, la danse, les majorettes qui accueillent les enfants dès 4 ans pour des séances d'initiation notamment sur Beaurainville, Blangy Sur Ternoise, Campagne les Hesdin & Hesdin.

Les trois médiathèques du territoire situées à Auchy les Hesdin, Buire le Sec & Hesdin proposent tout au long de l'année des animations en faveur des familles adaptées aux enfants de moins de 6 ans. Ces espaces culturels tendent à mettre en place progressivement des activités tout au long de l'année en fonction des temps forts de l'année (Carnaval...). Ces activités ne sont pas réservées qu'au aux enfants de moins de 6 ans et restent peu fréquentées par cette tranche d'âge.

La consultation des habitants et des partenaires

Ce que disent les partenaires	Ce que disent des habitants qui ont répondu au questionnaire																						
<ul style="list-style-type: none"> En dehors des modes d'accueil, les futurs parents et parents n'ont pas connaissance des équipements et dispositifs existants (exemple LAEP...) Des problématiques repérées liées à la mobilité et aux freins psychologiques et culturels Un manque de lieux dédiés et adaptés à la petite enfance Pas d'actions passerelles, ni d'offre diversifiée en matière de petite enfance Manque d'ouverture vers l'extérieur : pas de lieu de socialisation de certains enfants avant l'entrée à l'école en dehors de la sphère familiale 	<p><u>A quel(s) service(s) ou réseau(x), avez-vous recours pour vos enfants de 0 à 3 ans ?</u></p> <table border="1"> <caption>Données du graphique à barres</caption> <thead> <tr> <th>Service / Réseau</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Assistante maternelle du Territoire</td> <td>80</td> </tr> <tr> <td>Assistante maternelle hors Territoire</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>Micro-crèche 7 Vallées</td> <td>11</td> </tr> <tr> <td>Accueil collectif hors 7 Vallées</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Garde à Domicile 7 Vallées</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Garde à domicile hors territoire</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>accueil périscolaire</td> <td>24</td> </tr> <tr> <td>lieu d'accueil</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>accueil de loisirs</td> <td>21</td> </tr> <tr> <td>famille/amis</td> <td>90</td> </tr> </tbody> </table> <p><u>On remarque que l'assistante maternelle et le réseau familiale/amis reste le mode d'accueil principal.</u></p>	Service / Réseau	Pourcentage	Assistante maternelle du Territoire	80	Assistante maternelle hors Territoire	4	Micro-crèche 7 Vallées	11	Accueil collectif hors 7 Vallées	2	Garde à Domicile 7 Vallées	2	Garde à domicile hors territoire	1	accueil périscolaire	24	lieu d'accueil	2	accueil de loisirs	21	famille/amis	90
Service / Réseau	Pourcentage																						
Assistante maternelle du Territoire	80																						
Assistante maternelle hors Territoire	4																						
Micro-crèche 7 Vallées	11																						
Accueil collectif hors 7 Vallées	2																						
Garde à Domicile 7 Vallées	2																						
Garde à domicile hors territoire	1																						
accueil périscolaire	24																						
lieu d'accueil	2																						
accueil de loisirs	21																						
famille/amis	90																						

Analyse des Données

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> Une offre de garde : assistantes maternelles, et accueil collectif (micro-crèche) 1 Relais Petite Enfance (RPE) qui couvre le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> Accès limité aux modes de garde collectifs (mode PAJE) Disparité en fonction du lieu de résidence Problématique des horaires atypiques et de l'accueil le week-end Très peu d'activités et de lieux de socialisation dédiés à la petite enfance
Menaces	Opportunités

- Une offre non adaptée aux besoins émergents des nouvelles familles et aux évolutions des compositions familiales
- Un frein au développement économique et au retour l'emploi
- Un renforcement des situations vulnérables pour les familles et les enfants

- Renforcer l'attractivité du territoire pour attirer de nouveaux ménages avec enfants
- Impulser une politique petite enfance à l'échelle du territoire

f) L'Enfance – La Jeunesse :

	Année Réf	Cc Des 7 Vallees	Variation sur 5 ans(*)	Pas-de-calais	Variation sur 5 ans(*)
Population de 6 à moins de 18 ans (pop. Insee)	2017	4 571	↑ +3,0%	238 121	↑ +1,3%
Part population de 6 à moins de 18 ans	2017	15,4%		16,2%	
Nombre d'enfants de 6 à moins de 18 ans Caf	2019	3 705	↓ -1,3%	209 167	⇒ -0,3%
Part des enfants de 6 à moins de 18 ans	2019	64,2%		62,4%	
Nombre d'enfants de 6 à moins de 12 ans Caf	2019	1 905	↓ -2,8%	108 323	⇒ -0,1%
Part des enfants de 6 à moins de 12 ans	2019	33,0%		32,3%	
Nombre d'enfants de 12 à moins de 18 ans Caf	2019	1 800	⇒ +0,3%	100 844	⇒ -0,5%
Part des enfants de 12 à moins de 18 ans	2019	31,2%		30,1%	
Nombre d'enfants de 18 à moins de 20 ans Caf	2019	373	↑ +3,6%	24 092	↑ +6,8%
Part des enfants de 18 à moins de 20 ans	2019	6,5%		7,2%	

En 2017, la part des 6 à moins de 18 ans représente **15.4%** de la population contre 16.2% au niveau Départemental.

g) La scolarité :

Le territoire est structuré par 2 circonscriptions scolaires, Hesdin et Saint-Pol-sur-Ternoise :

- 17 RPI soit 45 écoles publiques
- 8 écoles publiques communales (Auchy les Hesdin, Beaurainville, Blangy sur Ternoise, Buire le sec, Campagne les Hesdin, Gouy Saint André, Hesdin, Marconne)
- 1 école privée à Hesdin (maternelle au collège)

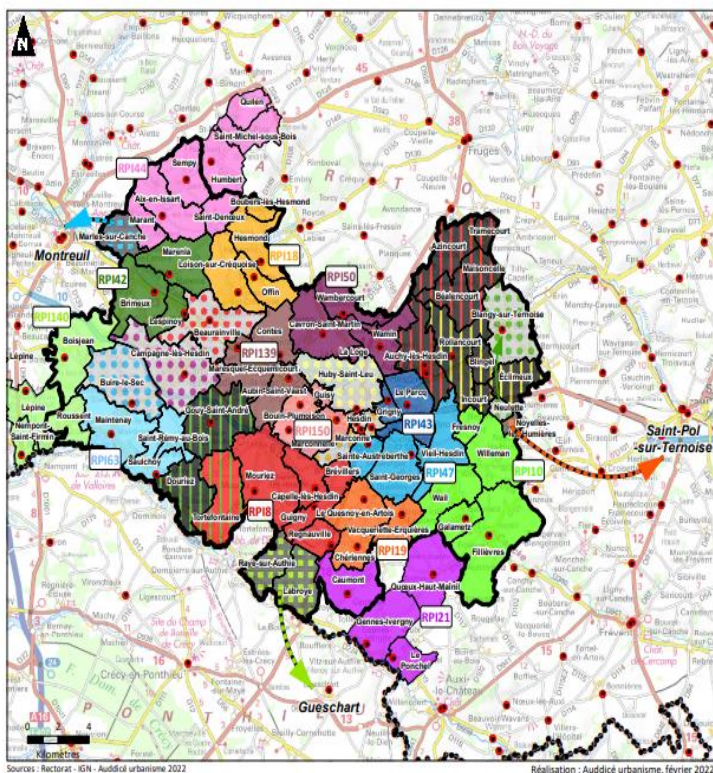
En 2018, le territoire compte 3994 enfants scolarisés (maternelles, élémentaires, collèges) dont 1514 de moins de 6 ans. Par ailleurs, on observe que les familles dont les deux parents



Communauté de Communes des 7 Vallées
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

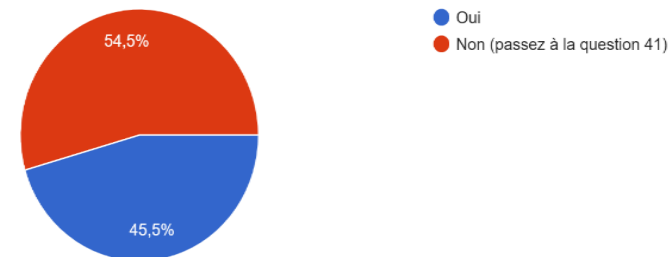


L'organisation scolaire



- Périimètre de la CC des 7 Vallées
- Limites communales
- ⋯ Limites départementales
- Ecole
- Ecole communale d'Hesdin (privé ou public)
- Ecole communale d'Huby-Saint-Leu
- Ecole communale de Beaurainville
- Ecole communale de Blangy-sur-Ternoise (et commune rattachée)
- Ecole communale de Buire-le-Sec
- Ecole communale de Campagne-lès-Hesdin
- Ecole communale de Marconne
- Commune rattachée à l'école de Gueschart (80)
- Commune rattachée à l'école de Montreuil-sur-Mer
- Commune rattachée à l'école de Saint-Pol-sur-Ternoise
- RPC d'Auchy-lès-Hesdin
- RPC de Gouy-Saint-André
- RPC de Gouy-Saint-André ou RPI8
- RPC de Rollancourt

39 - Rencontrez-vous des difficultés pour accéder aux services de santé sur le territoire ?
536 réponses



sont en activité inscrivent plus facilement leurs enfants dès l'âge de deux ans à l'école. Toutefois, on constate, en moyenne sur le territoire, une scolarisation à l'âge de trois ans (âge obligatoire de scolarisation) liée au sureffectif dans les classes maternelles.

Depuis 2021, face au contexte social et scolaire, de l'école primaire au collège d'Hesdin, la commune bénéficie du dispositif CLAS (**Contrat Local D'accompagnement Scolaire**). Il a pour objectif de contribuer à la réussite scolaire et d'améliorer les relations entre les parents et l'école. Une coordinatrice a été nommée en septembre 2021 afin de gérer le dispositif.

Des accueils péri et extra scolaires

Ils sont organisés par les communes en période scolaire : avant / après les heures d'école et le mercredi. Certains accueils sont inscrits dans des conventions CAF :

Périscolaires : Auchy les Hesdin, Beaurainville, Buire le Sec, Marconne. Une étude approfondie sera engagée afin de connaître le détail de chaque organisation.

Extrascolaires : Auchy les Hesdin, Beaurainville, Blangy sur Ternoise, Buire le Sec, Campagne les Hesdin, Hesdin, Le Quesnoy en Artois et Vacqueriette-Erquière.

	Année Réf	Cc Des 7 Vallées	Pas-de-calais
Nombre d'équipements bénéficiaires de prestations de service	2019	15	620
Evolution annuelle (provisoire) :	2020	-2	-32
Périscolaires	2019	4	193
Evolution annuelle (provisoire):	2020	+0	+2
Extrascolaires	2019	11	420
Evolution annuelle (provisoire):	2020	-2	-34
Foyers Jeunes Travailleurs	2019	0	7
Evolution annuelle (provisoire) :	2020	+0	+0
Montants des financements d'Action Sociale Caf	2019	228 503 €	23 791 760 €
dont prestations de service	2019	79 800 €	9 756 526 €
dont subventions de fonctionnement	2019	49 294 €	4 128 505 €
dont CEJ volet jeunesse	2019	99 410 €	9 906 728 €

A savoir : la CAF verse annuellement près de 230000€ au titre des différentes prestations de service pour la jeunesse et du contrat enfance jeunesse :

4 prestations pour le périscolaire

11 prestations pour l'extrascolaire

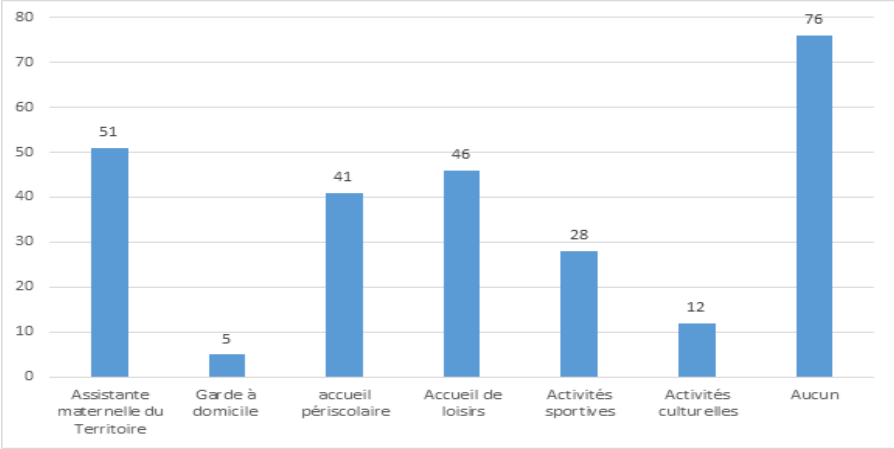
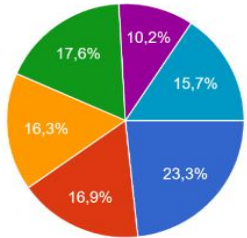
h) Les Séjours Vacances :

Deux communes ont signé un contrat colonie avec la CAF :

- la Commune d'Auchy les Hesdin pour 25 places,
- la commune de Maresquel-Ecquemicourt pour 12 places.

En parallèle, la Communauté de Communes verse une subvention à l'Office des sports et des Jeunes des 7 Vallées pour mener des actions jeunes dont l'organisation d'une colonie hiver pour 45 enfants âgés de 10 à 17 ans.

La consultation des habitants et des partenaires

Ce que disent les partenaires	Ce que disent des habitants qui ont répondu au questionnaire																														
<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'activités pour les 4/6ans et aussi les moins de 4 ans • Accès limité aux activités pour les parents qui travaillent • Accès financier limité pour avoir recours aux structures et activités • Accès très limité aux activités pour les enfants en situation de handicap • Équipements centrés sur les bourgs centre et donc éloignés pour les petits villages du territoire • Manque de connaissances, d'informations quant aux équipements et à l'offre existante (loisirs /lieux ressources) • Manque d'animation • Manque d'investissement dans l'accompagnement et le suivi scolaire (relation école /parent) • Parents qui ont peu ou pas de formation et n'ont pas la capacité d'aider les enfants dans la scolarité • Désengagement d'une partie des parents dans l'éducation des enfants • Manque de visibilité de l'offre disponible • Accès limité aux activités pour les enfants en situation de handicap 	<p>A quelle(s) structure(s) ou activité(s) avez-vous recours pour vos enfants de 4 à 6 ans ?</p>  <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <caption>Recours aux structures et activités pour les enfants de 4 à 6 ans</caption> <thead> <tr> <th>Structure / Activité</th> <th>Nombre de réponses</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Assistante maternelle du Territoire</td> <td>51</td> </tr> <tr> <td>Garde à domicile</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>accueil périscolaire</td> <td>41</td> </tr> <tr> <td>Accueil de loisirs</td> <td>46</td> </tr> <tr> <td>Activités sportives</td> <td>28</td> </tr> <tr> <td>Activités culturelles</td> <td>12</td> </tr> <tr> <td>Aucun</td> <td>76</td> </tr> </tbody> </table> <p>31 - Qu'est-ce qui, selon vous, est à améliorer ? 313 réponses</p>  <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <caption>Raisons pour améliorer</caption> <thead> <tr> <th>Raison</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Proposer de nouvelles activités</td> <td>23,3%</td> </tr> <tr> <td>Le coût</td> <td>16,9%</td> </tr> <tr> <td>Les horaires</td> <td>16,3%</td> </tr> <tr> <td>La proximité des activités</td> <td>17,6%</td> </tr> <tr> <td>L'offre de transport</td> <td>10,2%</td> </tr> <tr> <td>La communication</td> <td>15,7%</td> </tr> </tbody> </table>	Structure / Activité	Nombre de réponses	Assistante maternelle du Territoire	51	Garde à domicile	5	accueil périscolaire	41	Accueil de loisirs	46	Activités sportives	28	Activités culturelles	12	Aucun	76	Raison	Pourcentage	Proposer de nouvelles activités	23,3%	Le coût	16,9%	Les horaires	16,3%	La proximité des activités	17,6%	L'offre de transport	10,2%	La communication	15,7%
Structure / Activité	Nombre de réponses																														
Assistante maternelle du Territoire	51																														
Garde à domicile	5																														
accueil périscolaire	41																														
Accueil de loisirs	46																														
Activités sportives	28																														
Activités culturelles	12																														
Aucun	76																														
Raison	Pourcentage																														
Proposer de nouvelles activités	23,3%																														
Le coût	16,9%																														
Les horaires	16,3%																														
La proximité des activités	17,6%																														
L'offre de transport	10,2%																														
La communication	15,7%																														

Analyse des Données

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• Des accueils périscolaires• 9 accueils extrascolaires• Des équipements sportifs & culturels existants et en développement	<ul style="list-style-type: none">• Disparité de l'offre d'accueil sur le territoire en dehors des temps scolaires (Lieux, ouverture, organisation, coût)• Pas d'activités pour les 4/6ans• Manque de visibilité de l'offre pour les familles et les partenaires
Menaces	Opportunité
<ul style="list-style-type: none">• Un frein à l'Installation de nouvelles familles avec enfants• Un frein au retour à l'emploi	<ul style="list-style-type: none">• Une politique enfance impulsée à l'échelle intercommunale

6.4 - La jeunesse : une ambition prioritaire de la Communauté de Communes

Avec un indice faible de la jeunesse inférieur à 0.80 à la moyenne départementale (1.07), la part des enfants de moins de 6 ans à moins de 18 ans est supérieure à la moyenne départementale. De même, on constate l'arrivée de nouvelles familles d'origine urbaine dans des petites communes à la recherche d'un meilleur cadre de vie.

Les jeunes du territoire oscillent entre un mode de vie rural et des attentes de qualité de vie urbaine. Ils ne disposent pas de lieux de rencontres pour et entre jeunes ni d'espaces de vie sociale dédiés.

Par ailleurs, on observe une tendance au repli sur soi et des jeunes fermés sur eux-mêmes, amplifiée par le numérique. Depuis 2020, la Communauté de Communes des 7 Vallées est engagée dans la construction d'une politique jeunesse dans le cadre de groupes de travail de la commission jeunesse. Ces groupes de travail ont élaboré des fiches actions « d'aides aux jeunes » répondant aux préoccupations et problématiques repérées, qui viennent en complémentarité et transversalité à d'autres politiques de l'état, de la région, des partenaires.

Depuis 2021, différentes aides financières sont attribuées aux jeunes :

- aide au financement du permis de conduire de 200€ pour les jeunes de 15 à 25 ans sans condition de ressource,
- aide à la formation BAFA de 20% et 30% pour BAFD sans conditions de ressource,
- aide à l'acquisition d'une adhésion / licence dans une association ou un club sportif de 15€ pour les enfants et les jeunes âgés de 4 à 15 ans sans condition de ressource.

Des référents jeunesse élus ont été nommés dans les communes afin de jouer un rôle d'interface entre la Communauté de Communes et les jeunes.

Même si la Communauté de Communes des 7 Vallées peine à définir sa ou ses compétences d'intérêt communautaire en faveur des jeunes, elle a placé la jeunesse comme ambition prioritaire dans son projet de territoire. En effet, au regard du vieillissement de la population, de la nécessité de maintenir de l'attractivité économique, il est aujourd'hui urgent de considérer les jeunes comme un enjeu d'avenir.

Des initiatives jeunesse sont également portées par des communes. L'objectif affiché est de les impliquer, les encourager dans la vie citoyenne (accompagnement de projet, conseil municipal de jeunes).

Cependant, il n'existe pas de véritable coordination de la jeunesse même si l'OTSJ essaye au mieux d'assurer cette mission complexe qui doit être organisée de manière continue avec un référent animation identifié. Un travail avec les 4 collèges a débuté en vue de définir le besoin des jeunes mais a été stoppé en raison des travaux du projet social. Il s'agira donc de rédiger une fiche action partenaires pour redéfinir la méthode d'investigation.

•La formation des jeunes :

Peu de jeunes de 15 à 29 ans s'engagent dans des études longues. Jusqu'à l'âge de 17 ans, les niveaux de scolarisation sont légèrement supérieurs aux moyennes régionales et nationales. Au-delà, la chute est importante : seulement **35,4 %** des **18-24 ans** sont scolarisés alors qu'ils sont **47,3 %** en Région et **57,7 %** en France. Les jeunes des 7 Vallées arrêtent rapidement leurs études ou leur scolarité au CAP, BEP ou au mieux bac pro. Certains s'inscrivent dans des filières courtes de l'enseignement supérieur.

•Une offre locale de formation déficitaire :

Le territoire compte quatre collèges et deux lycées professionnels agricoles, un Foyer Rural, reconnu également Centre de Formation Professionnel d'Apprentis. Les projets pédagogiques sont principalement centrés sur l'agriculture, l'environnement, le commerce, les services mais aucun lycée d'enseignement général. Pour les jeunes qui choisissent la filière générale, ils ont le choix d'aller à Saint-Pol-sur-Ternoise ou à Montreuil-sur-mer.

Pour accéder à un diplôme d'enseignement supérieur, des BTS sont proposés par la MFR et par les lycées de Saint-Pol et de Montreuil-sur-mer, mais les longues études universitaires ou au sein d'un établissement spécialisé ne sont pas accessibles à proximité.

•Un manque d'ambition dans les choix d'orientation après la 3^{ème} :

Le choix du lycée se fait la plupart du temps sur des critères géographiques et non sur les potentialités ou les aspirations à moyen et long terme des jeunes. De nombreux partenaires insistent sur le manque de mobilité intellectuelle des jeunes et de leurs familles. De nombreux élèves de 3^{ème} éprouvent des difficultés à définir un projet de formation cohérent et motivant qui soit en lien avec leurs possibilités ou leurs résultats. Le monde du travail est méconnu (dans le territoire mais aussi à l'extérieur), et rejoindre d'importantes métropoles pour poursuivre des études génère chez certains une réelle angoisse. L'accès à un diplôme s'en trouve réduit à sa fonction utilitaire supposée (trouver un emploi) et non dans sa capacité à ouvrir le champ des possibles. Chez les jeunes diplômés, on remarque un manque de confiance dans les possibilités de réalisation personnelle et professionnelle. Ces déficits engendrent d'importantes frustrations.

Ces déficits dans l'orientation (filières courtes, choix stéréotypés) conduisent à des inadéquations croissantes entre l'offre et la demande d'emploi. Les entreprises et les métiers évoluent et les employeurs éprouvent de réelles difficultés à trouver les compétences requises dans les 7 Vallées.

On constate une tendance à la segmentation des jeunes du territoire autour de 4 trajectoires :

- **Les jeunes autonomes et actifs** : ils sont en général issus de milieux relativement favorisés. Ils participent très tôt aux activités proposées dans le territoire et cessent à la fin de l'adolescence lorsqu'ils partent pour leurs études. Ils sont ouverts, mobiles, positifs et autonomes.
- **Les jeunes en grande difficulté** : nombre d'entre eux sont arrivés dans le territoire à la préadolescence. Leurs familles sont en difficultés économiques et sociales. Ces jeunes n'ont pas trouvé en milieu rural les équipements et services sociaux qui auraient été nécessaires à leur prise en charge. De nombreux comportements à risque au sein de cette population qui ne se retrouve pas dans les activités organisées dédiées à la jeunesse et ne parvient pas à s'insérer.
- **Les jeunes en décrochage** : ces jeunes sont pour la plupart originaires de familles du territoire qui souffrent actuellement d'un sentiment de déclassement lié à la précarisation de l'emploi et à la montée du chômage. Ces jeunes sont en perte de confiance et tendent à se replier sur la cellule familiale. Ils manquent d'ambition et se montrent très peu actifs.
- **Les jeunes « décrocheurs »** : ces jeunes sont souvent attachés au territoire. Ils ont des capacités et font preuve de constance au collège et dans leurs engagements associatifs même s'ils n'ont pas toujours de soutien familial. Les difficultés de ces jeunes reposent essentiellement sur des orientations scolaires inappropriées.

L'écart semble se creuser entre les jeunes qualifiés et titulaires du permis qui peuvent accéder au marché du travail et les jeunes sans qualifications et peu mobiles difficilement « employables ». Les premiers perçoivent la complexité actuelle du marché du travail et cherchent à s'y adapter, les seconds en sont exclus et n'en comprennent ni les règles ni les exigences.

Globalement les jeunes des 7 vallées ont besoin de bouger, de découvrir d'autres environnements (et parfois de dépasser une perception déformée des réalités), d'être rassurés sur leurs capacités. Les potentialités existent mais l'ambition individuelle et collective est souvent déficitaire.

Dans ce contexte démographique et social difficile, les partenaires remarquent qu'il existe une catégorie de jeunes qui refusent « la fatalité du déclin », font preuve de beaucoup d'opiniâtreté et se montrent courageux et volontaires même lorsqu'ils n'ont pas le soutien de leur famille.


•L'offre dédiée pour les jeunes :

Le territoire dispose de quelques équipements sportifs et de loisirs structurants (salle de sports, terrains multisports) mais parfois vieillissants et vétustes. L'offre d'activités et d'équipements est faible dans les secteurs nord-ouest et sud du territoire. Outre le manque d'équipements, la mobilité renforce l'accès aux services et l'autonomie des jeunes. Pour la plupart des jeunes domiciliés dans le territoire, la pratique d'une activité sportive nécessite de disposer d'un moyen de locomotion autonome.

L'office territorial des sports et des Jeunes des 7 Vallées est le seul opérateur professionnel qui agit en direction des jeunes. La Communauté de Communes des 7 Vallées les accompagne financièrement à mener une présence éducative via :

- le développement du sport pour tous, qui comprend des interventions dans les clubs sportifs,
- la mise en place d'actions sportives destinées aux jeunes pendant les vacances scolaires.

La Consultation des habitants et des partenaires

Ce que disent les partenaires	Ce que disent des habitants qui ont répondu au questionnaire																		
<ul style="list-style-type: none"> • Des choix d'orientation prédéfinis, un manque d'ambition des jeunes, un accès trop limité aux études supérieures • Des formations locales ou à proximité insuffisamment diversifiées • Des équipements culturels souvent inadaptés aux attentes et besoins des jeunes • Un isolement des jeunes et une "peur d'aller vers ", une perte de confiance • Le développement de comportements à risques et/ou perturbateurs • Un manque d'équipement sportifs et de structurés dédiés pour les jeunes. • Une difficulté à mobiliser les jeunes 	<p>34 - En tant que parents de collégiens ou lycéens, quelles sont les difficultés que vous rencontrez ? 160 réponses</p>  <table border="1"> <caption>Données du graphique circulaire</caption> <thead> <tr> <th>Difficulté</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Accompagner mon enfant dans son orientation</td> <td>31,3%</td> </tr> <tr> <td>La communication, l'échange, le dialogue</td> <td>13,8%</td> </tr> <tr> <td>L'absence de lieux de rencontres entr...</td> <td>43,1%</td> </tr> <tr> <td>L'absence de lieux de rencontres entr...</td> <td>(partie inférieure)</td> </tr> <tr> <td>horaires de bus pour le lycée, pas de...</td> <td>(partie inférieure)</td> </tr> <tr> <td>Les transports</td> <td>(partie inférieure)</td> </tr> <tr> <td>Va au collège au communauté de com...</td> <td>(partie inférieure)</td> </tr> <tr> <td>Rien</td> <td>(partie inférieure)</td> </tr> </tbody> </table>	Difficulté	Pourcentage	Accompagner mon enfant dans son orientation	31,3%	La communication, l'échange, le dialogue	13,8%	L'absence de lieux de rencontres entr...	43,1%	L'absence de lieux de rencontres entr...	(partie inférieure)	horaires de bus pour le lycée, pas de...	(partie inférieure)	Les transports	(partie inférieure)	Va au collège au communauté de com...	(partie inférieure)	Rien	(partie inférieure)
Difficulté	Pourcentage																		
Accompagner mon enfant dans son orientation	31,3%																		
La communication, l'échange, le dialogue	13,8%																		
L'absence de lieux de rencontres entr...	43,1%																		
L'absence de lieux de rencontres entr...	(partie inférieure)																		
horaires de bus pour le lycée, pas de...	(partie inférieure)																		
Les transports	(partie inférieure)																		
Va au collège au communauté de com...	(partie inférieure)																		
Rien	(partie inférieure)																		

Analyse des données

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• De nombreuses associations sportives, culturelles, solidaires et de loisirs• Un Office Territorial des Jeunes et des Sports à l'échelle du Territoire• Des équipements culturels et sportifs existants et en développement	<ul style="list-style-type: none">• Pas de lieu de rencontres pour et entre jeunes.• Pas d'espace de vie sociale des jeunes.• Problématique liée à l'isolement et au numérique.
Menaces	Opportunités
<ul style="list-style-type: none">• Une politique non adaptée aux besoins de la jeunesse en secteur rural.• Les jeunes qui ne seraient pas impliqués dans le développement du territoire (vie sociale, associative, économique).• Le départ des jeunes vers d'autres territoires.• Des jeunes éloignés des dispositifs.	<ul style="list-style-type: none">• Une politique jeunesse impulsée, à poursuivre.

6.5 - Le cadre de vie : l'habitat

En 2017, le parc immobilier de la Communauté de Communes des 7 Vallées se composait d'environ **15 527** logements, avec une part de **80,6%** de résidences principales (soit 12 510 logements). On retrouve majoritairement des logements de grande taille de type « maisons individuelles » : **55,87%** des logements disposent de 5 pièces et plus en 2017. Avec **9,9% du parc de logements**, la part des résidences secondaires n'est pas négligeable sur le territoire de la CC7V, en comparaison avec les taux observés sur le Pas-de-Calais (environ 6,4%). Cela peut s'expliquer par la qualité du cadre de vie ; avec un territoire composé de paysages ruraux verdoyants et champêtres, mais également le caractère attrayant du territoire, localisé aux portes de la Côte d'Opale et de la Baie de Somme, renforçant sa fréquentation touristique.

Sur la Communauté de Communes, **61,6%** des logements sont occupés par des propriétaires. Avec une part de **29,5%**, le parc locatif reste faible comparé à la part conséquente des propriétaires. Néanmoins la part du locatif social est importante (10,6% du parc immobilier en 2017) avec la présence de bailleurs sociaux implantés sur le territoire.

On constate que le nombre de logements a augmenté de manière générale sur le territoire, à un rythme moins important qu'à l'échelle de la Région Hauts-de-France.

Territoire	Logements en 2007	Logements en 2012	Logements en 2017	Évolution 2007-2012 (en %)	Évolution 2012-2017 (en %)
CC des Sept Vallées	14 751	14 942	15 532	1,3	3,9
PETR Ternois-7 Vallées	31 666	32 569	33 734	2,9	3,6
Pas-de-Calais	654 726	686 340	713 234	4,8	3,9
Hauts-de-France	2 611 526	2 740 414	2 865 231	4,9	4,6
France métropolitaine	31 448 999	33 212 127	34 980 487	5,6	5,3

Cette augmentation du nombre de logements peut témoigner de l'intérêt de la population pour le territoire. Ce phénomène peut également s'expliquer par l'évolution de la taille des ménages.

Des logements majoritairement individuels et une part importante de propriétaires :

L'habitat local est très majoritairement constitué de maisons individuelles, avec un parc de logements constitué très majoritairement de résidences principales (80.5% en 2017- INSEE) dont 70% d'entre eux sont propriétaires.

Concernant la part des résidences secondaires et de logements occasionnels, les chiffres sont supérieurs sur le territoire à ceux de la région. Sur l'ensemble des communes de la CC7V, on dénombre 9,9% de résidences secondaires et logements occasionnels en 2017 contre 3.7% pour la région Hauts-de-France. Cela s'explique notamment par la fréquentation touristique du territoire. Certaines communes montrent des pourcentages élevés (plus de 30% : Brimeux, Marles-sur-Canche, Raye-sur-Authie).

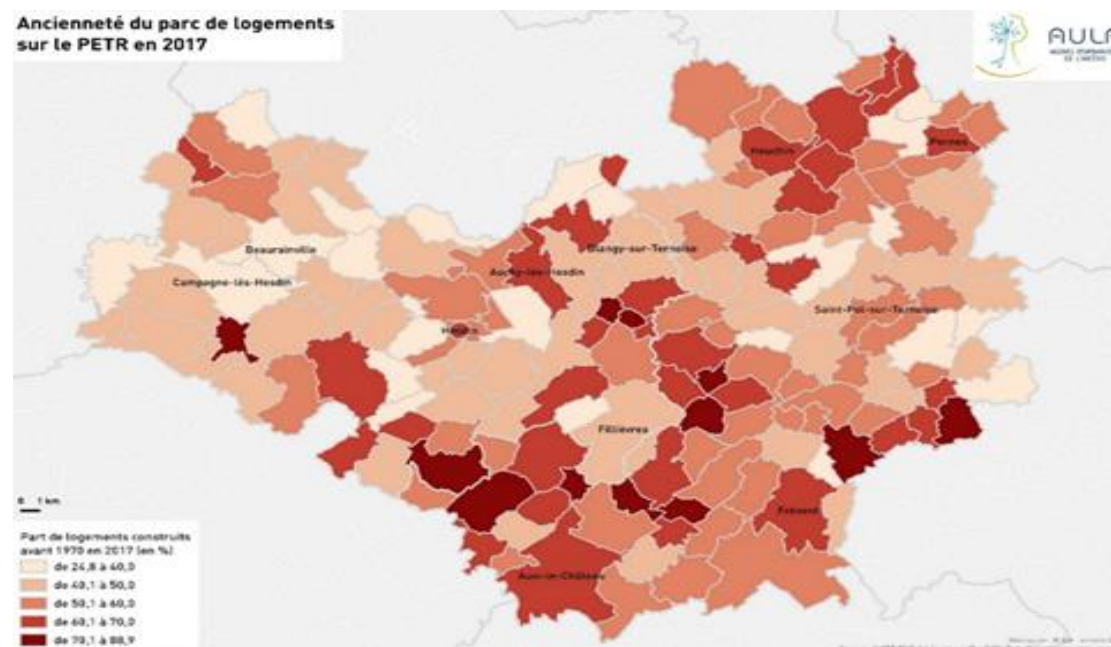
Le logement Vacant : une part plus élevée que la moyenne départementale et régionale

Le taux de vacance de 9,5%, il est supérieur aux taux observés sur le Département du Pas-de-Calais (environ 7,6%), sur la Région des Hauts-de-France (7,9%) ou encore au regard des intercommunalités voisines. Certaines communes de la CC7V disposent d'un taux de vacance important comme c'est le cas pour la ville d'Hesdin (23,3%), Auchy-les-Hesdin (12.4%), Azincourt (11,8%), Contes (11.6%), Douriez (11%), Grigny (14.4%), Huby-Saint-Leu (13.7%), Maisoncelle (13.1%), Rollancourt (13.5%)

Le stock de logements vacants constitue un des premiers leviers du renouvellement urbain à mobiliser pour maîtriser sa population et éviter de consommer davantage de foncier. A noter qu'en matière de renouvellement urbain, une OPAH-RU est en cours sur le territoire.

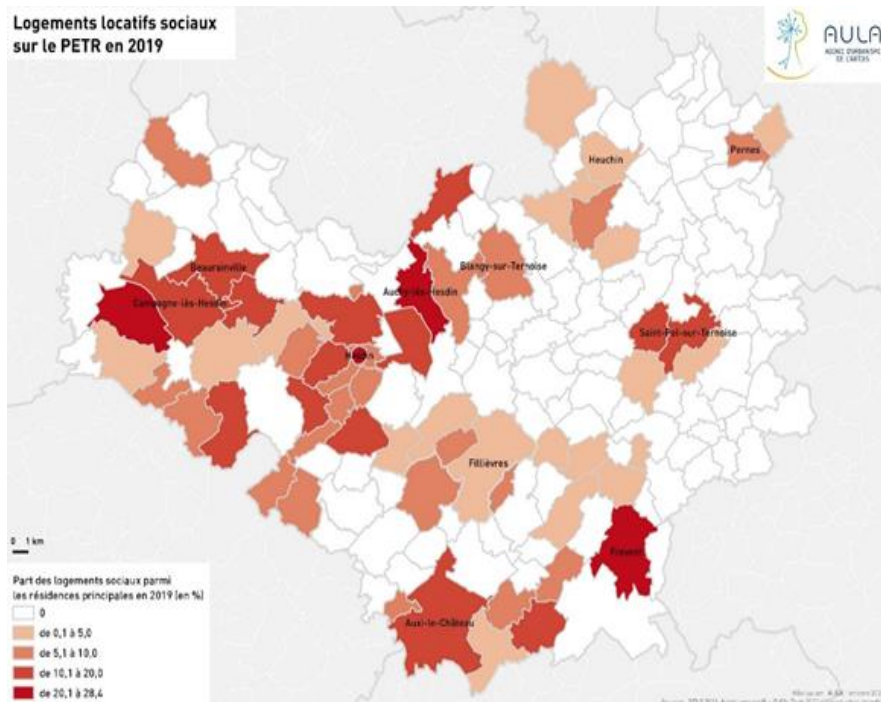
Un parc de logement ancien :

Concernant l'ancienneté du parc de logements, en 2017, 48.1% a été construit avant 1970 avec de fortes disparités suivant les communes



Le Parc de Logements Sociaux :

En 2019, la part de logements sociaux parmi les résidences principales en 2019 est 10.1 %, soit 1258 logements. Part supérieure au ternois mais nettement inférieure au département (26.2) et à la région (22.9).



On dénombre 5 bailleurs sociaux sur le territoire des 7 Vallées : Flandres Opale Habitat, Pas de Calais Habitat, Habitat Haut de France, SIA-habitat et Soliha.

L'habitat collectif est fortement concentré dans l'Hesdinois (10% du parc immobilier, pour 1,7% pour le secteur de l'ex-Communauté de Communes de Canche Authie et 0,8% pour le secteur de l'ex-Communauté de Communes Canche Ternoise). Ce taux a progressé entre 2006 et 2011 mais uniquement en raison d'un marché immobilier atone.

Malgré le souhait majoritaire des jeunes qui habitent les 7 Vallées de rester sur le territoire, il leur est donc particulièrement difficile d'accéder à un logement locatif. Ceci constitue un frein à leur autonomie.

En 2020, le besoin d'aide dans les démarches administratives, la prise d'autonomie et le besoin d'aide pour rechercher un logement ont représenté les motifs principaux des sollicitations auprès du CLLAJ.

Sur l'année 2020, 38 jeunes des 7 Vallées ont reçu au moins une information liée au logement : 42% sont célibataires et 74 % sans enfant. Cette difficulté d'accès à un logement adapté est

également constatée pour les familles nombreuses et représente également un frein à l'arrivée de nouvelles familles.

Les dispositifs liés au logement ;

En partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et l'Etat, la Communauté de Communes des 7 Vallées a mis en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour une durée de 5 ans. Elle permettra aux propriétaires d'un logement de plus de 15 ans de bénéficier d'informations, de conseils et d'un accompagnement dans le montage des dossiers de demande de subventions pour des travaux d'économie d'énergie, de sécurité, d'adaptation, de salubrité...

Pour leurs travaux de rénovation énergétique, les habitants de la communauté de communes des 7 Vallées peuvent faire appel à la conseillère en énergie qui les accompagne dans le choix des entreprises et afin de constituer leurs dossiers de subventions. Le réseau France Rénov' est un service public qui guide les habitants gratuitement dans leurs travaux de rénovation énergétique. La conseillère en énergie est l'interlocutrice privilégiée pour accompagner les habitants du territoire dans leurs parcours de rénovation

et délivrer des conseils techniques (isolation, chauffage, ventilation, eau chaude sanitaire, énergies renouvelables...) et financiers (crédit d'impôt, éco-prêt à taux zéro, primes...).

Son expertise est gratuite et indépendante. Elle peut aussi intervenir auprès des petites structures du tertiaire. Deux permanences hebdomadaires sont proposées sur les 7 Vallées (Beaurainville et Auchy les Hesdin).

	Année Réf	Cc Des 7 Vallées	Variation sur 5 ans(*)	Pas-de-calais	Variation sur 5 ans(*)
Nombre de bénéficiaires d'aides au logement	2019	2 299	↓ -8,1%	153 331	↓ -3,2%
<i>dont bénéficiaires dans le parc locatif privé</i>		1 074	↓ -4,1%	49 721	↓ -5,7%
Part des bénéficiaires d'aides au logement	2019	43,5%		48,5%	
<i>dont bénéficiaires dans le parc locatif privé</i>		20,3%		15,7%	
<i>dont bénéficiaires dans le parc locatif public</i>		12,3%		27,4%	
<i>dont bénéficiaires en accession</i>		4,6%		3,0%	
<i>dont bénéficiaires en établissement</i>		6,3%		2,4%	
Part des bénéficiaires dans le parc locatif privé ayant un taux d'effort (1) supérieur ou égal à 30%		19,1%		23,9%	

A savoir : comparés au département, les bénéficiaires d'aides au logement :

- sont proportionnellement moins nombreux
- ayant un taux d'effort supérieur ou égal à 30% dans le parc locatif privé sont plus nombreux.

La CAF verse mensuellement sur le Territoire près de 510 000€ au titre des prestations légales pour les aides au logement.

Les Logements pour les séniors :

Les études menées à l'occasion de l'élaboration du projet de territoire ont confirmé qu'il était nécessaire, avec le vieillissement de la population, d'accompagner les habitants du territoire dans l'adaptation de leur logement (encourager au maintien à domicile quand c'est possible). Ces études ont également mis en avant l'importance de répondre à la demande de création de logements notamment pour diversifier l'offre en logements adaptés aux besoins des personnes vieillissantes.

Dans le parcours résidentiel, l'habitat inclusif répond aux besoins de notre population vieillissante, en bonne santé, qui souhaite garder son autonomie dans un environnement agréable avec le sentiment d'appartenance à la communauté locale, dans un cadre sécurisant et accessible.

Dans le cadre du projet de revitalisation du territoire, une réflexion plus large a été engagée à Hesdin dans un quartier en pleine mutation de part :

- sa situation géographique (à deux pas du centre-ville et des commerces, centralisant les différents services à la population, nœud stratégique des déplacements),
- les projets en cours (pôle santé) et à venir (construction d'une nouvelle école, réhabilitation de la friche de l'ancienne sucrerie à proximité, réaménagement global du quartier (créer un espace public central)

Ainsi, ce secteur apparaît donc comme un espace stratégique pour accueillir un projet de logements adaptés aux aînés souhaitant déménager tout en conservant une réelle autonomie.

Les Situations Sociales d'Urgence :

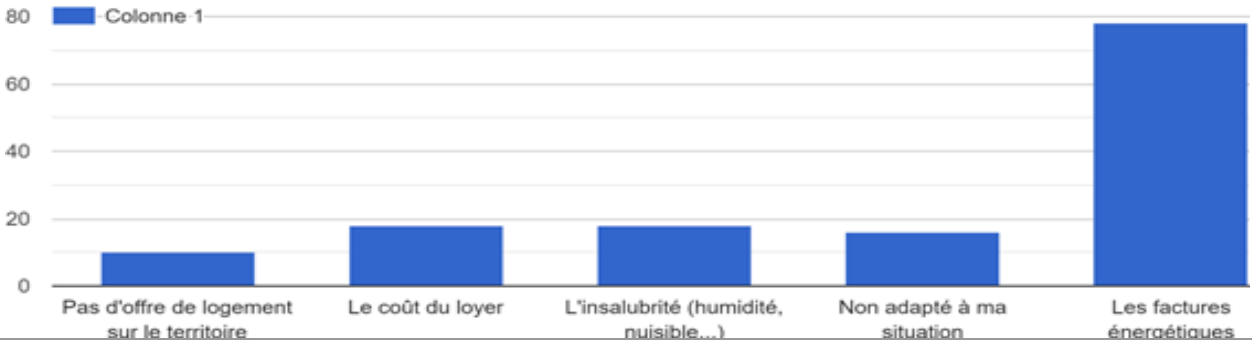
Le territoire ne dispose pas de structures pour répondre aux situations d'urgence type logements d'urgence, résidence sociale ou foyer de jeunes travailleurs.

Cependant, les habitants des 7 Vallées peuvent avoir recours à des dispositifs tels que :

- « Pamela » : Pour les habitants qui sont sans domicile fixe ou qui vivent dans un logement impropre. Le FIAC propose une maraude sur le territoire via le dispositif PAMELA (Point Accueil Mobile Ecoute Liaison Accompagnement) et se déplace auprès de la population en accueillant à bord d'un camping-car.
- « Logement d'abord » : ce dispositif piloté par le Conseil Départemental s'adresse aux ménages en situation d'expulsion, aux personnes isolées en situation de marginalité, aux personnes victimes de violences intrafamiliales, de personnes en situation de handicap psychique, etc.

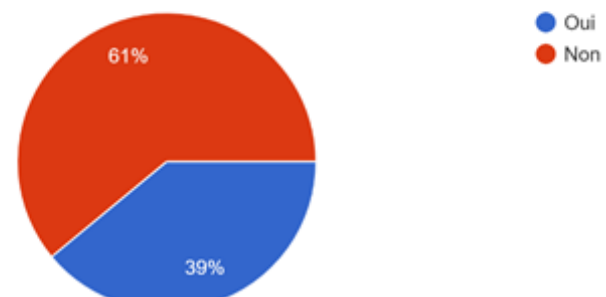
Un accueil de mineurs étrangers a été créé dans les locaux de l'ancienne gendarmerie à Hesdin.

La Consultation des Habitants et des Partenaires

Ce que disent les partenaires	Ce que disent des habitants qui ont répondu au questionnaire												
<ul style="list-style-type: none">• Manque de logements proches de l'emploi• Manque de logements adaptés pour les jeunes, les familles nombreuses et les personnes âgées et/ou en situation de handicap.• Manque d'information des habitants sur les dispositifs existants• Le logement ; un élément central dans la vie et le parcours de l'habitant	<p>- 76.2% des habitants ayant répondu au questionnaire sont propriétaires - 14.6% sont locataires auprès d'un bailleur privé et 7% auprès d'un bailleur social - 16.2% ont répondu avoir des difficultés liées à leur logement</p> <p>21 - Si vous rencontrez des difficultés avec votre logement, quelles sont-elles ?</p>  <table border="1"><caption>21 - Si vous rencontrez des difficultés avec votre logement, quelles sont-elles ?</caption><thead><tr><th>Difficulté</th><th>Pourcentage</th></tr></thead><tbody><tr><td>Pas d'offre de logement sur le territoire</td><td>10%</td></tr><tr><td>Le coût du loyer</td><td>18%</td></tr><tr><td>L'insalubrité (humidité, nuisible...)</td><td>18%</td></tr><tr><td>Non adapté à ma situation</td><td>15%</td></tr><tr><td>Les factures énergétiques</td><td>78%</td></tr></tbody></table>	Difficulté	Pourcentage	Pas d'offre de logement sur le territoire	10%	Le coût du loyer	18%	L'insalubrité (humidité, nuisible...)	18%	Non adapté à ma situation	15%	Les factures énergétiques	78%
Difficulté	Pourcentage												
Pas d'offre de logement sur le territoire	10%												
Le coût du loyer	18%												
L'insalubrité (humidité, nuisible...)	18%												
Non adapté à ma situation	15%												
Les factures énergétiques	78%												

22 - Connaissez-vous les services qui vous permettent d'obtenir des informations, des conseils et de l'aide ?

195 réponses



23 - Qu'est-ce qui, selon vous, est à améliorer en priorité ?

166 réponses



Analyse des données.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• Majorité de logements individuels• Augmentation du nombre de logements de manière générale sur le Territoire• Dispositifs en cours de mise en œuvre adaptés aux problématiques du territoire	<ul style="list-style-type: none">• Part importante des allocataires dans le parc locatif privé• Part des logements secondaires et locatifs supérieure à la moyenne régionale• Part des logements vacants plus élevée que le département ou la région• Vétusté du parc de logements• Logements non adaptés aux besoins des habitants : familles nombreuses, étudiants, séniors, logement d'urgence,• Manque de communication sur les dispositifs existants
Menaces	Opportunités
<ul style="list-style-type: none">• Le départ de la population et notamment des jeunes• Un manque d'attractivité pour l'accueil de nouveaux ménages• Une offre résidentielle qui ne répond pas aux attentes et aux besoins des habitants à tous les âges de la vie	<ul style="list-style-type: none">• Plan Local D'urbanisme Intercommunal• Attractivité du territoire pour les séniors

6.6 - Le cadre de vie : la Santé

La définition de la santé au sens de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) : « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité » (Source « rapport 1000 premiers jours »). Dans la cadre du diagnostic, la santé a été étudiée en termes d'offre de services aux familles.

L'offre De Santé Sur Le Territoire :

- Développement des maisons de santé sur le territoire avec l'ouverture de la Maison de santé pluridisciplinaire (MSP) à Hesdin regroupant 40 praticiens.
- Ouverture de la maison de santé à Beaurainville prévue dans le courant du dernier trimestre 2022.
- Agrandissement de la maison de santé à Blangy sur Ternoise.

D'ici 2023, un projet verra le jour à Hesdin à côté de la MSP, avec la clinique des 7 Vallées dotée d'un espace réservé à un cabinet de radiologie, un laboratoire d'analyses médicales et les nouveaux locaux du Centre hospitalier de l'arrondissement de Montreuil qui vont constituer le futur pôle santé des 7 Vallées.

Au niveau des séniors, 3 services SSIAD assurent des soins de nursing du lundi au dimanche sur prescription médicale du médecin traitant.

4 associations ADMR interviennent également au domicile et proposent des services d'accompagnement de la vie quotidienne.

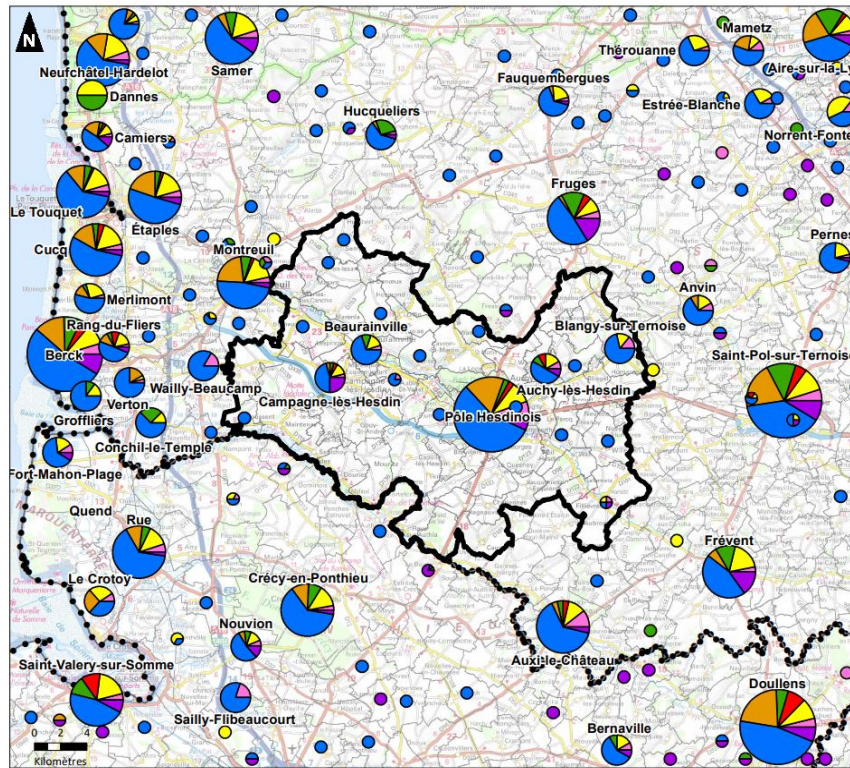
3 EHPADs sont implantés sur le Territoire dont un, avec un accueil Alzheimer.

Un foyer logement est implanté à Huby st Leu.

Des services d'aide à la personne favorisant le maintien à domicile sont présents sur le territoire :

- 3 SSIAD dont 2 associatifs et un géré par le CIAS de la Communauté de Communes des 7 Vallées
- 3 ADMR

Les services du Département, par le biais de la maison de l'autonomie, travaillent sur les enjeux du vieillissement de la population.



Sources : INSEE BPE - IGN - Audicé urbanisme 2022

Réalisation : Audicé urbanisme, février 2022

- ▬ Périmètre de la CC des 7 Vallées
- ▬ Limites communales
- - - Limites départementales

Présence d'au moins un service de santé de type :

- Pharmacies
- Médecins généralistes
- Hôpitaux, cliniques, urgences, maternités, centres de santé
- Service d'aide et ambulatoire
- Médecins spécialistes
- Professions paramédicales
- Hébergements pour personnes âgées, handicapées ou jeunes enfants
- Pôle d'équipements supérieur
- Pôle d'équipements intermédiaire
- Pôle d'équipements de proximité
- Commune

La consultation des habitants et des partenaires

Ce que disent les partenaires	Ce que disent des habitants qui ont répondu au questionnaire
<ul style="list-style-type: none"> ● Des difficultés d'accès aux soins liées à la longueur des délais, aux problèmes d'orientation, de mobilité, de prise en charge, de lourdeur des démarches. ● Un manque de structures médico-sociales et de praticiens sur le territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> ● 11,48 % des habitants expriment une difficulté liée à l'accès aux services de santé et à l'absence de structures médicosociales ● Pour les habitants rencontrant des difficultés d'accès aux soins : <ul style="list-style-type: none"> - 73% expriment une difficulté liée au délai trop long pour les rdvs, - 25% d'entre eux estiment que les consultations ont lieu trop loin.

Analyse des Données

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ● Des équipements et services présents sur le territoire et en développement (maisons médicales de santé) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Une offre de santé insuffisante ● Des habitants éloignés des dispositifs de soins ● Difficultés d'accès aux soins (délais, distance...) ● Complexité de l'accès aux soins liée à une information mal organisée ● Une amplification des freins psychologiques et du repli sur soi ● Un manque de visibilité des problématiques et actions de santé dans leur globalité (offre de soins, actions et dispositifs de prévention...) auprès des habitants
Menaces	Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> ● Désertification médicale liée à l'absence de services non adaptés aux besoins des praticiens ● Une inégalité renforcée en matière d'accès à la santé 	<ul style="list-style-type: none"> ● Le projet social de territoire

6.7 L'insertion sociale et professionnelle :

Le territoire des 7 Vallées est marqué par un chômage élevé (14,4% en 2018) bien qu'inférieur à la moyenne départementale qui est de 16,6 % en 2018.

En 2018, le taux d'activité s'élève à 70,9%, avec une part des actifs ayant un emploi de 60,6%.

En 2017, l'indice de la concentration d'emploi est de 75,9 emplois pour 100 actifs. Cet indicateur de concentration d'emplois suggère une dynamique en matière d'emploi local, mais qui n'est pas suffisante face à l'influence de bassins d'emplois attractifs comme Arras ou St-Pol-sur-Ternoise.

Les activités de commerce, transports et services divers génèrent le plus d'emplois sur le territoire, suivies du secteur de l'administration, puis de l'industrie et de l'agriculture. L'agriculture, même si elle reste très présente en matière d'occupation du sol, est l'une des activités qui propose le moins d'emplois (avec la construction).

La part des bénéficiaires du Revenu RSA sur le territoire des 7 Vallées est inférieur à l'échelle du département.

	Année Réf	Cc Des 7 Vallees	Variation sur 5 ans(*)	Pas-de-calais	Variation sur 5 ans(*)
Nombre de bénéficiaires du Rsa	2019	757	↓-28,4%	54 489	↓-28,3%
Part des bénéficiaires du Rsa		14,3%		17,2%	
Nombre de bénéficiaires de la Ppa	2019	1 961		114 812	
Part des bénéficiaires de la Ppa		37,1%		36,3%	

Malgré une baisse de 28.4% sur les 5 dernières années (2015/2019) du nombre de bénéficiaires du RSA équivalente à la moyenne départementale, on observe une légère augmentation entre 2019 et 2020, des demandeurs RSA soit +66 (747 en juin 19 et 813 en 2020) dont 28,41 % ont entre 30 et 39 ans, 21,40% ont entre 40 et 49 ans, suivis de 20,05% pour les 50 à 59 ans.

Proportionnellement, la part des bénéficiaires de la prime d'activité est supérieure au sein de la Communauté de Communes des 7 vallées à celle départementale, mettant en évidence des situations d'emploi avec des niveaux de salaires peu élevés. Sur le nombre d'inscrits à pôle emploi, plus d'une personne sur 2 n'ont pas de qualification.

Concernant le travail des associations d'insertions sociales et professionnelle, on constate qu'un nombre important d'opérateurs œuvrent dans le champ de l'emploi et de l'insertion sociale et professionnelle : agence pôle emploi à Marconne, CAP Emploi, la Mission locale, l'ADEEFI, CAP Emploi, RES, Eureka, la MAS, l'instep, Lien plus.

La consultation des habitants et des partenaires

Ce que disent les partenaires	Ce que disent des habitants qui ont répondu au questionnaire
<ul style="list-style-type: none"> • Des emplois non couverts par des extérieurs par manque d'attractivité des services disponibles sur le territoire (exemple cadres, médecins...) • Difficultés à mobiliser les demandeurs d'emploi de longue durée • Les modes de garde qui représentent un frein au retour à l'emploi pour les femmes • L'illectronisme représente un frein au retour à l'emploi • Isolement /repli sur soi ; manque d'ouverture sociale. 	<ul style="list-style-type: none"> • 8.8% des habitants ayant répondu au questionnaire sont à la recherche d'un emploi • Pour 79.6% d'entre eux les deux freins au retour à l'emploi sont le manque d'offre disponible et l'offre de formation pour 49% d'entre eux représentent les deux principaux freins au retour à l'emploi

Analyse des données

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Une offre de métiers diversifiée • Un développement de l'offre d'emplois et la création d'entreprises (PME) • Une baisse du chômage chez les jeunes • Des structures d'insertion qui agissent sur le territoire • Un travail en réseau avec les acteurs de l'insertion 	<ul style="list-style-type: none"> • Un déficit de formation et des difficultés d'insertion • Le manque d'attractivité ou une mauvaise représentation de certains secteurs de métiers, notamment chez les jeunes • La mobilité et les déplacements sur le territoire • Le numérique et l'illectronisme qui renforcent l'isolement et le nonaccès aux droits • Des habitants qui cumulent les difficultés sociales
Menaces	Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> • Des emplois émergents non pourvus • La délocalisation ou la fermeture d'entreprises par manque de main d'œuvre qualifiée • Pas d'implantation nouvelles entreprises • L'augmentation de la paupérisation de la population 	<ul style="list-style-type: none"> • L'évolution et l'amélioration du monde du travail (numérique/télétravail) • La relocalisation d'entreprises • Le développement des circuits courts et des emplois liés au vieillissement de la population

6.8 L'accès aux droits et aux services

Les différentes institutions assurent des permanences sociales sur le territoire dont la CAF/MSA/MDS.

Des Maisons France services, labellisées par la MSA, sont présentes sur le territoire.

Soucieux de préserver le service de proximité aux habitants, la communauté de communes des 7 Vallées a sollicité la labellisation de 4 maisons France Services réparties sur le territoire : Hesdin, Auchy les Hesdin, Blangy sur Ternoise :

Hesdin : Maison des Permanences, rue Andrée-Patoux (face au collège, dans le même bâtiment que la Coopérative numérique des 7 Vallées) :

- Lundi matin de 8h30 à 12h30 -Mercredi journée de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 -Jeudi après-midi de 13h30 à 17h30 -Vendredi matin de 8h30 à 12h30 -Samedi matin de 8h30 à 12h30

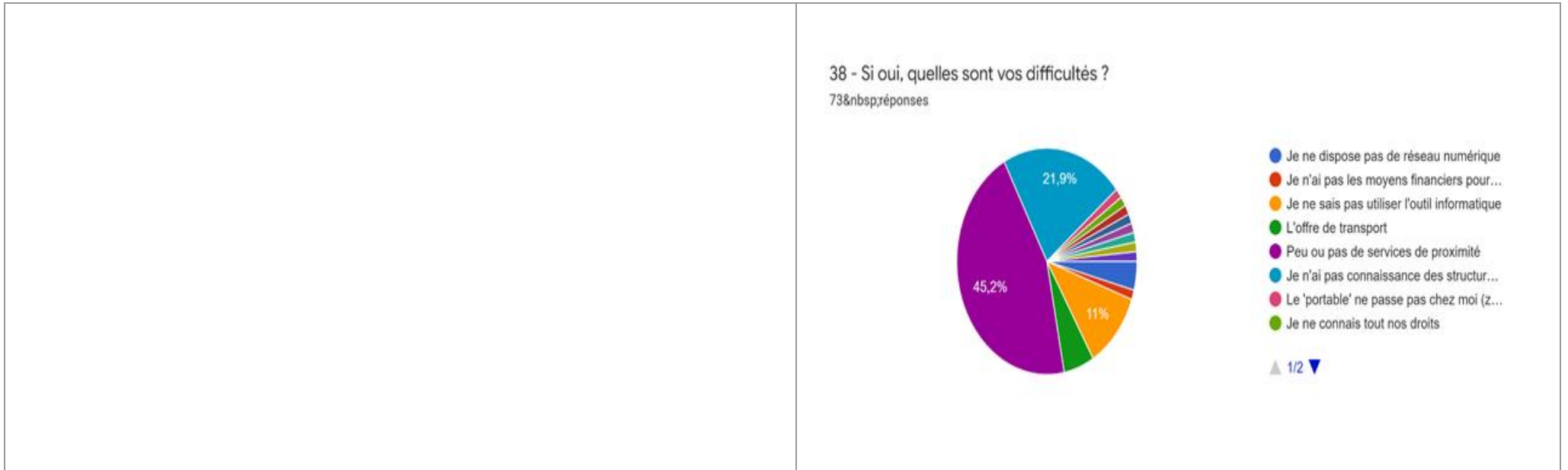
Auchy-les-Hesdin : médiathèque, rue de la Besace (derrière la Mairie), tous les lundis après-midi de 13h30 à 17h30

Blangy-sur-Ternoise : mairie, 6 Bis Rue de la Mairie -Les mardis après-midi de 13h30 à 17h30 (1 semaine sur 2, les semaines impaires)

Une Maison France services est également présente à Beaurainville, elle est gérée par la Banque Postale.

Ce que disent les habitants et les partenaires

Ce que disent les partenaires	Ce que disent des habitants qui ont répondu au questionnaire
<ul style="list-style-type: none">• Un manque de connaissance des structures, des dispositifs et actions et leur actualisation par les professionnels qui impacte l'information et l'orientation des habitants• Le découpage administratif du territoire différent d'une structure à une autre et ne tient pas compte des bassins de vie des habitants.• Une disparité dans les actions et services vers lesquels orienter les familles.• Un manque de communication sur les dispositifs existants.	<ul style="list-style-type: none">• Sur les 532 réponses à la question « rencontrez-vous des difficultés pour effectuer vos démarches administratives », 12.4% ont répondu oui.



6.9 La mobilité :

La mobilité est une compétence intercommunale depuis fin 2021.

Le territoire est marqué par une forte motorisation de ses ménages (88,3% des ménages possède au moins une voiture en 2017). Celle-ci s'explique par la présence d'un maillage ferroviaire couplé au caractère rural du territoire qui ne permet pas d'avoir une offre de transports en commun adaptée notamment aux horaires des actifs.

Le PLUi en cours d'étude et d'élaboration va permettre de réfléchir davantage aux mobilités douces et au déploiement d'initiatives alternatives à la voiture individuelle : aires de covoiturage, mise en place d'abris à vélo, développement de réseaux de TAD (transports à la demande), amélioration des réseaux de modes doux dont les pistes cyclables, installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques ou hybrides, etc.

Parallèlement, une étude est engagée depuis 2022 afin de déployer cette compétence en identifiant les besoins des habitants et du territoire.

Les services et dispositifs d'aide à la mobilité :

- **L'association Lien Plus**, service à la population d'aide à la mobilité, propose :

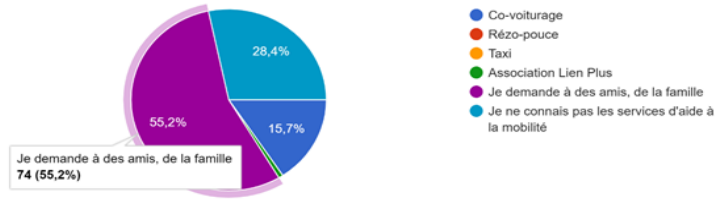
- Un service de transport à la demande pour les différents déplacements des habitants (emploi, formation, démarches administratives, courses...)
- Des locations (scooters électrique, voitures sans permis électriques) pour se rendre au travail ou en formation.

Toutefois, il s'agit d'un service social à vocation d'insertion et non d'une ligne régulière. De plus, le transport étant à la demande, les temps de trajets peuvent être longs (détours et prise en charge de passagers). Son impact potentiel sur l'usage des services de la jeunesse est par conséquent extrêmement limité (ponctuel) et reste peu adapté aux jeunes.

Seuls 1,3 % des actifs domiciliés dans le territoire des 7 Vallées utilisent les transports en commun pour se rendre à leur lieu de travail, contre 8,6 % dans la région et 14,7 % en France (sources : INSEE). L'association a développé une activité d'insertion de réparation de vélos qui sont proposés à la vente à des tarifs solidaires. Cette activité tend à se développer et la vente de vélos est en progression. Même si ce mode de déplacement reste limité, des actions pédagogiques pourraient sensibiliser la population aux déplacements sur des courts trajets.

Des lignes régulières sont assurées par les entreprises de transport en commun entre Hesdin et Montreuil/ Hesdin et St Omer / Hesdin et St Pol sur Ternoise.

- **Rézo Pouce** : est un réseau d'auto-stop organisé en proximité. Ce dispositif vise à répondre aux besoins en mobilité des personnes en structurant, organisant et sécurisant la pratique de l'auto-stop en zone rurale ou périurbaine. Ce dispositif n'est pas connu, est peu très peu utilisé par les habitants.

Ce que disent les partenaires	Ce que disent des habitants qui ont répondu au questionnaire
<ul style="list-style-type: none">• Une offre de mobilité peu développée.	<p>25 - Faites-vous appel à des tiers pour vos déplacements ? 134&nbsp;réponses</p>  <p>● Co-voiturage ● Rézo-pouce ● Taxi ● Association Lien Plus ● Je demande à des amis, de la famille ● Je ne connais pas les services d'aide à la mobilité</p> <p>Je demande à des amis, de la famille 74 (55,2%)</p> <p>Pour 92.9% des habitants ayant répondu au questionnaire, la voiture représente le moyen de déplacement principal et pour 5.3% leurs déplacements se font à pied.</p> <p>En termes d'amélioration prioritaire, pour 60.5% de répondants (450 réponses) il s'agit des créneaux horaires des transports collectifs.</p>

- **La plateforme « moibilité62 »**, créée en septembre 2021 par le Département du Pas De Calais s'adresse aux bénéficiaires du RSA ou jeunes de moins de 26 ans à la recherche d'un emploi, mais en manque de solutions pour se déplacer. Elle permet d'accompagner, de renseigner et d'aider les publics les plus fragiles à lever les freins à la mobilité et à pouvoir bénéficier plus facilement d'un retour à l'emploi rapide.

6.10 Le Numérique :

La dématérialisation accélérée des services aux particuliers, la crise de la Covid-19 et les confinements successifs, ont contraint les ménages à intensifier leur usage du numérique dans toutes les sphères de la vie quotidienne. Le télétravail, les classes virtuelles, le commerce en ligne et la télémédecine, notamment, prennent de plus en plus de place dans la vie des ménages. Si pour certains, la numérisation de la société simplifie et peut faciliter la vie quotidienne, pour d'autres cela la rend plus complexe. Une partie de la population n'a pas accès à internet du fait de la qualité de la couverture numérique, mais aussi en raison du coût de l'abonnement et de l'équipement. D'autres cumulent parfois ces difficultés avec le manque de compétences numériques. Les personnes n'ayant pas utilisé internet dans l'année et/ou étant en difficulté avec les usages du numérique sont considérées en situation d'illectronisme. Ne pas maîtriser ces outils peut donc largement accroître la vulnérabilité sociale de populations potentiellement déjà fragiles.

Les usagers ayant une maîtrise faible ou étant en situation d'illectronisme peuvent avoir des usages d'internet moins diversifiés ou renoncer aux usages les plus complexes tels que les usages administratifs, les achats en ligne ou les consultations médicales à distance. Ils sont aussi plus exposés aux risques d'internet (virus, arnaques...).

L'étude réalisée par l'INSEE en 2020 montre que dans les Hauts-de-France, 17 % de la population âgée de 15 ans ou plus est en situation d'illectronisme.

La lutte contre ce phénomène est un enjeu d'égalité entre les territoires, d'accès aux droits et d'insertion sociale. Afin de répondre aux problématiques, une coopérative numérique a ouvert en juillet 2021. Sous forme associative, elle propose un accompagnement, des formations, des réparations d'ordinateur et des animations de sensibilisation au numérique via le jeu. Sur le plan économique, elle propose un espace de coworking.

Ce que disent les partenaires	Ce que disent des habitants qui ont répondu au questionnaire
<ul style="list-style-type: none"> • Les habitants disposent des outils numériques mais difficultés dans l'usage du numérique au quotidien. • Un frein dans l'accès aux droits, dans le retour à l'emploi. 	<ul style="list-style-type: none"> • 12.4% des habitants ayant répondu au questionnaire disent rencontrer des difficultés pour effectuer leurs démarches administratives. • Pour 45.2% d'entre eux ces difficultés sont liées à la présence insuffisante ou l'absence de service de proximité, suivis pour 21.9% d'une absence de connaissance des structures existantes sur le territoire et pour 15%, d'une difficulté liée à l'outil numérique (11% ne savent pas utiliser l'outil informatique et 4.1% ne disposent pas de réseau numérique).

Analyse des données

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • L'habitant au cœur du projet • Une prise en compte de l'habitant dans ses différentes étapes et son parcours de vie de la naissance au 4 âge • Une Vision globale et transversale partagée au service des habitants. 	<ul style="list-style-type: none"> • La visibilité de l'offre & de l'accès aux services par les habitants • Le maillage entre l'ensemble des acteurs • La communication entre les acteurs et partenaires
Menaces	Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire en développement qui ne répond pas à l'ensemble des besoins de l'ensemble des habitants • Un renforcement des clivages sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Un projet global partagé à l'échelle du territoire

VII. LES ENJEUX ET LES AXES STRATEGIQUES

Le travail mené à partir du diagnostic partagé met en avant des enjeux transversaux et d'autres plus spécifiques à certaines thématiques.

Il nous semble essentiel que ce travail soit mis en lien avec celui mené par les élus autour du projet de territoire porté par la communauté de communes des 7 Vallées dans le cadre de ses compétences et de la politique générale qu'elle souhaite impulser.

Il est préconisé par les différentes instances :

- Qu'une personne soit identifiée pour porter l'animation du projet social et ainsi permettre de travailler sur l'équilibre du territoire.
- De mettre en réseau les acteurs.
- De travailler sur le maillage des équipements et d'agir sur les secteurs dépourvus.
- De ne pas réinventer les actions qui existent déjà mais plutôt de mutualiser les compétences et les équipements.
- De travailler avec les communes afin de faire remonter les demandes, les problématiques sociales et notamment celles à caractère d'urgence.
- De favoriser le lien social pour tous mais de prioriser l'action en faveur des familles en situation de précarité.
- De positionner le handicap comme valeur forte dans toutes les thématiques.
- D'inscrire le projet social partagé dans une démarche sur le long terme avec un calendrier précis de sa mise en œuvre.

Les enjeux transversaux du diagnostic projet social du territoire des 7 vallées

THEMATIQUES	ENJEUX	AXES STRATEGIQUES
<ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre du projet social partagé 	<ul style="list-style-type: none"> • Une animation de la coopération dans la mise en œuvre du projet social partagé 	<ul style="list-style-type: none"> • Définir et animer la coopération à l'échelle du territoire.
<p>Les axes communs et transversaux aux 4 thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accès aux droits • Mobilité, Numérique • Education Partagée • Handicap 	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en réseau des acteurs • Un maillage territorial équilibré 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en réseau les acteurs • Favoriser les coopérations et les mutualisations. • Soutenir prioritairement le développement de projet dans les territoires non couverts.

Dans le projet de territoire, des enjeux et axes stratégiques sont communs à ceux du projet social de territoire. Des enjeux sont plus spécifiques à certaines thématiques.

L'animation de la vie sociale et la parentalité :

THEMATIQUES	ENJEUX	AXES STRATEGIQUES
<ul style="list-style-type: none"> Animation de la vie sociale 	<ul style="list-style-type: none"> Développer et soutenir des espaces de vie sociale et les initiatives locales (élus, habitants, associations) à l'échelle du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> Impulser, accompagner, soutenir les élus, les associations et les habitants
<ul style="list-style-type: none"> La Parentalité 	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir et développer la fonction parentale quels que soient le lieu de résidence, l'âge de l'enfant et la présence d'un équipement à proximité 	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir la fonction parentale en lien avec l'ensemble des partenaires

Sur cette thématique de l'animation de la vie sociale, nous pouvons relever dans le projet de territoire, les orientations ci-après :

- Renforcer l'offre culturelle du territoire
- Dynamiser l'animation et l'événementiel sur le territoire
- Accompagner la vie associative via un PIVA (Point d'information de la Vie Associative) sur le territoire

Et l'orientation suivante concernant la parentalité :

- Développer l'accompagnement à l'installation et à la parentalité pour attirer les jeunes ménages sur le territoire afin de faire face à l'enjeu d'attractivité résidentielle et du renouvellement de la population. Ainsi, la prise en compte de cette orientation peut favoriser l'implantation de jeunes ménages sur le territoire. Cela passe par la mise en place de plusieurs dispositifs d'accompagnement à même de permettre aux ménages de construire un projet de vie sur le territoire. Pour cela, il est nécessaire de maintenir et de renforcer l'offre d'accueil pour enfants, ainsi que le lien entre éducation, animation et prévention afin de faciliter la vie des familles.

De plus, il est nécessaire de faciliter les parcours de formation et les trajectoires professionnelles au cours de la vie, éléments indispensables pour rendre le territoire plus attractif.

Exemples d'actions déjà en cours	Exemples de nouvelles actions du projet de territoire
<ul style="list-style-type: none"> Service parentalité et petite enfance (relais petite enfance, lieu d'accueil enfants parents) 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les communes dans la mise en place d'actions à destination de la jeunesse (centres de loisirs, formation des encadrants)

Orientation 4.3 du projet de territoire : Maintenir et développer une offre de services complète répondant aux besoins des habitants (tant sur le volet administratif, social que sur celui des loisirs).

Consciente des besoins, la CC 7 Vallées doit poursuivre l'équipement de l'ensemble des secteurs du territoire. Les besoins sont divers, ils doivent à la fois :

- Répondre aux besoins sociaux (accompagnement des populations, lutte contre l'illectronisme, etc.).
- Faciliter l'accès aux droits, ou à l'éducation.
- Rompre l'isolement et proposer des loisirs accessibles à tous.

Les ambitions en matière d'équipement du territoire sont à accorder avec les moyens à disposition de la collectivité et de ses partenaires, tant en matière d'investissement qu'en matière d'animation. En effet, il ne faut pas négliger les moyens nécessaires pour animer et faire vivre les différents équipements et services du territoire.

Exemples d'actions déjà en cours	Exemples de nouvelles actions du projet de territoire
<ul style="list-style-type: none"> • Fonds de concours pour réaliser des terrains multisports (7 projets). • Réhabilitation de la salle de sports de Beaurainville. • Espace France Service avec la MSA dans 12 communes depuis fin 2020. • Déploiement de nouveaux parcours de randonnées, VTT, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'offre en équipements (tiers lieux, salles de sports, base de canoë, sentiers de randonnée).

Petite Enfance, Enfance :

THEMATIQUES	ENJEUX	AXES STRATEGIQUES
<ul style="list-style-type: none"> • Petite Enfance 	<ul style="list-style-type: none"> • L'accès aux modes de garde quel que soit le lieu de résidence et le niveau de ressources. • La satisfaction des parents quel que soit le mode de garde choisi : qualité d'accueil et Impact financier. 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer et proposer une offre d'accueil petite enfance diversifiée. • Informer, communiquer sensibiliser sur le mode d'accueil PSU. • Prendre en compte la problématique des horaires atypiques. • Conforter le RPE dans sa mission d'observatoire.
<ul style="list-style-type: none"> • Enfance 	<ul style="list-style-type: none"> • L'accès aux modes d'accueil quels que soient le lieu de résidence et le niveau de ressources des familles. • La satisfaction des parents quel que soit le mode d'accueil choisi : qualité d'accueil et impact financier. 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les modes d'accueil dédiés à l'enfance sur le territoire. • Soutenir prioritairement les communes non pourvues d'équipement. • Mettre en réseau les acteurs. • Développer la communication auprès des habitants et des partenaires.

Jeunesse :

THEMATIQUES	ENJEUX	AXES STRATEGIQUES
<ul style="list-style-type: none"> • Jeunesse 	<ul style="list-style-type: none"> • L'accès à des lieux de rencontres qui accompagnent les initiatives des jeunes, quels que soient le lieu de résidence et le niveau de ressources 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner et soutenir les jeunes du territoire dans leur développement personnel et professionnel • Déployer une communication adaptée aux jeunes

Au niveau du projet de territoire : **orientation 2.1 : Accompagner les jeunes du territoire dans leur développement personnel et professionnel**

Assurer l'attractivité passe également par le maintien des jeunes sur le territoire. En effet, la Communauté de Communes des 7 Vallées connaît une démographie plutôt vieillissante. Il est nécessaire d'accentuer les actions à destination de la jeunesse pour les inciter à rester, mais également pour attirer de nouveaux ménages avec enfants.

En plus de la mise en place de dispositifs à destination des jeunes, il est nécessaire dans un premier temps de mieux communiquer auprès d'eux, mais surtout dans un second temps de réussir à les impliquer dans la vie du territoire et les initier à la prise de responsabilité pour faciliter leur intégration et leur autonomie.

Un travail de continuité éducative est à mettre en œuvre afin d'accompagner les jeunes vers l'autonomie (projet de coordination entre les acteurs en charge de la jeunesse : scolaires / économiques/ associations / loisirs / cadre de vie...)

Exemples d'actions déjà en cours	Exemples de nouvelles actions du projet de territoire
<ul style="list-style-type: none"> • Ecole de musique des 7 Vallées • Soutien aux missions locales et l'ADEFI • Soutien à l'OTSJ • Programme d'actions en cours de structuration via la commission thématique 	<ul style="list-style-type: none"> • Fédérer les animations à destination des jeunes, informer et communiquer (forum de la jeunesse, applications, référents communaux...) • Mettre en place un ou des Points Info Jeunesse

Logement, santé, cadre de vie :

Dans le projet de territoire : Orientation 3.1 : Accompagner l'adaptation des logements (tant énergétique que fonctionnelle)

THEMATIQUES	ENJEUX	AXES STRATEGIQUES
<ul style="list-style-type: none">Le logement	<ul style="list-style-type: none">Une offre de logement diversifiée et accessible à tous (adapté et accessible sur le plan financier)L'accès à tous à un logement digne	<ul style="list-style-type: none">Mise en réseau et transversalité des partenairesAméliorer l'information et l'accès aux droits
<ul style="list-style-type: none">La santé	<ul style="list-style-type: none">L'Accès à tous aux soins quel que soit le lieu de résidenceDéfinir une politique santé adaptée à l'ensemble de la population	<ul style="list-style-type: none">Mettre en place une instance partenariale et transversaleAffiner le diagnostic santé

L'offre de logements du territoire se doit d'évoluer afin de proposer des conditions de logement dignes et adaptées à l'ensemble des habitants (enjeu d'attractivité) :

-L'amélioration du parc de logements est une priorité pour obtenir une offre de logements répondant aux attentes de la population en place ou des jeunes ménages que le territoire veut attirer.

-Avec le vieillissement de la population, il faut accompagner les habitants du territoire dans l'adaptation de leur logement (afin d'encourager le maintien à domicile quand c'est possible).

-Face aux enjeux environnementaux, il est indispensable d'accompagner les ménages dans leurs travaux d'adaptation, notamment en matière de rénovation énergétique.

Exemples d'actions déjà en cours	Exemples de nouvelles actions du projet de territoire
<ul style="list-style-type: none">OPAH RR pour aider les habitants à réhabiliter leur logement.Espace FAIRE.Programme Logement d'abord.Intégration de la thématique « logement » dans le projet social du territoire.	<ul style="list-style-type: none">Mettre en place un Guichet Unique de l'Habitat (en lien avec l'OPAH, l'espace FAIRE).

Orientation 3.2 du projet de territoire : Répondre à la demande de création de logements (planification, reconversion de friches et sites stratégiques en logements, etc.).

Le développement du territoire passe également par la création de nouveaux logements :

- Nécessité de diversifier l'offre en logements adaptés aux besoins des personnes vieillissantes.
- Pour attirer les jeunes ménages, créer les conditions leur permettant de s'installer en développant une offre de logements accessibles au plus grand nombre.
- Et plus globalement favoriser les parcours résidentiels sur le territoire.

Pour arriver à ces résultats, plusieurs outils ont été identifiés :

- Rechercher et qualifier les gisements fonciers susceptibles d'être urbanisés à destination de l'habitat (application du Zéro Artificialisation Nette, une attention particulière devra être portée aux friches d'activités ou d'habitat, dents creuses, etc.).
- Disposer des outils de planification indispensables pour identifier et anticiper les besoins à court, moyen et long terme.

Exemples d'actions déjà en cours	Exemples de nouvelles actions du projet de territoire
<ul style="list-style-type: none">• Etude de programmation sur le secteur stratégique de Marconnelle.• Service mutualisé « Autorisation droit des sols » et géocadastre.• Atlas des friches à enjeux.	<ul style="list-style-type: none">• Engager une réflexion collective sur la localisation des nouvelles opérations de construction de logements dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H.

Orientation 3.3 du projet de territoire : Améliorer le cadre de vie urbain et rural (attractivité et revitalisation des bourgs (sécurité, traitement, des déchets, gestion de l'eau, etc.).

L'attractivité résidentielle du territoire repose également sur la qualité du cadre de vie et la capacité de celui-ci à offrir un ensemble varié de services et d'aménités aux habitants actuels et futurs portant sur :

- La préservation de l'environnement ;
- Le renforcement de la qualité des espaces publics et les services des centres-bourgs ;
- Le service de traitement des déchets et des encombrants ;
- La lutte et la capacité de résilience du territoire face aux risques naturels (et en particulier les inondations).

Ces services dépendent d'un ensemble d'acteurs parfois important et la CC des 7 Vallées ne peut porter seule l'ensemble des dynamiques en cours. Travailler cet enjeu du cadre de vie nécessite donc une approche transversale et partagée avec ces différents intervenants.

Exemples d'actions déjà en cours	Exemples de nouvelles actions du projet de territoire
<ul style="list-style-type: none"> • Appel à projet Petites Villes de Demain pour Hesdin • Lancement d'une étude pré opérationnelle OPAH RU sur Hesdin • Déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire • Service mutualisé « environnement » 	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer un plan Paysage. • Renforcer la stratégie de prévention et de lutte contre les inondations.

L'insertion sociale et professionnelle :

THEMATIQUES	ENJEUX STRATEGIQUES	AXES STRATEGIQUES
<ul style="list-style-type: none"> • Insertion sociale et professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en réseau transversale des acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la transversalité du travail en réseau • Développer la clause d'insertion dans les projets

Ces différents enjeux et orientations nous ont permis de construire le plan d'actions pour 2022/2025

VIII. LE PLAN D' ACTIONS : DES AMBITIONS PARTAGEES A METTRE EN OEUVRE

UN PROJET SOCIAL PARTAGE		
OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	PLAN D' ACTIONS 2022/2025
Définir et animer la coopération territoriale vers un projet social partagé	<p>Définir la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet social partagé</p> <p>Organiser le pilotage du projet social partagé</p> <p>Animer la démarche</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place une fonction de coordination territoriale à l'échelle du territoire des 7 Vallées <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et définir les moyens humains et les fiches de poste du ou des chargé(s) de coopération. 2. Définir les outils de suivi et d'évaluation du projet social : <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une veille des besoins sociaux du diagnostic de territoire. - Elaboration d'un référentiel de suivi. 3. Affiner la gouvernance en tenant compte des objectifs poursuivis et des membres signataires : <ul style="list-style-type: none"> - Le comité de pilotage. - Le comité technique. - Poursuivre la dynamique partenariale engagée. - Identifier et mettre en réseau les partenaires. - Définir et mettre en place les instances et outils d'animation.

AMBITION 1 :**GARANTIR L'ACCES AUX DROITS ET AUX SERVICES A LA POPULATION QUELQUE SOIT LE LIEU DE RÉSIDENCE ET LE NIVEAU DE RESSOURCES**

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	PLAN D' ACTIONS 2022/2025
<p>AMELIORER L'INFORMATION POUR MIEUX ORIENTER ET MOBILISER LA POPULATION</p>	<p>Favoriser un maillage territorial équilibré</p>	<p>4. Identifier, Développer et Animer des Réseaux avec les acteurs</p> <p>5. Favoriser les coopérations et les mutualisations</p> <p>6. Porter une attention particulière sur les territoires non couverts</p>
	<p>Favoriser le rayonnement d'une information centralisée et un déploiement décentralisé vers les micro-territoires (adaptée et efficiente)</p>	<p>7. S'appuyer sur le dispositif « Accueil Social Inconditionnel de Proximité » et engager une réflexion sur sa mise en œuvre sur le territoire</p> <p>8. Mener une réflexion sur l'opportunité d'outils favorisant une information centralisée et globale et une meilleure orientation des publics</p> <p>9. Identifier les micro-territoires et mettre en place un réseau de personnes ressources (secrétaires de mairies, référents élus jeunesse, social, sport, culture, Intervenants CAF, Département, MSA...)</p> <p>10. Promouvoir et communiquer sur les dispositifs existants</p>
	<p>Optimiser les outils de communication et de diffusion à l'échelle du Territoire</p>	<p>11. Mutualiser l'information et l'interconnaissance avec le réseau de personnes ressources</p> <p>12. Développer des outils de communication adaptés à tous à l'échelle du territoire et par micro-territoire</p> <p>13. Définir la stratégie de communication</p>

	S'appuyer sur le numérique comme levier inclusif & socioculturel	14. Définir les conditions pour permettre aux habitants d'avoir accès à la pratique du numérique dans leur quotidien
--	--	--

<p>AMELIORER L'INFORMATION POUR MIEUX ORIENTER ET MOBILISER LA POPULATION</p>	<p>S'appuyer sur le Numérique comme levier inclusif & socioculturel</p> <p>Favoriser l'accès aux services</p>	<p>15. Accompagner la population plus isolée et fragilisée à aller vers l'information et la formation.</p> <p>16. S'appuyer sur le numérique pour favoriser la vie sociale, familiale et professionnelle.</p> <p>17. Participer à l'élaboration de la stratégie de la compétence mobilité sur le territoire.</p> <p>18. Adapter l'information aux publics sur les dispositifs mobilité sur le territoire.</p> <p>19. Sensibiliser la population à la notion de « mobilité solidaire », à l'utilisation des modes doux par l'amélioration, la sécurisation des voies et par la mise en place d'actions citoyennes.</p> <p>20. Apporter une attention particulière en faveur des personnes isolées et fragilisées.</p> <p>21. Favoriser la mutualisation des lieux et la complémentarité des actions en s'appuyant sur les équipements publics et associatifs.</p>
--	---	--

**AMBITION N°2 :
AMELIORER LA QUALITE DE VIE DE L'HABITANT**

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	PLAN D' ACTIONS 2022/2025
FAVORISER LA QUALITE DE VIE DES HABITANTS	Améliorer le bien vivre Sur le territoire	22. Favoriser le parcours résidentiel de l'Habitant. 23. Renforcer l'offre de logements par la rénovation et la réhabilitation des logements et par l'insertion professionnelle. 24. Lutter contre les fractures énergétiques et les logements indignes. 25. Développer une offre de logements adaptés et accessibles. 26. Faciliter l'insertion professionnelle par l'accès à un logement.
FAVORISER LA QUALITE DE VIE DES HABITANTS	Améliorer le bien vivre sur le territoire	27. Engager une réflexion afin d'apporter des solutions en faveur des situations d'urgence (logements d'urgence, résidence sociale, n° d'urgence, dispositif « logement d'abord » ...). 28. Mener une réflexion sur l'Habitat inclusif et innovant en adéquation avec les évolutions socio démographiques.
	Améliorer le bien vieillir sur le territoire	29. Renforcer les services de maintien à domicile à l'échelle du Territoire. 30. Réaliser une analyse des besoins sociaux afin d'identifier et d'anticiper les besoins spécifiques des personnes âgées et dépendantes.
	Favoriser le bien être	31. S'appuyer sur les politiques de santé afin d'appréhender les problématiques globales des habitants, par la mise en œuvre d'un accompagnement des publics dans le champ de la prévention, avec une priorité vers les publics fragilisés et isolés.

**FAVORISER
LA QUALITE
DE VIE DES HABITANTS**

Favoriser le bien vivre ensemble

32. Impulser, accompagner, soutenir les élus, les associations, les habitants dans les rencontres collectives.
33. Encourager et développer le lien social via les rencontres et les échanges auprès et entre les habitants.
34. Favoriser la mixité sociale et le lien intergénérationnel.
35. Développer des actions de prévention et d'animations sociales afin de lutter contre l'isolement et le repli sur soi des personnes.
36. Soutenir et encourager les associations et les équipements de proximité favorisant l'accès des habitants dans leurs activités (jeunesse, culture, sport, solidarité, numérique).
37. Développer et encourager des espaces d'animation de la vie sociale sur le territoire pour favoriser les échanges et les rencontres.

AMBITION N°3 :**SOUTENIR PRIORITAIREMENT LE PARCOURS DE L'ENFANT DE LA PETITE ENFANCE A LA JEUNESSE**

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	PLAN D'ACTION 2022/2025
SOUTENIR LE PARCOURS DE L'ENFANT DE LA PETITE ENFANCE A LA JEUNESSE	Favoriser une approche globale des besoins de l'enfant et de sa famille	38. Construire une culture commune de l'éducation partagée avec les différents acteurs. 39. Mener une réflexion sur la mise en place d'instance permanente « petite enfance, enfance, jeunesse ». 40. Engager une réflexion vers la définition d'un projet éducatif global.
	Aider les familles à concilier vie sociale, familiale et professionnelle	41. Structurer et soutenir la diversité de l'offre d'accueil sur l'ensemble du territoire. 42. Soutenir prioritairement les territoires non pourvus.
	Accompagner et soutenir le développement personnel et professionnel des jeunes	43. Engager une réflexion vers la définition d'une politique jeunesse à l'échelle des 69 communes. 44. Soutenir la jeunesse dans son parcours personnel (loisirs, logement...) et professionnel (formations de proximité ; découverte des entreprises.). 45. Favoriser l'autonomie et l'engagement citoyen. 46. Encourager et soutenir les projets à l'initiative des jeunes.
	Soutenir les parents dans leurs fonctions de premier éducateur	47. Mener une réflexion sur la prise de compétence « parentalité » par l'intercommunalité afin d'engager une véritable politique de soutien à la fonction parentale et aux relations parents-enfants à l'échelle du territoire et le développement d'actions de soutien à la parentalité.

**AMBITION N°4 :
RENDRE L'HABITANT ACTEUR DE SON TERRITOIRE**

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	PLAN D' ACTIONS 2022/2025
<p>IMPULSER, ACCOMPAGNER SOUTENIR LES ELUS, LES ASSOCIATIONS ET LES HABITANTS.</p>	<p>Encourager l'implication & les initiatives des habitants.</p>	<p>48. Encourager les démarches qui facilitent la démocratie participative afin d'impulser les initiatives des habitants.</p> <p>49. Encourager les démarches qui favorisent la place et le recueil de la parole de l'habitant.</p> <p>50. Développer des activités, des temps forts à caractère sportif, culturel et de loisirs, numériques qui permettraient aux habitants de s'impliquer sur leur territoire et de prendre des responsabilités dans une organisation collective.</p> <p>51. Développer et soutenir les espaces de vie sociale et les initiatives locales (élus, habitants, associations) à l'échelle du territoire.</p>

IX. LES FICHES ACTIONS

Fiche action N°1 : La mise en œuvre du projet social de territoire

Objectifs : Définir et animer la coopération territoriale pour un projet social partagé

Fiche action N°2 : Le RPE : guichet unique des modes d'accueil

Objectifs : Renforcer la mission d'information sur les modes d'accueil envers les familles

Fiche action N°3 : Lancement d'une démarche de préfiguration de la prestation PS Jeunes

Objectif : Définir la politique jeunesse communautaire 12/25 ans

Fiche action N°4 : Création d'une structure d'accueil du jeune enfant accessible à tous

Objectif : Adapter une offre de garde aux ressources des familles du Territoire.

Fiche action N°5 : Création d'espaces d'animation de la vie sociale

Objectif : Préfiguration pour la création d'une structure d'animation de la vie sociale de la ville d'Hesdin et de sa couronne.

Fiche action N°6 : Création d'un lieu ressource dédié à la parentalité

Objectif : Accompagner et soutenir les familles du territoire

Fiche N° 1 : LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE

AMBITION : Un projet social partagé

OBJECTIFS GENERAUX : Définir et animer la coopération territoriale vers un projet social partagé

<u>Éléments clés du diagnostic</u>		<u>Public Cible</u>	
<p>Un poste de Coordonnateur Enfance Jeunesse à l'échelle des 69 communes sur un 0.5 ETP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Seules 5 communes sont couvertes par le Contrat enfance Jeunesse de la CAF - Nécessité d'engager un travail avec les 69 Communes dans le cadre de la Convention Territoriale Globale afin de lutter contre les disparités de services aux familles et garantir une offre de services sur l'ensemble du territoire. - Un nombre important de partenaires institutionnels mobilisés dans la démarche du projet social qu'il faut associer - Un territoire très rural, vaste, situé en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) qui demande un renforcement de l'ingénierie pour conduire la coopération de manière efficiente 		<ul style="list-style-type: none"> - Les acteurs publics et associatifs du territoire - Les élus des 69 communes - Les partenaires institutionnels - Les habitants 	
<u>Intitulé de l'Action</u>		<u>Porteur et pilote de l'action</u>	
Du Coordinateur CEJ au Chargé de Coopération Territoriale		Communauté de communes des 7 Vallées	
<u>Objectifs Opérationnels</u>		<u>Modalités de Mises en œuvre</u>	
Mettre en place une fonction de coordination territoriale à l'échelle du territoire des 7 Vallées		<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et définir les moyens humains et les fiches de poste du ou des chargé(s) de coopération - Définir les outils de suivi et d'évaluation du projet social - Elaboration d'un référentiel de suivi 	
<u>Partenaires signataires</u>		<u>Partenaires associés - sollicités (expertise)</u>	
7 Vallées /CAF/ MSA /département		7 VALLEES / CAF / MSA	
<u>Moyens mobilisables (humains-financiers- matériels)</u>		<u>Résultats Attendus</u>	
<u>Moyens humains</u> : 7 Vallées : création d'un poste équivalent temps plein de chargé de coopération		<ul style="list-style-type: none"> - Définition de la stratégie d'animation du projet social à l'échelle du territoire - Identification des porteurs d'actions et des personnes ressources selon les thématiques du projet social - Organisation de la mise en réseau des acteurs enclenchée dans la démarche CTG - Identification des lieux ressources et les mettre en réseau 	
<u>Echéance</u>	<u>2022</u>	<u>Indicateurs d'évaluation</u> (Données chiffrées & observables)	Bilan annuel Instances et réunions ; outils de suivi

Fiche N° 2 : LE RELAIS PETITE ENFANCE GUICHET UNIQUE DES MODES D'ACCUEIL

AMBITION n° 4 : SOUTENIR LE PARCOURS DE L'ENFANT : DE LA PETITE ENFANCE A LA JEUNESSE
OBJECTIFS GENERAUX : SOUTENIR LE PARCOURS DE L'ENFANT : DE LA PETITE ENFANCE A LA JEUNESSE
Objectifs Opérationnels : Aider les Familles à concilier vie sociale, familiale et professionnelle

<u>Éléments clés du diagnostic</u>	<u>Public Cible</u>
<ul style="list-style-type: none"> - Un Relais Petite Enfance à l'échelle du territoire identifié par les familles et les partenaires - Des modes de garde diversifiés en termes d'accueil individuel et collectif (micro-crèche paje) et en développement (ouverture micro-crèche PSU fin 2022) - Problématique des horaires atypiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Futurs parents et parents, à la recherche d'un mode de garde
<u>Intitulé de l'Action</u>	<u>Porteur et pilote de l'action</u>
Le RPE « Guichet Unique » des Modes d'accueil	Communauté de communes des 7 Vallées- Relais Petite Enfance
<u>Objectifs Opérationnels</u>	<u>Modalités de Mises en œuvre</u>
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'information et l'orientation des familles sur l'ensemble des modes d'accueil de moins de six ans par la mise en place d'un point d'information centralisé - Favoriser la recherche d'un mode d'accueil adapté aux besoins des familles et notamment pour ceux avec des besoins spécifiques (périscolaires, atypiques...) ou auprès des familles en situation de vulnérabilité (demandeur d'emploi, situation de handicap...) - Renforcer l'action du RPE quant à l'accompagnement proposé aux familles dans le cadre de leur projet d'accueil via un accompagnement et un suivi, individuel et personnalisé - Conforter le RPE dans sa mission d'observatoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Centralisation des demandes de mode de garde en s'appuyant sur le site mon-enfant.fr - Mise en place d'une commission d'attribution pour la micro-crèche PSU étendue aux micro-crèches PAJE qui souhaitent s'engager dans la démarche - Suivi de la demande des familles
<u>Partenaires signataires</u>	<u>Partenaires associés - sollicités (expertise)</u>
- 7 Vallées /CAF/ MSA	Structures collectives du territoire /Service PMI du Département /MSA/ Inter médiatrice / Coordonnatrice parentalité
<u>Moyens mobilisables (humains-financiers- matériels)</u>	<u>Résultats Attendus</u>
<p><u>Financiers</u> : Mission Complémentaire RPE Guichet Unique</p> <p><u>Moyens humains</u> : Animatrices RPE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un point unique d'information pour les familles - Permettre aux familles d'avoir un choix éclairé quant à leur mode de garde - Satisfaction des parents quel que soit le mode de garde choisi - Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des familles - Meilleure visibilité de l'offre et de la demande sur le territoire

Echéance	Janvier 2022	Indicateurs d'évaluation (Données chiffrées & observables)	Bilan annuel /Evaluation de l'offre et de la demande (besoins solutionnés)
Fiche N° 3 : PREFIGURATION PS JEUNES			
AMBITION n° 4 : SOUTENIR LE PARCOURS DE L'ENFANT : DE LA PETITE ENFANCE A LA JEUNESSE OBJECTIFS GENERAUX : SOUTENIR LE PARCOURS DE L'ENFANT : DE LA PETITE ENFANCE A LA JEUNESSE <u>Objectifs Opérationnels</u> : Accompagner et soutenir le développement personnel et professionnel des jeunes			
Eléments clés du diagnostic		Public Cible	
<ul style="list-style-type: none"> - Un indice jeunesse de 0.80 inférieur à la moyenne départementale (1.07), une part des enfants de moins de 6 ans à moins de 18 ans supérieure à la moyenne départementale - Les jeunes ne disposent pas de lieux de rencontres, ni d'espace de vie sociale dédié - Une politique jeunesse impulsée par l'intercommunalité à poursuivre - Pas de personnel, ni de réseau jeunesse partenarial 		Les 12/25 ans	
Intitulé de l'Action		Porteur et pilote de l'action	
Préfiguration PS Jeunes « BULLES D'ENVIE »		Communauté de communes des 7 Vallées	
Objectifs Opérationnels		Modalités de Mises en œuvre	
<ul style="list-style-type: none"> - Affiner le diagnostic jeunesse en identifiant les besoins, attentes et problématiques des jeunes et de leurs familles pour définir la politique jeunesse communautaire et mettre en place des actions adaptées - Accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets et dans leur engagement citoyen 		<ul style="list-style-type: none"> - Aller à la rencontre des jeunes en présentiel - Accueillir les jeunes sur des temps et des lieux de rencontres délocalisés sur le territoire - Mobiliser les jeunes, notamment ceux qui ne fréquentent pas de structures - S'appuyer sur l'outil numérique pour aller vers les jeunes et les mobiliser - Constituer et s'appuyer sur le réseau partenarial jeunesse à l'échelle du territoire 	
Partenaires signataires		Partenaires associés - sollicités (expertise)	
7 Vallées /CAF/ MSA		CREAVANE /OTSJ /Mission Locale/ADEFI/ Collèges/ ALSH / Coopérative Numérique /Elus référents Jeunesse des communes /Médiathèques	
Moyens mobilisables (humains-financiers- matériels)		Résultats Attendus	
Dispositif CAF « Préfiguration PS jeunes » : Recrutement d'un référent qualifié (1 ETP)		Définir et élaborer un projet adapté en vue de l'obtention de l'agrément PS Jeunes	

Echéance	Mars 2022	Indicateurs d'évaluation (Données chiffrées & observables)	Conformité du projet avec le cahier des charges PS jeunes / Nombre de réunions partenariales /Elaboration d'outils de recueils et de suivi
-----------------	-----------	--	--

Fiche N° 4 : Création d'une structure d'Accueil du Jeune Enfant Accessible à Tous

AMBITION n° 4 : SOUTENIR LE PARCOURS DE L'ENFANT : DE LA PETITE ENFANCE A LA JEUNESSE
OBJECTIFS GENERAUX : SOUTENIR LE PARCOURS DE L'ENFANT : DE LA PETITE ENFANCE A LA JEUNESSE
Objectifs Opérationnels : Aider les familles à concilier vie sociale, familiale et professionnelle

Eléments clés du diagnostic	Public Cible
<ul style="list-style-type: none"> - Un Relais Petite Enfance (RPE) qui couvre le territoire - Une offre de garde individuelle : Assistantes maternelles agréées - Une offre de garde en Accueil collectif (micro-crèche) mais un accès limité par son fonctionnement en mode PAJE - Disparité de l'offre de garde en fonction du lieu de résidence - L'accès au mode de garde : un frein au retour à l'emploi, à l'insertion sociale et professionnelle 	Les familles avec jeunes enfants
Intitulé de l'Action	Porteur et pilote de l'action
Création d'une structure d'Accueil du Jeune Enfant « MI FA SOL » à Marconnelle	Association « Accueil & Parentalité au Cœur des 7 Vallées » (APC7V)
Objectifs Opérationnels	Modalités de Mises en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> - Structurer et soutenir la diversité de l'offre d'accueil sur l'ensemble du territoire - Soutenir prioritairement les territoires non pourvus 	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des démarches en vue de la création d'une Micro-crèche en mode PSU à Marconnelle - Agrément de 12 places dont une place d'urgence et une place pour les enfants en situation de handicap - Mise en place d'une commission d'attribution dans le cadre de la mission de guichet unique du RPE + travail en partenariat avec les acteurs de la petite enfance du territoire.
Partenaires signataires	Partenaires associés - sollicités (expertise)
7 Vallées /CAF/ MSA/DEPARTEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Service PMI - Relais Petite Enfance
Moyens mobilisables (humains-financiers- matériels)	Résultats Attendus
CAF : PSU + Bonus Territoire + ingénierie sociale ADS CTG 7 Vallées : Subvention de fonctionnement + personnel RPE (commission attribution)	<ul style="list-style-type: none"> - Une offre adaptée aux besoins des familles - Un soutien pour les familles en parcours d'insertion sociale et professionnelle

Echéance	Novembre 2022	Indicateurs d'évaluation (Données chiffrées & observables)	Taux de fréquentation /demande de garde solutionnée Satisfaction des familles
-----------------	---------------	--	--

FICHE N° 5 : CREATION D'ESPACES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

AMBITION n° 4 : RENDRE L'HABITANT ACTEUR DE SON TERRITOIRE

OBJECTIFS GENERAUX : IMPULSER, ACCOMPAGNER, SOUTENIR LES ELUS, LES ASSOCIATIONS ET LES HABITANTS

Objectifs Opérationnels : Encourager l'Implication & les Initiatives des Habitants.

Eléments clés du diagnostic	Public Cible
<ul style="list-style-type: none"> -Peu de lieu de rencontre et d'animation de la vie sociale -Des habitants éloignés des politiques sociales et des dispositifs -Des disparités sociales -Peu d'espaces qui favorisent la démarche participative des habitants -Repli sur soi / isolement d'une partie des habitants qui cumulent les difficultés sociales 	Les habitants des communes signataires ; Hesdin, Huby saint leu, Marconne, Marconnelle, Sainte Austreberthe
Intitulé de l'Action	Porteurs et pilote de l'action
Préfiguration en vue de la création d'un Espace d'Animation de la Vie Sociale	Les communes d'Hesdin, Huby Saint Leu, Marconne, Marconnelle, Sainte Austreberthe
Objectifs Opérationnels	Modalités de Mises en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre d'une étude relative à la création d'une structure d'animation de la vie sociale - Encourager l'Implication & les initiatives des Habitants 	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic quant aux attendus des habitants - Développement et perspectives - Validation du projet
Partenaires signataires	Partenaires associés - sollicités (expertise)
CAF /MSA/DEPARTEMENT	Chargé de coopération territoriale du projet social 7 Vallées /Les partenaires du territoire
Moyens mobilisables (humains-financiers- matériels)	Résultats Attendus
CAF : Préfiguration Centre Social Hesdin et alentours Fédérations des centres sociaux : recrutement du chargé de mission	<ul style="list-style-type: none"> - Définir et élaborer un projet adapté en vue de l'obtention de l'agrément PS Jeunes - Une offre adaptée aux besoins des familles

<u>Echéance</u>	<u>Indicateurs d'évaluation (données chiffrées & observables)</u>
Août 2023	Conformité du projet avec le cahier des charges d'une structure d'animation de la vie sociale / Nombre de réunions partenariales /Elaboration d'outils de recueils et de suivi

Fiche N° 6 : Création d'un espace ressource dédié à la parentalité

AMBITION n° 4 : SOUTENIR LE PARCOURS DE L'ENFANT : DE LA PETITE ENFANCE A LA JEUNESSE
OBJECTIFS GENERAUX : SOUTENIR LE PARCOURS DE L'ENFANT : DE LA PETITE ENFANCE A LA JEUNESSE
Objectifs Opérationnels : Soutenir les parents dans leurs fonctions de premiers éducateurs

<u>Eléments clés du diagnostic</u>	<u>Public Cible</u>
Part importante de familles sur le territoire Une démarche engagée par 7 Vallées depuis 2016 en faveur de la parentalité dans le cadre d'actions labélisées REAPP, mais pas d'autres actions sur le territoire En dehors du LAEP, pas de lieux de rencontres dédiés à la parentalité	Futurs parents et les familles du territoire Professionnels et porteurs de projet
<u>Intitulé de l'Action</u>	<u>Porteur et pilote de l'action</u>
Espace Ressource Parentalité	Communauté de Communes des 7 Vallées –Pôle Social
<u>Objectifs Opérationnels</u>	<u>Modalités de Mises en œuvre</u>
- Renforcer l'accès à l'information des parents, sur le champ de la parentalité, en un même lieu (accueil inconditionnel) - Valoriser les services existants et orienter les parents vers une réponse adaptée à leurs besoins - Valoriser, soutenir et conforter les parents dans leur fonction parentale - Appuyer les collectifs de parents	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil, Information et Orientation des familles • Animation via un programme d'actions collectives adaptées aux besoins des parents • Accompagnement d'initiatives et projets de parents • Coordination des actions, concertation et mise en réseau des acteurs concernés par la thématique parentalité
<u>Partenaires signataires</u>	<u>Partenaires associés - sollicités (expertise)</u>
7 Vallées /CAF/ MSA/DEPARTEMENT	- Service PMI / Relais Petite Enfance / LAEP / Référent Jeunesse / Agents de la communauté de communes en lien avec le projet
<u>Moyens mobilisables (humains-financiers- matériels)</u>	<u>Résultats Attendus</u>
CAF : FNP3 7 Vallées : recrutement d'un professionnel qualifié	- Une offre adaptée aux besoins des familles - Un soutien pour les familles en parcours d'insertion sociale et professionnelle

<u>Echéance</u>	Janvier 2023	<u>Indicateurs d'évaluation</u> <i>(Données chiffrées & observables)</i>	Bilan annuel Recueil de la parole des familles
------------------------	--------------	--	---



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation :
15/12/2021
Date d'affichage :
15/12/2021
Nombre de conseillers :
En exercice : 90
Présents : 59
Pouvoirs : 13
Votants : 72
Absents : 31

Le 20 décembre deux mille vingt et un à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes des 7 Vallées s'est réuni dans les locaux de la salle des fêtes de Marconnelle, sous la présidence de Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX, Président, suite à des convocations en date du 15 décembre deux mille vingt et un.

Étaient présents : Tous les conseillers en exercice, à l'exception de : M. Pierre LAFONTE, M. Steve PRINGARBE, M. Jean-Claude DARQUE, Mme Patricia GERON-ALART, M. Benoît THERET, Mme Sonia HANQUEZ, M. Philippe BERNARD, Mme Isabelle QUENEHEN, M. Franck MASSON, M. Michel EVRARD, M. Eric VERNUSSE, Mme Marie-Thérèse CRIMET, Mme Nadine BOTTE, M. Antoine BOLLART, M. Karl PAILLART, M. Michel COLLIEZ, Mme Véronique FIOLET, M. Pascal DERAY, M. Serge ROUSSEL, M. Bernard DUBOIS, M. Joël ALEXANDRE, M. Reynald DENOEUX, M. Dany BOUCHARD, M. Christophe DEDOURS, M. Jean-Claude LOUCHET, M. Roger HOUZEL, Mme Solange HETROY, M. Gervais CASTEL, M. Jean-Paul LAGACHE, M. Bernard TAFFIN, M. Jean PROVOYEUR

Ont donné procuration : M. Pierre LAFONTE à M. Joël DAVESNE
M. Steve PRINGARBE à M. Pierre LIEFHOOGHE
Mme Sonia HANQUEZ à Mme Jeannie SERGENT
M. Philippe BERNARD à M. Daniel SEPTIER
Mme Isabelle QUENEHEN à M. François DOUAY
M. Michel EVRARD à M. Matthieu DEMONCHEAUX
M. Eric VERNUSSE à M. Etienne PERIN
Mme Marie-Thérèse CRIMET à M. François DOUAY
Mme Nadine BOTTE à M. Matthieu DEMONCHEAUX
Mme Véronique FIOLET à Mme Nathalie BEDHOM
M. Serge ROUSSEL à M. Yves CARPENTIER
M. Gervais CASTEL à M. Jean-Claude FILLION
M. Jean PROVOYEUR à M. Serge GOTTERAND

Secrétaire : M. François DOUAY

Annexe 6 : Délibération Communauté de Communes Des 7 Vallées

Accusé de réception en préfecture
082-200044000-20211220-2021-209-DE
Date de télétransmission : 21/12/2021
Date de réception préfecture : 21/12/2021



Numéro de l'acte	2021-209
Nature de l'acte	Délibération
Nomenclature de l'acte	8.2. Aide sociale :
Objet : Signature de la Convention Territoriale Globale.	

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sept Vallées sur avis du bureau du 13 décembre 2021 ;

- Vu le code Général des Collectivités.
- Vu les L263-1, L223-1 et L227-1 à 3 du code de la Sécurité Sociale.
- Vu la Convention d'Objectifs et de Gestion 2018-2022 entre l'état et la Caisse d'Allocations Nationale des Allocations Familiales.
- Vu les statuts de la Communauté de Communes des sept Vallées.
- Vu la délibération du huit février 2021 relative au lancement de la procédure d'élaboration et l'engagement de la signature de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations du Pas-de-Calais, la Mutualité Sociale Agricole et le Conseil Départemental avant le 31 décembre 2021.
- Considérant l'ensemble des politiques sociales conduites par les partenaires et la nécessité d'avoir une approche globale pour développer un projet social partagé à l'échelle des 69 communes.
- Considérant que la Convention Territoriale Globale favorise la coopération entre les différents acteurs du Territoire, la mutualisation, la coordination, l'adaptation des équipements et services aux familles autour des champs d'intervention : la jeunesse, l'enfance, la parentalité, l'animation de la vie sociale, le handicap, l'accès aux droits, l'inclusion numérique, le logement.
- Considérant l'intérêt de signer la Convention Territoire Globale entre la Communauté de Communes des 7 Vallées, la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, la Mutualité Sociale Agricole, le Conseil Départemental, et les 69 communes du territoire pour le maintien, le développement des équipements et des services à la population à l'échelle du territoire.
- Considérant que la Communauté de Communes des 7 Vallées a respecté ses engagements d'animation d'une démarche partagée avec l'ensemble des partenaires en vue d'élaborer le diagnostic, les enjeux, les axes stratégiques.
- Considérant que le Comité de Pilotage réunit le 14 septembre 2021 à 14h à la Pépinière d'Entreprises à Beaurainville, a validé les enjeux, les axes stratégiques en vue d'élaborer le plan d'action avec l'ensemble des partenaires.
- Considérant que le plan d'actions a été présenté pour avis des élus de la commission jeunesse et sociale qui s'est réunie le jeudi 2 décembre 2021 à Maresquel-Ecquemicourt.
- Considérant que le plan d'actions a été finalisé lors du Comité Technique qui s'est réuni le mardi 7 décembre 2021 à 14h à la Maison de l'Initiative à Beaurainville.
- Considérant que le Comité de Pilotage réunit le mardi 14 décembre 2021 à 14h, à la Pépinière d'Entreprises à Beaurainville, a validé les objectifs généraux, les objectifs opérationnels et le plan d'actions pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025 autour de 4 ambitions :
- Garantir l'accès aux droits et aux services à la population quelque soit le lieu de résidence et le niveau de ressources,
- Améliorer la qualité de vie de l'habitant,

- Accompagner et soutenir prioritairement le parcours de vie de l'enfant et de la petite enfance à la jeunesse,
- Rendre l'habitant acteur de son territoire.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- D'approuver les orientations du projet social de territoire et le plan d'actions.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, la Mutualité Sociale dans le cadre de la charte territoriale "avec les familles" et les 69 communes de la Communauté de Communes des 7 Vallées, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Sept Vallées dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision de rejet. Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de la justice administrative, un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Lille (5 rue Geoffroy Saint Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX) dans le délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de la collectivité si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Président,



Matthieu DEMONCHEAUX.

Accusé de réception en préfecture
062-200044030-20211220-2021-209-DE
Date de télétransmission : 21/12/2021
Date de réception préfecture : 21/12/2021

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Secrétariat général du Pôle Solidarités
Mission Appui aux Politiques de Solidarité

RAPPORT N°53

Territoire(s): Montreuillois-Ternois

EPCI(s): C. de Com. des 7 Vallées

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 27 FÉVRIER 2023

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES 7 VALLÉES

Cadre général de la convention

L'objectif du Département, chef de file de l'action sociale, en matière de partenariats dans le champ des solidarités, est de mobiliser les ressources du territoire et de fédérer les acteurs en faveur de la cohésion sociale et de l'épanouissement de chacun. Il s'agit d'organiser les coopérations, en s'appuyant sur le rôle pivot des Maisons du Département Solidarité (MDS), et clarifier les responsabilités tout en renforçant l'interconnaissance et le travail collectif. C'est dans ce cadre, qu'il est proposé la signature d'une convention territoriale globale (CTG), au service d'un projet social pour le territoire de la Communauté de communes des 7 vallées.

La présente délibération s'inscrit pleinement dans le cadre de la mise en œuvre du projet de mandat et notamment la déclinaison de l'ambition 15 « Mobiliser toutes les ressources du territoire en faveur du lien social » du Pacte des solidarités humaines, « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais ».

Pour sa part, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), acteur majeur dans la mise en œuvre des politiques publiques familiales et sociales, impulse, depuis quelques années, avec l'appui du Département, le déploiement de CTG avec les communes et leurs groupements, afin d'apporter de façon plus pertinente des réponses aux familles et aux publics fragilisés. C'est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer un projet social de territoire, de maintien et de développement des services aux familles, d'accès aux droits et d'intervention sociale. Ces CTG s'appuient sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens d'actions.

C'est ainsi que la CAF et le Département sont engagés depuis plusieurs années dans un partenariat autour d'un objectif commun de soutien et d'accompagnement des familles du Pas-de-Calais avec une exigence de qualité, de proximité et de pertinence des réponses apportées.

Le projet de convention territoriale globale du territoire des 7 Vallées associe à la Maison du Département Solidarité du Montreuillois et à l'antenne locale de la CAF, la communauté de communes des 7 vallées et les communes du territoire, ainsi que la Mutualité Sociale Agricole du Nord-Pas-de-Calais (MSA).

Le portrait du territoire

Le territoire des 7 Vallées est composé de 69 communes et compte environ 30 000 habitants. C'est un territoire rural avec une faible densité de population (61 hab./km²). Il est essentiellement constitué de petites communes (seules 7 comptent plus de 1000 habitants). Le territoire est globalement vieillissant. En 2018, 30% de la population était âgée de 60 à 74 ans. Toutefois, il connaît une légère croissance avec un solde migratoire positif.

Il est constaté une diminution du nombre d'enfants de moins de 6 ans, et plus fortement de moins de 3 ans. La part des familles avec enfants, dont les deux parents travaillent, est légèrement supérieure à la moyenne départementale (55% contre 53%), représentant ainsi un nombre important de familles qui peuvent potentiellement avoir des besoins d'accueil.

En 2019, la part des allocataires CAF/MSA représente plus de la moitié de la population. Le territoire est marqué par une certaine mixité sociale. Néanmoins, le taux de pauvreté atteint 18,2% mais reste inférieur au taux départemental (19,3% en 2018), avec une concentration des familles très fragilisées sur les bourgs-centres (exemple : Hesdin et sa couronne avec un taux de pauvreté de 36%). Le taux de chômage s'élève à 14,4% en 2018 (inférieur à la moyenne départementale).

Les assistantes maternelles, au nombre de 172, représentent le mode de garde principal. Le territoire est doté d'un relais petite enfance, 2 micro-crèches et une autre est en projet et 12 accueils de loisirs.

Si le territoire dispose de plusieurs dispositifs et aides financières pour les jeunes, il n'y a pas de lieux de rencontres ni d'espaces de vie sociale, dédiés à cette tranche d'âge. Il y a quelques équipements sportifs et de loisirs structurants mais parfois vieillissants et vétustes. Il est constaté, par les partenaires, un certain isolement et repli des jeunes.

L'habitat local est constitué de maisons individuelles, avec un parc de logements composé très majoritairement de résidences principales. La part de logement vacant est un peu plus élevée que la moyenne départementale (9,5% contre 7,6%). La part de logements sociaux parmi les résidences principales, 10,1%, est nettement inférieure à celle observée dans le Pas-de-Calais (26,2%) mais supérieure à celle du Ternois.

Le contenu proposé pour la CTG locale

La CTG se structure autour de 4 ambitions :

- Garantir l'accès aux droits et aux services à la population, quels que soient le lieu de résidence et le niveau de ressources ;
- Améliorer la qualité de vie de l'habitant ;
- Soutenir prioritairement le parcours de l'enfant, de la petite enfance à la jeunesse ;
- Rendre l'habitant acteur de son territoire.

Elle s'inscrit pleinement en cohérence avec les ambitions du Pacte des solidarités humaines car elle doit tendre à :

- Favoriser un maillage équilibré du territoire et mettre en réseau les acteurs ;
- Améliorer l'accès aux services, en développant une communication adaptée auprès des habitants et en déployant l'accueil social Inconditionnel de proximité avec les partenaires ;
- Favoriser l'inclusion en s'appuyant sur le numérique ;
- Construire une culture commune des besoins de l'enfant et de sa famille ;
- Accompagner et soutenir le développement personnel et professionnel des jeunes ;
- Encourager l'implication des habitants ;
- Améliorer globalement la qualité de vie des habitants : le bien vivre, le bien vieillir, le bien-être, le bien vivre ensemble ;

Quelques actions prioritaires ont été identifiées au regard du diagnostic territorial des besoins des populations :

- Animer les partenariats en créant un poste à temps plein de chargé de coopération ;
- Renforcer l'action du relais petite enfance en un point unique d'information pour les familles quant aux modes d'accueil ;
- Affiner le diagnostic jeunesse, élaborer un projet adapté permettant de répondre aux besoins des jeunes et constituer un réseau partenarial jeunesse ;
- Créer une structure d'accueil du jeune enfant accessible à Marconnelle ;
- Préfigurer la création d'un espace d'animation de la vie sociale sur l'Hesdinois ;
- Créer un lieu ressource dédié à la parentalité.

Il convient de statuer sur cette affaire, et le cas échéant de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, la Communauté de Communes des 7 Vallées, et les communes du territoire, la convention territoriale globale, dans les termes du projet joint en annexe.

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 06/02/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY